

# ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

7<sup>e</sup> Législature

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1984-1985

(61<sup>e</sup> SEANCE)

## COMPTE RENDU INTEGRAL

3<sup>e</sup> Séance du Mardi 11 Juin 1985.

### SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. PHILIPPE SÉGUIN

1. — Fixation de l'ordre du jour (p. 1592).
2. — Représentation de l'Assemblée nationale au sein d'un organisme extraparlémentaire (p. 1592).
3. — Politique étrangère. — Suite du débat sur la déclaration du Gouvernement (p. 1592).  
M. André Bellon,  
Mme Florence d'Harcourt,  
MM. Vial-Massat,  
Peyrefitte,  
Josaclyn,  
Stirn,  
Benetière,  
Caro,  
Mme Nelertz,  
MM. Deniau,  
Vadepléd,  
Bouvard,  
Michel Bérégovoy,  
Fourré,  
Delehadde,  
Zeller,  
Garmendia,  
Pesce.

M. Nucci, ministre délégué auprès du ministre des relations extérieures, chargé de la coopération et du développement.

Mme Lanuère, secrétaire d'Etat auprès du ministre des relations extérieures, chargé des affaires européennes; M. Couve de Murville

M. Baylet, secrétaire d'Etat auprès du ministre des relations extérieures.

MM. Dumas, ministre des relations extérieures; Bouvard, Couve de Murville, Daillet, Montdargent, le président.

Clôture du débat.

4. — Urbanisme au voisinage des aérodromes. — Communication relative à la désignation d'une commission mixte paritaire (p. 1622).
5. — Renvoi pour avis (p. 1622).
6. — Dépôt de rapports (p. 1622).
7. — Dépôt d'un projet de loi modifié par le Sénat (p. 1623).
8. — Communications relatives à la consultation d'assemblée territoriale de territoires d'outre-mer (p. 1623).
9. — Ordre du jour (p. 1623).

**PRESIDENCE DE M. PHILIPPE SEGUIN,**  
vice-président.

La séance est ouverte à vingt et une heures trente.

**M. le président.** La séance est ouverte.

— 1 —

**FIXATION DE L'ORDRE DU JOUR**

**M. le président.** La conférence des présidents a établi comme suit l'ordre du jour des séances que l'Assemblée nationale tiendra jusqu'au mardi 25 juin 1985 inclus :

Ce soir :

Suite du débat sur la politique étrangère de la France.

Mercredi 12 juin :

A quinze heures, après les questions au Gouvernement, et à vingt et une heures trente :

Suite du projet sur l'élection des députés des territoires d'outre-mer et de Mayotte ;

Suite du projet organique sur l'élection des députés des territoires d'outre-mer et de Mayotte ;

Discussion, en deuxième lecture :

Du projet sur les participations détenues dans les sociétés par actions ;

Du projet sur l'émission d'obligations par certaines associations.

Jeudi 13 juin :

A seize heures et à vingt-deux heures :

Vote sans débat de cinq conventions ;

Discussion, en deuxième et nouvelle lecture :

Du projet organique sur l'élection des députés ;

Du projet sur l'élection des députés ;

Du projet sur l'élection des conseillers régionaux.

Vendredi 14 juin :

A neuf heures trente :

Questions orales sans débat.

Mardi 18 juin :

A dix heures :

Projet sur la jouissance d'immeubles à temps partagé.

A seize heures :

Discussion, en deuxième lecture, du projet sur l'entreprise unipersonnelle.

Eventuellement, à vingt et une heures trente :

Suite du projet sur la jouissance d'immeubles à temps partagé.

Mercredi 19 juin :

A quinze heures, après les questions au Gouvernement :

Convention fiscale France - Etats-Unis, adoptée par le Sénat ;

Convention fiscale France - Norvège, adoptée par le Sénat.

Jeudi 20 juin :

A quinze heures :

Discussion, en deuxième lecture, du projet sur les navires abandonnés ;

Eventuellement, discussion, en quatrième et dernière lecture, du projet sur les principes d'aménagement ;

Discussion, soit sur rapport de la commission mixte paritaire, soit en troisième et nouvelle lecture, du projet sur l'urbanisme au voisinage des aérodromes.

A vingt et une heures trente :

Discussion, soit sur rapport de la commission mixte paritaire, soit en deuxième et nouvelle lecture du projet portant règlement définitif du budget pour 1983 ;

Eventuellement, discussion, soit sur rapport de la commission mixte paritaire, soit en deuxième et nouvelle lecture, du projet portant diverses dispositions d'ordre économique et financier.

Vendredi 21 juin :

A neuf heures trente :

Questions orales sans débat.

A seize heures et éventuellement à vingt et une heures trente :

Convention sur l'abolition de la peine de mort ;

Convention contre la torture.

Lundi 24 juin :

A dix heures et à quinze heures :

Eventuellement, discussion en deuxième lecture du projet sur le code de la mutualité.

Mardi 25 juin :

A neuf heures trente, à seize heures et à vingt et une heures trente :

Navettes diverses.

— 2 —

**REPRESENTATION DE L'ASSEMBLEE NATIONALE AU SEIN  
D'UN ORGANISME EXTRAPARLEMENTAIRE**

**M. le président.** M. le président de l'Assemblée nationale a reçu de M. le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement, une demande de désignation d'un membre titulaire chargé de représenter l'Assemblée nationale à la commission nationale d'urbanisme commercial, en remplacement de M. Jean-Pierre Gabarrou, décédé.

Conformément à la décision prise précédemment, l'Assemblée voudra sans doute confier à la commission de la production et des échanges le soin de présenter un candidat.

Les candidatures devront être remises à la présidence, au plus tard, le jeudi 20 juin 1985, à dix-huit heures.

— 3 —

**POLITIQUE ETRANGERE**

**Suite du débat sur la déclaration du Gouvernement.**

**M. le président.** L'ordre du jour appelle la suite du débat sur la déclaration du Gouvernement sur la politique étrangère de la France.

Cet après-midi, l'Assemblée a commencé d'entendre les orateurs inscrits.

La parole est à M. André Bellon.

**M. André Bellon.** Monsieur le président, monsieur le ministre des affaires étrangères, madame et messieurs les secrétaires d'Etat, mes chers collègues, il y a maintenant un an environ, nous débattions sur ces mêmes bancs de l'avenir de l'Europe, de ses capacités de cohésion, de sa volonté d'union, et nous évoquions, à l'occasion de la présidence française, les chances qu'elle avait de surmonter la situation contradictoire dans laquelle elle se trouvait.

Le sommet de Fontainebleau a eu lieu ; chacun est libre, à l'intérieur comme à l'extérieur de cet hémicycle, de juger de la valeur de ce qui a été fait, de ce qui a été acquis.

Il serait, je crois, présomptueux de porter des jugements définitifs à partir de simples péripéties de l'histoire : mais s'il est une certitude que nous pouvons affirmer au vu des événements, c'est que seule l'affirmation de notre volonté européenne à répondre collectivement aux défis qui se posent à nous peut permettre de franchir le cap des difficultés actuelles.

Cette volonté, la France l'a manifestée, je crois, et tous les indices le prouvent, la grande majorité des Françaises et des Français ressentent l'enjeu et les défis.

Ces défis, l'Europe dans ses différentes composantes, les ressent aussi. Malgré les difficultés, les contradictions, les obstacles et les pressions intérieures ou extérieures, la cohésion, l'identité européennes tentent de s'affirmer et de répondre de façon la plus positive, la plus dynamique, aux défis du moment.

De ce point de vue, il serait fâcheux que certains commentaires ne mettent en exergue que les querelles internes à la Communauté, divergences inévitables au sein de la famille européenne mais qui n'ont jusqu'alors jamais fait dévier la marche européenne de son but affirmé, le renforcement de sa cohésion.

Certes, je le répète, rien n'est joué. Tel élément de cohésion qui paraissait acquis la veille peut être remis en cause le lendemain. Nous ne vivons pas dans la lune : nous vivons dans un monde où s'expriment des intérêts, des rapports de force et des pressions — intérêts, rapports de force et pressions seuvent extérieurs à nous-mêmes.

Savoir y répondre, tel est aussi l'enjeu de la période.

D'ailleurs, ces défis ne sont pas neufs, mais ils prennent des formes nouvelles. Ils s'accroissent parfois ; ils sont de-ci de-là plus difficiles à cerner : modification dans les rapports Est-Ouest, recherche d'une réponse européenne et attitude face aux conflits qui se déroulent dans de nombreuses régions du monde.

Voilà trois éléments qui ne mettraient que plus en relief les attitudes, les gestes que nous avons à faire, les mots que nous avons à dire, devant les drames de la faim et les atteintes aux droits de l'homme dans tant et tant de pays.

Les rapports Est-Ouest sont marqués à la fois par des défis nouveaux et par la reprise du dialogue, deux choses qui ne sont d'ailleurs pas exclusives tant il est vrai qu'un dialogue est toujours sous-tendu par un rapport de force. Chacun des protagonistes tend à marquer ce rapport de son sceau. Ce fut, dans les années récentes, l'implantation des SS 20 et la réponse qu'a tenté d'y apporter l'Europe en termes stratégiques — preuve, d'ailleurs, que sa volonté pouvait se manifester face à des défis majeurs.

Aujourd'hui, c'est à nouveau la sécurité de l'Europe qui se trouve à l'ordre du jour, ainsi que le rôle de l'O.T.A.N. et ses rapports avec la Communauté européenne, la réponse à donner à l'initiative de défense stratégique américaine ainsi que, plus généralement, le rôle et la place économiques de l'Europe.

S'agissant de l'initiative de défense stratégique, il serait vain de ne savoir se situer qu'en réponse, de ne pas savoir redire que l'Europe a sa propre capacité de réponse aux défis technologiques du moment, que la sécurité de l'Europe, c'est aussi justement sa capacité économique et sa capacité technologique, et sa façon de les affirmer.

De ce point de vue, la voix solitaire du Président de la République française à Bonn semble avoir trouvé depuis lors quelques échos au travers du projet dit Euréka.

Ce n'est pas la première fois, d'ailleurs, dans l'histoire des relations Est-Ouest que la relance du dialogue entre les deux grandes puissances que sont les Etats-Unis et l'U.R.S.S. conduirait l'Europe à réaffirmer son identité. Cela est dans la nature des choses...

Comme il est dans la nature des choses que l'affirmation économique et technologique de la Communauté économique européenne ne suscite en elle-même aucune contradiction quant à la force des alliances et des relations internationales.

Les données technologiques nouvelles peuvent certes remettre en cause quelques idées reçues en matière de stratégie.

Par exemple, quelle est, quelle sera la valeur de la dissuasion si le bouclier s'épaissit, à l'Est comme à l'Ouest ?

Poser cette question, c'est d'abord accepter de reconnaître les efforts qui sont faits par le gouvernement de la France pour le maintien, le développement de cette dissuasion et pour son harmonisation avec les nécessités de la sécurité européenne.

C'est reconnaître l'importance de la construction du sous-marin nucléaire lanceur d'engins, dont la construction avait été, rappelons-le, autrefois, dans des années pas si lointaines, remise en cause au moment même où nous allions accéder à la possession de lanceurs multi-ogives.

C'est ensuite réaffirmer notre confiance dans la crédibilité de la dissuasion, argument de paix comme argument de dialogue.

C'est rappeler notre conception des rapports de la Communauté économique européenne avec l'O.T.A.N. Question essentielle au moment où la construction européenne ou son élargissement venant dans le même temps où se pose la décision américaine de l'I.D.S., conduit à évoquer les risques de recouvrement de ces deux organismes sur le plan géographique et sur le plan économique.

Pierre Mauroy, alors Premier ministre, déclarait d'ailleurs : « La solidarité européenne enrichit la solidarité atlantique sans se confondre avec celle-ci. »

C'est, enfin, redire l'importance des rapports entre l'Europe de l'Ouest et l'Europe de l'Est. Les pays d'Europe de l'Est existent, et nous devons savoir leur parler.

Issu d'une longue histoire, marqué par les relations au cours de la deuxième guerre mondiale, ce dialogue ne peut qu'être fructueux pour la paix et le développement.

Comment alors ne pas rappeler, évoquant la réponse européenne à l'initiative stratégique de défense, ou évoquant le projet Euréka, cette phrase de Charles Hernu, ministre de la défense : « L'organisation atlantique est limitée dans son espace comme dans ses objectifs ; elle n'est pas un lieu d'affrontements économiques Est-Ouest. »

C'est à partir de ces principes que nous avons à définir nos attitudes.

S'agissant de l'I.D.S., la réaction ne pouvait être spontanément identique pour tous les pays de la Communauté, compte tenu des diversités dans les situations géographiques, les capacités militaires, les contraintes historiques, politiques, voire juridiques — en particulier en matière nucléaire — auxquelles ils sont confrontés.

Mais le dépassement de ces diversités ne passe-t-il pas justement par des choix convergents et concertés en matière technologique, économique, comme en matière de sécurité collective, dans la volonté de l'Europe, que vous affirmiez, monsieur le ministre des relations extérieures, de se défendre elle-même ?

Problème hautement politique au demeurant, car s'il est vrai que les réponses technologiques que je viens d'évoquer indiquent la nécessité de l'Europe du possible, nous ne pouvons oublier que cette Europe du possible ne va pas sans un minimum d'institutions.

La coopération politique, il est vrai, ne fait pas partie des avancées les plus remarquables de la Communauté économique européenne.

Mais, après tout, c'est dans le concret, et cela a toujours été dans le concret, que l'Europe s'est affirmée.

C'est dans le concret qu'elle a constitué la communauté charbon-acier ou l'Euratom ; c'est dans le concret qu'elle a constitué l'Europe agricole ; c'est dans le concret que se sont faites un certain nombre de réalisations : Ariane, Jet, entre autres ; c'est dans le concret que se développera ou ne se développera pas le projet Euréka.

Les institutions ont permis cette concrétisation. Elles l'ont permis par l'organisation de la concertation entre les volontés nationales. C'était aussi cela l'esprit du traité de Rome.

Aujourd'hui il importe de mesurer le chemin parcouru, l'importance et le dynamisme que peut affirmer la Communauté.

Les difficultés du moment ne doivent pas conduire à un repli frileux sur les seuls acquis, choix défensif, mais à une attitude positive qui, en confortant les acquis, permettrait de nouvelles avancées. L'histoire de l'Europe — lorsqu'on l'examine avec recul — a toujours été marquée par une oscillation entre l'empire et la concertation des Etats.

Un seul chemin à notre époque : la concertation, seule réponse à la crise et aux défis du temps ; réponse difficile, mais courageuse ; réponse à la fois concrète et juridique ; la question n'est pas, en effet, d'éviter les débats concrets grâce à des formules purement institutionnelles, mais au contraire d'adapter les institutions pour qu'elles ne soient pas un frein aux évolutions économiques et sociales.

A quoi sert, monsieur Couve de Murville, le débat byzantin sur le sens profond du compromis de Luxembourg si ce compromis n'est jamais appliqué dans la pratique ?

**M. Maurice Couve de Murville.** Il n'y a pas de compromis !

**M. André Bellon.** Europe positive, Europe du réel, mais avancées toujours, mes chers collègues.

Aujourd'hui, parler à nouveau des institutions, c'est justement revitaliser l'esprit du traité de Rome, adapter la forme de la concertation européenne aux nouveaux enjeux. C'est cela finalement le réalisme. Il ne s'agit pas de construire *ex nihilo* ; il s'agit, au contraire, de dépasser les blocages réels du moment.

L'identité européenne, c'est finalement sa capacité de réponse, sa capacité de s'affirmer face aux défis qui se manifestent dans l'ensemble du monde.

Comment oublier, de ce point de vue, l'importance de la réponse européenne aux atteintes aux droits de l'homme, à la volonté d'affirmation des peuples, à l'extension de la famine ? Comment ne pas évoquer son rôle en tant qu'élément de stabilisation dans la recherche de la paix ?

Lutter pour ces principes, faire œuvre de paix, agir pour les libertés et les droits de l'homme, c'est ainsi, pour la France, lutter pour son propre avenir.

Comment pourrions-nous défendre la démocratie, les libertés dans notre propre pays, en acceptant les atteintes à la démocratie, aux libertés dans des régions entières du monde ?

Cela aussi ce sont des problèmes concrets.

C'est en tous lieux et en toutes places, à l'Est comme à l'Ouest, au Nord comme au Sud, que le Président de la République a exprimé ce message.

En Amérique latine, les événements montrent à la fois l'espoir dans la progression de la démocratie et des libertés dans le cône Sud mais en même temps les difficultés quant à l'affirmation d'un renouveau du droit des peuples dans les petits pays, en particulier en Amérique centrale.

Il était essentiel que, face à ces difficultés, face à ces contradictions, la France sache dire qu'aucune liberté, aucune évolution, aucun progrès, aucun développement ne pouvaient se faire en dehors de la volonté des peuples, que la position prise dans de nombreux pays d'Amérique latine — je pense en particulier, cela a été cité plusieurs fois, au groupe de Contadora — quant à la nécessaire évolution dans le sens de l'expression effective des peuples de la zone était une condition indispensable à toute solution, à toute recherche de paix.

De ce point de vue, je tiens à rappeler l'importance des divers débats qui ont eu lieu dans cet hémicycle quant à la signification de la déclaration franco-mexicaine. Que disions-nous à l'époque ? Tout simplement qu'il était essentiel de dialoguer avec les forces d'opinion populaire dans ces pays ! Que fait depuis le président Duarte au Salvador, si souvent cité sur ces bancs, sinon pratiquer le dialogue avec les forces populaires d'opposition ? Preuve que l'on peut avoir raison trop tôt parfois !

De la même manière, j'évoquerai ici, une fois de plus, les atteintes aux droits de l'homme en Afrique australe et ce système par nature anti-droits de l'homme qu'est l'apartheid.

Pourrions-nous, nous démocrates — du moins, nous nous prétendons tous ici démocrates —, nous regarder en face sans v. discours cohérent vis-à-vis de ce système qu'est l'apartheid ?

Pourrions-nous oublier l'extraordinaire déstabilisation qui se manifeste dans toute l'Afrique australe aujourd'hui ? La famine au Mozambique, la non-accession à l'indépendance de la Namibie, les risques de plus en plus nets de pénétration des conflits Est-Ouest dans cette zone ? Cela est vrai aussi bien en Angola qu'au Mozambique ou en Afrique du Sud.

Pouvons-nous refuser de voir que, sans une évolution vers la justice, c'est l'ensemble de cette région qui risque d'exploser dans les années à venir ?

C'est ce lien entre la justice et la paix qui a été clairement mis en lumière par le Premier ministre, Laurent Fabius, lorsqu'il a décidé d'accentuer la condamnation de l'apartheid par la France. Aucun démocrate ici présent ne saurait nier la valeur d'un tel geste. Les événements d'Afrique australe sont un test pour les libertés dans le monde. Une évolution encore accentuée vers la répression raciste de l'apartheid ne devrait, ne pourrait que conduire à une réaction encore plus nette de la France.

Amérique du Sud, Afrique, Moyen-Orient, voilà trois zones de conflits dont se fait le plus souvent l'écho l'opinion publique. Au Moyen-Orient aussi, des éléments certes tenus mais positifs se conjuguent avec le drame de la perpétuation de la guerre. Dans le même temps où se continue le conflit entre l'Irak et l'Iran, des voix se font entendre, qui manifestent la recherche de la paix au Proche-Orient.

A ce sujet, je ne peux que rappeler à quel point la France, qui a réussi à maintenir et même à approfondir le dialogue, tant avec Israël qu'avec les pays arabes ou avec les Palestiniens, joue un rôle essentiel dans la recherche du dialogue et de la paix.

Toujours sans esprit polémique, comment ne pas remarquer la difficulté de comprendre les discours de ceux qui nous demandent à la fois de ne pas dialoguer et de mieux dialoguer avec la Syrie, qui nous reprochent d'avoir dialogué et de ne pas dialoguer assez avec les Palestiniens. Il convient aujourd'hui de savoir où se situe la position optimale. La France, je le crois sincèrement, a su maintenir dans cette région l'équilibre, ô combien difficile, qui est nécessaire à la continuation du dialogue avec des protagonistes si opposés.

Cette confiance qu'elle a acquise, elle l'a obtenue grâce à sa diplomatie, à la cohérence de ses positions, mais aussi grâce à sa présence et aux choix qu'elle a faits au Liban. La crédibilité

qu'elle a obtenue par son action auprès de l'ensemble des communautés — non sans contradiction, chacune souhaitant, bien entendu, qu'elle soit plus présente — lui permettra de garder sa capacité de dialogue, élément fondamental de sa diplomatie.

De façon générale, c'est grâce à cette présence, à la cohérence et à l'unicité de son discours qu'elle peut être entendue aujourd'hui de la même manière et avec la même confiance, je le disais à l'instant, dans des pays aussi divers que ceux d'Amérique, d'Afrique ou d'Asie.

Une telle attitude, mesdames, messieurs, ne peut se maintenir qu'avec l'appui de l'opinion publique nationale et internationale. L'opinion publique internationale, c'est la diplomatie de la France qui la forge. Quant à l'opinion publique nationale, elle ressent, de plus en plus, en dépit des difficultés d'une période de crise, l'importance de notre action. La présence de la France, c'est aussi la force de sa langue et de sa culture, sa volonté politique, sa volonté budgétaire aussi dont nous aurons sans doute à parler lors du débat sur le projet de loi de finances.

Le monde est à un tournant. Voilà de nombreuses années que cela est dit, mais aujourd'hui plus que jamais la force des contradictions implique un retour sur soi. Vouloir un monde libre, c'est aussi vouloir la liberté des échanges, la liberté de circulation des hommes.

La déstabilisation accrue des relations économiques internationales ne peut conduire qu'à une réflexion générale sur l'organisation économique, financière et monétaire ou à une accentuation des contradictions, avec tous les risques que cela comporte. De nombreuses questions restent posées, inutile de le nier. Mais c'est notre rôle de nous les poser et d'essayer de les résoudre.

Dans le domaine monétaire, comment éviter la fuite en avant dans l'endettement général ? Comment éviter la confusion entre monnaie nationale et monnaie de référence ? Comment éviter que les monnaies de référence, justement, soient liées à des déficits croissants ?

Dans le domaine commercial, comment définir des règles de la concurrence adaptées dans tous les secteurs aux nouvelles données économiques et financières ?

Ces questions se posent à la France ; elles se posent à l'Europe. Elles ne sont pas la conséquence des choix faits par les seuls Européens ; elles s'imposent à chacun d'eux.

Il ne s'agit donc pas d'un débat de politique intérieure, mais d'une réaction collective face à un défi extérieur.

La construction européenne, loin d'être en elle-même une difficulté, peut être une réponse à ces diverses questions.

L'élargissement de la Communauté à l'Espagne et au Portugal, dont le traité sera signé demain — et, de ce point de vue, ce débat est symbolique — en rééquilibrant l'Europe sur le plan géographique et culturel, en réaffirmant la volonté démocratique de nos pays, est aussi une façon de nous mettre en face des problèmes réels.

A chacun de nous, sur quelque banc que nous siégeons, de se mobiliser pour y apporter les réponses du moment. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

**M. le président.** La parole est à Mme Florence d'Harcourt.

**Mme Florence d'Harcourt.** Monsieur le président, madame, messieurs les ministres, si je devais caractériser la politique étrangère de notre pays depuis un an, je la comparerais à un iceberg. Ce que l'on en voit est la partie la moins intéressante et, sur sa consistance profonde, l'Assemblée nationale ne sait pratiquement rien.

Certes, les négociations internationales ont toujours été le privilège du gouvernement et des chefs d'Etat et doivent bénéficier d'une certaine discrétion. Ces arguments ont cependant moins de valeur à l'âge de la communication reine. Il est irritant pour le représentant du peuple que je suis, et ce sentiment est partagé par nombre de mes collègues, de ne connaître les grandes orientations et les grandes décisions de notre politique extérieure que par les journaux, écrits ou parlés, et par quelques brèves réponses aux questions d'actualité.

En raison de sa généralité, le débat d'aujourd'hui ne répond qu'imparfaitement à nos vœux et à nos besoins d'information. Même s'il est classique, il est trop vaste et, de ce fait, trop vague. En quelques heures, nous aurons échangé nos opinions sur l'ensemble des relations extérieures de notre pays. C'est trop pour le sujet, c'est trop peu pour le temps qui nous est imparti.

Pour ma part, j'aurais préféré une série de débats spécialisés, allant au fond, sur la position de la France à propos des grandes questions de l'heure : la sécurité, l'évolution de l'Europe, la défense des droits de l'homme, les relations avec le tiers monde.

Faute d'une information précise et dans l'ignorance où nous sommes des actions réelles que conduit souvent personnellement le Président de la République, notre rôle risque de se borner soit à poser des questions, soit à critiquer en fonction des quelques données que nous possédons.

Pour essayer d'éviter ces deux écueils, je bornerai mon propos à trois questions essentielles : nos rapports avec les Etats-Unis et la Communauté à propos de l'Initiative de défense stratégique, les progrès de la construction européenne, la défense des droits de l'homme.

Ma première préoccupation concerne notre sécurité. Je dois vous assurer que, pour ma part et pour les membres de mon groupe, la position internationale de la France en ce domaine est difficilement compréhensible. Les Américains proposent un nouveau système de défense qui complète la panoplie actuelle de la dissuasion. Vous l'acceptez sans l'accepter, tout en l'acceptant. Votre attitude est ambiguë et les raisons que vous avancez sont peu convaincantes, même si, en apparence, vous vous retranchez derrière certaines constantes de notre politique de défense en invoquant souvent le nom du général de Gaulle.

Vous créez de toutes pièces une querelle entre alliés occidentaux et, surtout, entre Européens alors qu'à l'évidence il y aurait là une source nouvelle de collaboration et de renforcement de la solidarité occidentale. Vous agissez comme si tout effort d'unification de la sécurité de l'Occident vous était étranger. Au nom de quoi ? Les arguments avancés par le Président de la République pour justifier sa méfiance à l'égard du projet I.D.S. proposé par le président Reagan sont, pour le moins, contestables.

Selon lui, ce projet relancerait la course aux armements, il entraînerait une soumission de la technologie européenne à celle des Etats-Unis, il menacerait l'indépendance de la défense de la France.

Comment ne pas voir que ces arguments ne tiennent pas devant la plus simple réflexion ?

L'I.D.S. ne relance pas la course aux armements pour la bonne raison qu'elle est d'abord un ensemble de recherches fondamentales qui déboucheront peut-être à l'horizon 2000 sur de nouvelles formes de défense.

Quoi de plus logique dans la démarche ? La course aux armements est toujours actuelle. Elle a nom : SS 20 contre Pershing, et l'équilibre de la dissuasion ne vit que de la multiplication des armes de terreur. Et c'est au nom de cette dissuasion que l'on refuse d'étudier les aspects possibles d'une défense qui permettrait de limiter enfin la course au nucléaire ! Les querelles de ces dernières années sur le déploiement des missiles devraient nous faire comprendre qu'à la stratégie offensive, il est nécessaire d'associer la stratégie défensive. A terme, cette stratégie est moins menaçante, et l'on ne peut être qu'atterré lorsqu'on lit les déclarations de M. Claude Cheysson au journal *Libération* du vendredi 3 mai.

L'ancien chef de notre diplomatie, et l'on peut penser qu'il parle avec l'accord de l'Elysée, ne déclare-t-il pas que le projet I.D.S. remet en cause le nucléaire — comme si celui-ci était le seul fondement de la paix : — qu'il risque d'encourager les sentiments neutralistes et qu'il correspond à une morale qui voudrait remettre en cause Hiroshima pour limiter les conflits à des conflits classiques ?

On ne peut entendre de telles paroles sans frémir. C'est la politique du tout ou rien permanente et le monde offert à l'holocauste. Mieux vaudrait celui-ci qu'un changement de principe ? Je soutiens que c'est l'inverse qui est vrai. Montrer que la guerre nucléaire n'est pas inévitable, qu'à la limite elle peut être impossible et que l'on a la volonté de l'éviter, c'est entraîner l'adversaire à changer aussi de mode de pensée, à réfléchir et donc à discuter, au lieu de se laisser conduire par lui.

Le projet I.D.S., compte tenu de ses perspectives de réalisation, devrait ouvrir la voie à de nouvelles négociations Est-Ouest. Il devrait montrer aux Soviétiques que l'Occident ne renoncera à aucune garantie de sa sécurité sans contrepartie réelle et que l'équilibre de la terreur peut avoir un terme.

Se préparer à la défense de l'espace, ce n'est pas seulement préparer une nouvelle étape de la stratégie nucléaire, c'est aussi faire acte de volonté et inciter l'adversaire potentiel à la négociation. Je dis « préparer », car il est évident que le programme I.D.S. n'en est encore qu'au stade de la recherche, et il n'est pas question, bien sûr, d'abandonner pendant cette période tous les efforts nécessaires au maintien de l'équilibre des armes offensives.

Mais nous devons être prêts à cette forme nouvelle de défense, c'est le but de la recherche.

Comment ne pas voir que le projet I.D.S. mis en œuvre par les alliés du Pacte atlantique, solidaires, redonnerait à ceux-ci, dans un dialogue Est-Ouest, l'initiative qu'ils ont perdue depuis longtemps dans le domaine de la dissuasion ?

Une telle attitude risquerait de placer les pays européens sous la domination technologique des Etats-Unis. Tel est votre second argument. Il ne tient pas plus que le précédent. D'abord, si l'Europe souffre d'un retard technologique par rapport aux Etats-Unis et au Japon, ce retard ne date pas d'aujourd'hui et ne se limite pas au seul domaine couvert par l'I.D.S. Il n'est le fait ni de nos chercheurs ni de nos moyens de recherche. Il est la conséquence de notre désunion et de notre incapacité à développer au sein de la Communauté un projet identique à celui des Etats-Unis.

Nos industriels le savent bien, et un homme comme M. Lagardère le confirme. Pour lui, il est nécessaire que les entreprises européennes puissent rester au niveau de leurs concurrents. Le 4 juin dernier, dans une interview accordée au *Figaro*, il a souligné les raisons économiques de participer à l'I.D.S., ce qui donnerait une impulsion au développement de nouvelles technologies comparables à celles du programme Apollo, qui a permis la conquête de la Lune.

Or, à la différence de ce qui s'est passé pour ce programme Apollo, les Etats-Unis offrent ici une participation aux Européens. Le président de Matra dit : Il faut y aller. Alors, ou les entreprises européennes formeront un front commun ou elles iront en ordre dispersé. Dans le second cas, elles y adhéreront sûrement, mais elles seront soumises à l'inventeur du programme.

Quant au programme Euréka, pourquoi pas ? Il ne se veut pas à finalité militaire, mais qu'importe ? puisque nous avons vu que celle-ci n'était qu'éventuelle. Euréka, à nos yeux, doit être le « oui » de l'Europe communautaire, organisée et solidaire à l'I.D.S. américaine. Alors, la collaboration serait possible sur un pied d'égalité, les progrès partagés et la solidarité occidentale renforcée. C'est un élément de plus dans la négociation possible avec l'Est qui ne pourra compter, cette fois, sur les dissensions et les querelles économiques des Européens. De la conjonction d'Euréka et de l'I.D.S., peut naître une union européenne plus forte, car elle aura un but précis et tangible : la sécurité de tous.

Comment ne pas voir qu'une telle démarche, au lieu de porter atteinte à l'indépendance de notre défense, lui rendrait toutes les chances de jouer le rôle de fédérateur de la défense européenne que souhaitait le général de Gaulle ? En associant le bouclier à l'épée, elle lève le préalable de la participation de l'Allemagne à la stratégie nucléaire.

Depuis sa mort, on se réfère beaucoup au général de Gaulle, surtout ceux qui l'ont combattu. C'est oublier que la leçon qu'il nous a léguée est celle d'une adaptation intelligente aux situations telles qu'elles se présentent. Nul ne peut affirmer qu'il aurait opposé un refus à l'I.D.S. Sa volonté d'indépendance était avant tout volonté d'association. Les Etats-Unis la lui ont refusé jadis, provoquant nos attitudes. Ils nous l'offrent aujourd'hui. La France, mais surtout l'Europe organisée doivent dire oui à cette initiative.

Je n'évoquerai pas longuement la question de l'union européenne dont vous allez discuter bientôt à Milan. Comment ne pas voir que les ambitions politiques et institutionnelles de cette union reposent avant tout sur la volonté d'agir en commun ? Sur ce point, l'attitude du Gouvernement français depuis 1981, conforme à celle des gouvernements précédents, est positive, je le reconnais. Airbus, Ariane sont de vraies réalisations européennes. Alors, Euréka, oui ! Mais, je le répète, sans un oui à l'I.D.S., le projet risque de rester lettre morte.

A quoi bon l'élargissement, la réforme des institutions ? Une enquette qui grandit mais qui reste vide n'est toujours qu'une simple coquille. A Milan, l'Europe doit bien comprendre qu'elle forme un tout, et que de ce tout surgira l'unité. Tout le reste ne serait que bavardage diplomatique.

Je voudrais maintenant évoquer un problème fondamental sur lequel je souhaiterais surtout obtenir des informations. Le Gouvernement français — et qui saurait le critiquer ? — se pose en champion des droits de l'homme au niveau mondial.

**M. André Bellon.** C'est vrai !

**Mme Florence d'Harcourt.** Vous avez organisé à Paris il y a quelques jours un colloque sur ce thème. L'opposition vous a apporté sur ce point son appui moral, faute d'être physiquement présente puisque vous avez oublié, certainement par inadvertance, de l'y convier.

A l'heure actuelle, se tient depuis le 8 mai à Ottawa une conférence sur l'application des accords d'Helsinki. Assez bizarrement, d'après la presse, les pays occidentaux y auraient montré une



certaine unanimité pour porter à l'égard des pays de l'Est présents des jugements sévères sur leur pratique des droits de l'homme. Je dis « bizarrement » parce que, dans le même temps, les mêmes pays occidentaux se querellent pour savoir qui est le meilleur défenseur des droits de l'homme. Les Français reprocheraient aux Américains de vouloir accaparer le monopole de cette défense.

Si les relations de presse sont vraies, comment ne pas ressentir un sentiment de malaise ? La seule question est de savoir si l'Occident pourra un jour obtenir des pays de l'Est le respect de droits qui sont la contrepartie de tous les cadeaux économiques que nous consentons. Vous-même avez proposé des solutions : haut-commissariat aux droits de l'homme, commission des droits de l'homme. Ma seule question est donc de savoir si, solidairement avec tous les autres pays libres, nous exigerons enfin de l'U.R.S.S. et de ses satellites qu'elle respecte ses engagements. Où en sont les négociations ? Aboutiront-elles ? Sommes-nous décidés à ne pas transiger ?

Quand on considère l'ensemble de votre politique on peut se demander si elle possède une logique et si elle s'est fixée des objectifs bien déterminés.

**M. André Bellon.** Evidemment !

**Mme Florence d'Harcourt.** Vous prônez le tiers monde, mais vous abandonnez le Liban et le Tchad pour réserver vos faveurs à Cuba et au Nicaragua, dont le moins qu'on puisse dire est qu'ils ne se rattachent ni à notre système de pensée ni à notre conception des libertés. Vous prônez la défense collective, mais vous semblez refuser l'O.N.U. qui en est la forme la plus achevée. Vous voulez l'union européenne, mais vous ne la concevez que contre les Etats-Unis et opposez Euréka à l'O.N.U., alors que le premier ne sera rien sans alliance avec le second. Vous défendez les droits de l'homme, mais à condition d'en avoir le monopole, je dirais même un monopole partisan.

Tout cela est peut-être la politique du Président de la République, celle du Gouvernement et celle du parti socialiste, mais ce n'est pas la politique extérieure de la France. Or, il est fini le temps où l'action à l'étranger était la marque de la gloire du souverain. Une politique extérieure aujourd'hui doit être l'expression de la volonté unanime de la nation. *(Applaudissements sur les bancs de l'Union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)*

**M. le président.** La parole est à M. Vial-Massat.

**M. Théo Vial-Massat.** Mon intervention portera sur le nouvel ordre économique et les droits de l'homme.

En raison d'une évolution économique internationale préoccupante, due à l'aggravation générale de la crise dans les pays capitalistes, la situation des pays du tiers monde est devenue alarmante. On en est arrivé à cette situation paradoxale et scandaleuse où les pays en développement, avec le poids de leur dette, qui atteindra globalement 970 milliards en 1985 selon la Banque mondiale, et la charge des intérêts, paient davantage qu'ils ne reçoivent.

De plus, les taux de croissance de leurs économies sont la plupart du temps faibles ou négatifs. Le revenu par habitant baisse dans de nombreux pays, l'investissement tend à reculer, les termes de l'échange restent plus que défavorables et, sous les pressions du Fonds monétaire international, beaucoup de pays appliquent des mesures d'austérité draconiennes qui frappent, en premier lieu, les couches populaires et cela dans un contexte social marqué par la famine.

Même s'ils ne traduisent pas toute l'horreur des faits, deux chiffres doivent être rappelés : 600 millions d'hommes et de femmes ne mangent pas à leur faim, deux enfants sur dix meurent avant l'âge d'un an. L'Afrique, mais aussi l'Amérique latine et l'Asie sont atteintes. De tels faits révoltants interpellent tous ceux qui veulent agir sincèrement pour le respect des droits de l'homme et pour le désarmement. C'est bien le droit à la vie qui est en question.

Outre la famine, les problèmes structurels de ces pays entraînent des conséquences tragiques de grande ampleur dans tous les domaines, en particulier celui de la santé. Sait-on que 80 à 95 p. 100 de la mortalité infantile dans ces pays est due aux effets conjugués de la malnutrition, du poids insuffisant du corps humain et de problèmes digestifs ?

Encore ne parlons-nous pas de l'analphabétisme, des inégalités sociales souvent profondes, du chômage massif, de l'accumulation des problèmes de société comme la délinquance ou la prostitution. Enfin, au terme de la décennie des Nations unies pour la

femme, des discriminations criantes subsistent, même si des progrès incontestables ont été accomplis dans certains pays selon l'O.N.U.

Il faut éclairer les causes de ces problèmes. La famine n'est pas uniquement la conséquence de la sécheresse, même si la désertification gagne chaque année six à sept kilomètres dans les régions frappées. La plupart des pays concernés ont hérité d'une situation de sous-développement marquée par des années de colonialisme. Le système néo-colonial de domination qui prédomine encore à l'heure actuelle aggrave tous les problèmes. Il appauvrit des pays qui sont victimes des prélèvements opérés par les multinationales et par la loi du dollar. Il accentue tous les déséquilibres économiques, sociaux et financiers qui enfonce les pays du tiers monde dans une crise profonde, voire dans une véritable régression économique pour certains. Les Etats-Unis, du fait de leur rôle essentiel dans le système monétaire et financier international, en particulier au sein du Fonds monétaire international, et du fait de la puissance des multinationales à base américaine, ont une responsabilité particulière dans cette situation. Les pays en développement, y compris ceux qui ont engagé des politiques de développement indépendantes, subissent, à des degrés divers, ce système fondé sur l'exploitation et le pillage. C'est la cause essentielle des problèmes graves auxquels ils sont confrontés.

Je comprends, monsieur le ministre de la coopération, que vous vous gardiez de toute autosatisfaction. En dépit des promesses faites il y a quatre ans sur la nécessité d'un nouvel ordre économique international, l'action de la France, notamment en Afrique, n'est pas de nature à atténuer les souffrances et les misères des pays du tiers monde.

La France n'a-t-elle pas réduit sensiblement les crédits de coopération pour 1985 ? N'a-t-elle pas ainsi contribué à la poursuite d'une politique condamnable ?

La France n'a-t-elle pas changé d'attitude vis-à-vis de l'Unesco, ajoutant encore aux pressions américaines sur cette organisation ?

Enfin, le Gouvernement français a-t-il tenté la moindre action réelle pour relancer le dialogue Nord-Sud bloqué par la volonté de Washington ?

**M. André Bellon.** Mais oui !

**M. Théo Vial-Massat.** La réponse est malheureusement négative.

**M. André Bellon.** Mais non !

**M. Théo Vial-Massat.** Les voyages du Premier ministre en Corée du Sud et au Maroc témoignent du choix d'engager les entreprises françaises, y compris publiques, dans une stratégie industrielle purement capitaliste privilégiant la rentabilité financière, les gains de parts de marché et l'exploitation de la main-d'œuvre à bon marché à l'étranger.

Notre pays a, au contraire, un grand rôle à jouer dans le monde en faveur du développement de la coopération et dans la construction d'un nouvel ordre économique et social.

En ce qui concerne d'abord le problème urgent de la faim, les communistes ont proposé en décembre dernier que la France, avec les autres pays de la Communauté économique européenne, dégage les moyens pour réserver gratuitement aux organisations non gouvernementales concernées un pourcentage défini — 10 p. 100 par exemple — des tonnages de fret aérien et maritime à destination des pays touchés par la famine. Le problème du transport est suffisamment grave, crucial même, dans les efforts à engager afin de sauver le maximum de vies humaines, pour qu'il fasse l'objet de dispositions particulières.

Notre pays se doit aussi de tout faire pour contribuer, y compris financièrement, à l'aide internationale humanitaire.

Sur le plan de la coopération et du développement, l'action de la France en faveur d'un nouvel ordre suppose qu'elle engage des initiatives pour des coopérations nouvelles en favorisant les accords d'Etat à Etat, en particulier au niveau des entreprises publiques. De telles coopérations doivent être engagées sur la base de critères favorisant la création d'emplois, la production, la coopération ou le transfert technologique, les débouchés dans chaque pays, la qualification et la formation professionnelle.

Dans le domaine du financement, la France doit agir pour aboutir à des solutions constructives concernant l'amélioration des conditions de prêt, la réduction des taux d'intérêt, l'allongement de la durée des crédits et du différé des remboursements.

De telles propositions, susceptibles d'améliorer la coopération dans l'esprit du respect et de l'intérêt mutuel, n'excluent pas, bien au contraire, que la France s'engage réellement dans la

recherche de solutions aux grands problèmes internationaux comme la dette, l'alimentation, les échanges commerciaux, en particulier dans le cadre des grandes organisations internationales telles que l'O.N.U. ou la C.N.U.C.E.D.

Nous estimons qu'une réduction de 10 p. 100 du budget militaire pourrait contribuer à apporter une solution au problème de la dette qui devient aigu pour de nombreux pays, en particulier d'Amérique latine.

De ce point de vue, le cas du Nicaragua doit être pris en considération par le Gouvernement de manière tout à fait particulière. Alors que ce pays subit une agression militaire et un blocus commercial total de la part des Etats-Unis, le Gouvernement devrait décider d'annuler la dette nicaraguayenne à l'égard de la France. Il y va de la survie de ce petit Etat que l'on essaie d'étrangler, simplement parce qu'il a choisi une autre voie, une voie progressiste sanctionnée — rappelons-le — par des élections normales.

De plus, la pratique du boycott commercial est parfaitement contraire aux règles et à l'esprit du G.A.T.T. Nous ne voyons pas pourquoi la France a accepté, au sommet de Bonn, un nouveau cycle de négociations commerciales sans faire de cette question un préalable.

L'audience internationale de la France se mesure aussi à sa capacité de contribuer au respect des droits de l'homme chez elle et dans le monde. Les initiatives officielles, pour spectaculaires qu'elles soient, ne peuvent pas remplacer ou corriger l'action réelle de tous les jours.

Les communistes ont une conception large et riche des droits de l'homme. Le respect des droits à la vie, au développement, au travail, à la liberté syndicale, par exemple, fait partie, au même titre que le respect des libertés individuelles, des droits fondamentaux et imprescriptibles de l'homme.

Aussi considérons-nous que la France ne peut avoir d'attitude sélective vis-à-vis de ces problèmes. Il ne suffit pas de faire retentir le nom de Sakharov à Moscou pour s'estimer quitte. Nous sommes étonnés du silence du Premier ministre à Séoul et à Rabat alors que les libertés sont bafouées dans ces pays.

La France devrait au contraire agir pour que ces libertés soient respectées partout.

Elle devrait intervenir, par exemple, pour la libération de Nelson Mandela, le plus vieux prisonnier politique du monde, en se décidant enfin à appliquer les résolutions et recommandations internationales concernant les sanctions vis-à-vis du régime d'Afrique du Sud, qui doit être mis au ban de l'humanité immédiatement et non pas en 1987 comme l'a annoncé le Premier ministre.

Elle devrait refuser absolument que la Turquie, ce pays aux 100 000 prisonniers politiques, puisse siéger au Conseil de l'Europe. Elle devrait exiger la libération de toutes les victimes de la dictature en Turquie.

Elle devrait exiger du roi du Maroc la libération de tous les prisonniers politiques, notamment celle de M. Abraham Serfati emprisonné depuis plus de dix ans pour ses opinions.

Elle pourrait dénoncer, afin de contribuer à les faire cesser, les tortures systématiques dans les prisons israéliennes, d'où nous parviennent des témoignages accablants.

Elle pourrait agir auprès de l'Irak dont le régime pratique la terreur et les exécutions massives, mais aussi auprès de l'Iran où la répression est tout aussi terrible contre tous les démocrates.

Ce ne sont là que quelques exemples.

**Mme Florence d'Harcourt.** Vous oubliez l'U.R.S.S. !

**M. Théo Vial-Massat.** J'aurais pu parler aussi de l'Indonésie, où les assassinats politiques ont recommencé, du Guatemala qu'on oublie trop, du Paraguay, du Salvador ou du Chili.

La défense sans exclusive des droits de l'homme et une politique novatrice dans le domaine de la coopération internationale radicalement différente de celle qui prévaut aujourd'hui, voilà pour nous, communistes, les deux objectifs qui doivent figurer au centre de la diplomatie française. (*Applaudissements sur les bancs des communistes.*)

**M. le président.** La parole est à M. Peyrefitte.

**M. Alain Peyrefitte.** Madame et messieurs les ministres, le Gouvernement auquel vous appartenez pouvait réussir sa politique étrangère. Et par moments, la fière allure des attitudes et des discours présidentiels — à Cancun, à Washington, à Beyrouth, au Kremlin, devant la Knesseth, devant le Bundestag — pouvait faire penser que vous étiez sur le chemin du succès.

Vous n'aviez pas à inventer, pas plus que pour la défense nationale. Et vous sembliez n'avoir pas la tentation de le faire. Vous l'avez confirmé tout à l'heure, monsieur le ministre des relations extérieures, dans votre déclaration, notamment par votre éloge de la politique d'indépendance et de la force de dissuasion. Sur ce terrain, l'assentiment général pouvait être obtenu, c'était une zone d'unité nationale. Car la France n'a guère qu'une politique étrangère possible. Les termes essentiels en sont bien connus. Le sillon a été creusé si droit et si profond par le général de Gaulle qu'il est malaisé d'en sortir, alors qu'il est profitable de le prolonger.

Et pourtant, cet objectif relativement aisé a été jusqu'à présent assez largement manqué. Le Gouvernement a placé ses démarches, depuis 1981, sous le signe de l'incohérence.

Etait-il cohérent d'envoyer des troupes au Tchad et de les y laisser immobiles, en attendant de les en retirer, sans avoir rien obtenu du colonel Kadhafi qui, lui, y a laissé les siennes ?

**M. Antoine Gissinger.** Très bien !

**M. Alain Peyrefitte.** Etait-il cohérent d'envoyer au Liban une force d'interposition pour protéger les Palestiniens de leurs adversaires, et de ne pas faire ensuite un geste pour s'interposer quand les communautés chrétiennes, dont la France est la protectrice traditionnelle, étaient massacrées ?

**M. Xavier Deniau.** Très bien !

**M. André Bellon.** Vous ne manquez pas d'air, monsieur Peyrefitte !

**M. Alain Peyrefitte.** Etait-il cohérent, après être retourné, par suivismisme à l'égard des Etats-Unis, s'enterrer à Beyrouth sous les bombes druzes, de se livrer à une surenchère anti-américaine à propos de l'Amérique centrale ?

**M. Loïc Bouvard.** Très bien !

**M. Alain Peyrefitte.** Etait-il cohérent de montrer pendant trois ans à l'égard des Soviétiques une intransigeance absolue, telle qu'on refusait tout dialogue, et en même temps une étrange faiblesse à l'égard de Cuba et du Nicaragua, postes avancés de la pénétration soviétique en Amérique centrale ? Deux surenchères opposées ne font pas une politique !

Est-il cohérent de prétendre continuer à mener une politique mondiale tout en préparant votre repliement sur l'Hexagone ? Car on dirait que vous faites tout pour perdre, l'un après l'autre, les attributs de la puissance mondiale : nos territoires et départements sur toutes les mers du globe ; un champ d'expériences atomiques en Polynésie qui nous donne une totale liberté d'action, à la différence de la Grande-Bretagne mais à l'égal des trois autres puissances thermo-nucléaires : une rampe de lancement pour fusées en Guyane, admirablement placée sur l'équateur, qui fait de nous la puissance spatiale la plus favorisée du monde.

Est-il cohérent de vouloir installer à Nouméa une base navale, tout en s'appropriant à conduire la Nouvelle-Calédonie à l'indépendance, contre le souhait d'une large majorité de ses habitants, qui le proclament sans équivoque chaque fois qu'ils en ont l'occasion ? (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

**M. Antoine Gissinger.** C'est cela, le socialisme !

**M. Alain Peyrefitte.** Est-il cohérent d'engager, pour construire cette place forte, de grandes dépenses — dont le Gouvernement n'a d'ailleurs pas le premier sou — sur un territoire que vous vous apprêtez à abandonner ?

**M. Guy Vadepied.** Et Djibouti ? C'est vous qui l'avez « abandonné » !

**M. Alain Peyrefitte.** A quoi a pu servir l'installation à Bizerte ou à Mers-el-Kébir de bases aéronavales imprenables ?

**Un député socialiste.** Quelle autocritique !

**M. Alain Peyrefitte.** Comme il n'y a pas d'exemple que l'indépendance donnée à des extrémistes...

**M. André Bellon.** Et Djibouti ?

**M. Alain Peyrefitte.** A Djibouti, ce n'étaient pas des extrémistes ! (*Rires sur les bancs des socialistes.*)

Comme il n'y a pas d'exemple, dis-je, que l'indépendance donnée à des extrémistes n'aboutisse pas à chasser l'ancienne métropole, comment empêcherait-on que le nouvel Etat s'associe plutôt avec l'U.R.S.S. ou avec Cuba ou avec la Libye ?

**M. André Bellon.** Voilà un discours d'une rare autosatisfaction !

**M. Alain Peyrefitte.** Pourquoi faire croire que les garanties données avant l'indépendance garderont leur valeur après ? Que la Calédonie peut à la fois être dans et hors la République ? Qu'on peut obtenir à la fois une chose et son contraire ?

Qui ne voit combien est illusoire ce qu'on appelle le plan Pisani ? Tout en perdant la souveraineté, la France garderait la responsabilité de la sécurité intérieure et de la diplomatie ? Mais ce plan ignore résolument les réalités diplomatiques de la fin du xx<sup>e</sup> siècle.

Il ignore la leçon de l'« autonomie interne » concédée au bey de Tunis ou de l'« indépendance dans l'interdépendance » négociée avec le sultan du Maroc, formules qui n'ont pas tenu plus longtemps l'une que l'autre.

Il ignore que les solutions imaginées à Evian se sont révélées fragiles. Elles reposaient sur la bonne foi des partenaires et la continuité des interlocuteurs. Or l'esprit de revanche l'a emporté sur l'esprit de continuité. Le jour même de l'indépendance, le gouvernement provisoire de la République algérienne, qui avait négocié et signé ces textes, disparaissait dans une trappe. Plus jamais on n'entendit parler, ni de ses plénipotentiaires, ni de son président, Ben Khedda, aussitôt remplacé par Ben Bella, avant que celui-ci le fût à son tour par Boumediène, aucun d'eux ne s'estimant lié par les engagements pris par son prédécesseur.

**M. Claude Estier, président de la commission des affaires étrangères.** Ne fallait-il pas faire la paix en Algérie ?

**M. Alain Peyrefitte.** Le plan Pisani ignore également le droit international. En 1969 a été signée à Vienne une convention sur le droit des traités. Elle dispose que tout accord conclu entre un colonisateur et un colonisé est un « traité inégal » et doit être tenu pour nul le jour de la proclamation de l'indépendance.

**M. André Beillon.** Puis-je vous rappeler qu'il s'agit d'un débat de politique étrangère ?

**M. Alain Peyrefitte.** Comment peut-on imaginer que la « Kanaky socialiste indépendante », tout en devenant membre des Nations unies à part entière, dérogerait à cette règle ? Ce n'est pas sérieux.

De trois choses l'une. Ou bien le « gouvernement provisoire » serait désavoué après l'indépendance par plus indépendant que lui, et les accords conclus avec lui ne seraient qu'un chiffon de papier. Ou bien le F.N.L.K.S., parfaitement au courant, lui, des réalités internationales, ferait semblant, jusqu'à l'indépendance, de croire à la pérennité de documents qu'il dénoncerait dès la constitution du nouvel Etat. Ou alors, les futurs dirigeants kanaks, s'ils s'estimaient liés par ces accords de protectorat, ne seraient ni reconnus par la communauté internationale, ni même admis à l'O.N.U., comme ce fut le cas pour la Mongolie, pour la Transjordanie, pour le Transkei et autres Bantoustans.

**M. André Beillon.** Le parallèle est intéressant !

**M. Alain Peyrefitte.** Le plan Pisani n'est pas un plan : c'est le camouflage d'un abandon.

Or tout le reste, en matière politique, économique et sociale, peut être redressé, mais la souveraineté perdue ne se retrouve jamais.

La France quittant la Calédonie, comment empêcherait-elle la contagion en Polynésie ? On commence déjà à en sentir les effets jusque dans cette enceinte.

**Mme Véronique Neiertz.** Venez-en à la politique étrangère !

**M. Alain Peyrefitte.** Comment éviter que, de proche en proche, les Antilles, la Réunion, peut-être la Corse ne suivent l'exemple ? (*Exclamations sur les bancs des socialistes.*)

**Mme Véronique Neiertz.** Vous vous trompez de débat !

**M. Alain Peyrefitte.** Le cotoisement des événements de Nouvelle-Calédonie...

**Mme Véronique Neiertz.** Et la Guadeloupe ?

**M. Pierre Forgues.** Et la Guyane ?

**M. Guy Vadepied.** Et la Corse ?

**M. Alain Peyrefitte.** ... depuis novembre y est déjà fort sensible. Comment refuser à une île ce qu'on encourage dans l'autre ?

**M. Guy Vadepied.** Ce n'est pas un problème de politique étrangère !

**M. Alain Peyrefitte.** Si, puisque ce qui est français doit devenir étranger. (*Exclamations sur les bancs des socialistes.*)

Aujourd'hui, la France est la troisième puissance maritime mondiale. Elle deviendrait la trentième en perdant la Calédonie et la soixantième en perdant la Polynésie.

**M. Jean-Jacques Benetière.** Et la Corse ?

**M. Alain Peyrefitte.** Comment entretenir notre force de dissuasion nucléaire sans Mururoa ? Comment rester puissance spatiale sans Kourou ? Comment rester l'un des cinq membres du Conseil de sécurité de l'O.N.U. si nous sommes réduits à l'hexagone ? Comment concilier tant de desseins incompatibles ? Sans la cohérence, comment conformer les actes aux discours et les discours aux actes, selon l'expression qu'a employée justement tout à l'heure M. Nucci ?

**M. André Beillon.** On ne vous le fait pas dire.

**M. Alain Peyrefitte.** Telle est peut-être la raison pour laquelle, monsieur le ministre des relations extérieures, vous avez paru éviter, depuis quelque sept mois que vous exercez vos fonctions, à la fois les discours et les actes. Vous avez paru cultiver le silence autant que l'immobilisme.

**M. Pierre Forgues.** C'était votre cas quand vous étiez ministre de la justice.

**M. Alain Peyrefitte.** Après un ministre volubile, nous avons un ministre muet ; après un ministre qui cultivait les initiatives spectaculaires, nous avons un ministre attentiste. Ainsi vos discours et vos actes ne risquent pas de se contredire.

La France, demain, doit pouvoir parler clair et agir net, à nouveau.

**M. Pierre Forgues.** Elle peut compter sur vous !

**M. Alain Peyrefitte.** Elle le pourra dès qu'auront été réunies les trois conditions d'une politique indépendante : une économie saine et un franc ferme...

**M. Pierre Forgues.** C'est le cas !

**M. Alain Peyrefitte.** ... une défense en constant progrès...

**M. Pierre Forgues.** C'est le cas !

**M. Alain Peyrefitte.** ... une doctrine cohérente et sans équivoque.

**M. Pierre Forgues.** C'est le cas !

**M. Alain Peyrefitte.** Parler clair, en affirmant sans ambages que nous sommes l'allié des Etats-Unis, un allié exigeant mais fidèle ; dénoncer à chaque occasion les visées expansionnistes des Soviétiques et ne plus s'amuser à jouer les tracassins à l'Ouest, en feignant de croire que « l'impérialisme américain » est aussi dangereux que l'hégémonie soviétique. (*Très bien ! sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française. — Exclamations sur les bancs des socialistes.*)

**M. Claude Estier, président de la commission.** C'est un gaulliste qui dit ça !

**M. André Beillon.** Qui a été à Varsovie ?

**M. Guy Vadepied.** Le gaullisme est bien loin !

**M. Alain Peyrefitte.** Agir net, en acceptant toutes rencontres et discussions propres à favoriser la détente et la paix, sans rien concéder ni dans les principes ni sur le terrain, c'est en suivant cette ligne de conduite que le général de Gaulle fut un interlocuteur respecté des deux super-puissances et que Paris devint l'intermédiaire privilégié du dialogue entre l'Est et l'Ouest.

Si la France peut prétendre à un rôle international, elle n'est qu'une puissance de taille moyenne. Elle ne compterait guère sans ses prolongements outre-mer et sans l'Europe ; mais l'Europe ne serait pas sans elle. Plus la France pèsera dans la construction européenne, plus elle aura de poids international, notamment dans le dialogue Est-Ouest.

**M. Pierre Forgues.** Vous oubliez la politique de la chaise vide !

**M. Alain Peyrefitte.** Mais il n'y a pas de construction européenne possible sans un dialogue privilégié entre Paris et Bonn. Or le couple franco-allemand donne, depuis quelque temps, des signes inquiétants de dissociation.

**M. Antoine Gissinger.** Il est bien malade !

**M. Alain Peyrefitte.** Une Europe réussie, c'est-à-dire une Europe unie, prospère et active, sera un multiplicateur d'influence pour chaque nation dont elle se compose, et avant tout pour la



France qui dispose, de par le monde, de plus d'outils militaires, civils, matériels ou moraux qu'aucun de ses partenaires européens. Une Europe ratée sera perçue par le reste du monde comme la démonstration que les nations qui la composent sont en train de sortir de l'histoire.

**M. Pierre Forgues.** Vous ne l'avez pas trop réussie !

**M. Alain Peyrefitte.** « Si l'Europe est malade, c'est d'inconscience », a déclaré le Président de la République le 26 novembre 1982, dans une de ces formules brillantes dont il a le secret.

En effet, nous avons vécu depuis 1981 quelques années d'inconscience. (*Protestations sur les bancs des socialistes.*)

**M. François Mortelette.** Certainement pas !

**M. Alain Peyrefitte.** Il est temps de nous éveiller, nous tous, Européens, et surtout nous, Français dans l'Europe et hors d'Europe. Puissiez-vous, monsieur le ministre, contribuer à cet éveil. Votre intervention de tout à l'heure ne nous pousse pas tellement à l'espérer, mais nous vous le souhaitons quand même, pour la France. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

**M. le président.** La parole est à M. Josselin.

**M. Charles Josselin.** Le sujet que j'ai l'intention de traiter est assez éloigné de celui dont vient de nous entretenir M. Peyrefitte, mais je ne peux pas résister à l'envie d'exprimer ma stupéfaction après avoir entendu certains de ses propos.

Je me souviens d'une mission parlementaire qui s'était rendue au Viet-Nam en janvier 1974. Elle comprenait, notamment, un réformateur qui se plaisait, à l'époque, à me dire : « Nous sommes l'opposition ». L'illusion n'a duré que quelques minutes, le temps que je découvre que son projet était de reconquérir le Viet-Nam du Nord. Vous avez été plus loin que lui ce soir, monsieur Peyrefitte, et je suis surpris que vous ayez réussi à survivre à ce que d'autres ont appelé la « perte » de l'Algérie ou la « perte » de l'Indochine. Allez jusqu'au bout de votre raisonnement et déclarez que la France ne parlera haut et fort que le jour où elle aura reconquis la totalité de son empire colonial. C'est exactement le langage que vous avez tenu ce soir. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes — Protestations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

**M. Albert Brochard.** Ce qui est excessif ne vaut rien !

**M. Alain Peyrefitte.** La décolonisation est faite !

**M. Pierre Micaut.** Les Néo-Calédoniens veulent rester français, monsieur Josselin. Ce n'est pas la même chose. (*Rires et exclamations sur les bancs des socialistes.*)

**M. Antoine Gissinger.** C'est la vérité.

**M. Pierre Micaut.** Votre dialectique est incompréhensible !

**M. Charles Josselin.** Je vais vous dire le scrupule que j'aurai à parler de l'Europe dans un débat de politique étrangère, et j'expliquerai pourquoi.

Convenez, monsieur Peyrefitte, que nous sommes dans une inversion totale, puisque vous avez profité, non pas du débat sur la Nouvelle-Calédonie, qui a eu lieu il y a quelques semaines, pour en parler, mais d'un débat de politique étrangère. De la part de quelqu'un qui entend, quoi qu'il en coûte et vraisemblablement pour l'éternité, faire en sorte que la Nouvelle-Calédonie reste française, c'est assez surprenant !

Monsieur le ministre, tout en partageant votre refus de l'enfermement européen, laissez-moi regretter tout de même que l'éfende du sujet que nous avons à traiter — la politique étrangère de la France — ne permette pas d'aller plus avant, j'allais dire plus profondément, dans l'examen des problèmes européens. Certes, les propos que vous teniez en ouvrant ce débat pour parler de « l'Europe, cette grande œuvre qui nous est devenue quotidienne » ne pouvaient que plaire au président de la délégation de l'Assemblée nationale aux communautés européennes.

Pourtant, si l'Europe est bel et bien une réalité quotidienne pour un nombre croissant de Français et de citoyens de la Communauté en général, je ne suis pas sûr qu'elle soit toujours bien connue dans toutes ses dimensions, y compris par les parlementaires. J'ai même parfois le sentiment que les Français rencontrent l'Europe plus souvent que ne le font leurs représentants. Ce n'est pas forcément toujours la faute de ces derniers.

Dans quelques semaines à peine, le conseil européen de Milan prendra des décisions capitales pour l'avenir de la Communauté. Or il n'est sans doute pas inévitable que l'avenir de l'Europe se joue tous les six mois et la dramatisation des sommets ne comporte pas seulement des aspects positifs. Cette fois, en tout cas, une attente a été créée qu'il convient de ne pas décevoir. Je pense surtout — chacun l'aura compris — aux projets d'union européenne sur lesquels je formulerai quelques observations. C'est d'ailleurs essentiellement sur ce sujet que j'interviendrai ce soir. Certains de mes collègues parleront des autres aspects de l'Europe. Je songe en particulier à mon ami, Jean-Jacques Benetière, qui traitera de la politique agricole commune, problème qui nous est cher à tous les deux, et des relations avec les Etats-Unis, y compris au travers des questions que pose cette politique agricole commune.

**M. Pierre Forgues.** C'est un spécialiste !

**M. Charles Josselin.** Après avoir noté que le conseil européen se félicitait des orientations exprimées dans le rapport du comité Dooge, le communiqué du 31 mars précisait : « L'approfondissement des propositions présentées par le comité sera poursuivi au cours des prochains mois... de manière à permettre au conseil européen de parvenir à des conclusions définitives lors de sa prochaine réunion de juin ».

Cette réunion de Milan, nous y sommes, ou presque. Je dois constater avec un certain regret que, dans l'examen de ces problèmes qui ne lui sont pas étrangers, qui ont même pour son propre devenir une importance considérable, le Parlement français a été précédé par la plupart des parlements de la Communauté. J'ai donné, dans le rapport approuvé par la délégation aux affaires européennes de notre assemblée, un tableau des travaux parlementaires entrepris sur les divers documents : projet Spinelli et rapport Dooge.

Sans qu'aucun parlement, sauf le Folksting danois, ait pris position de manière définitive, force est bien de constater que nos collègues allemands, danois, belges, luxembourgeois, britanniques et italiens ont, soit au stade de la séance publique, soit en commission, eu la possibilité d'amorcer un débat qui pourra être suivi d'un vote. De notre côté, nous abordons seulement aujourd'hui cette discussion sans qu'il soit question de la conclure par un vote, puisque notre règlement l'interdit.

Les affaires européennes offrent, entre autres intérêts, celui de montrer ce que peuvent faire ou ne pas faire les institutions parlementaires dans l'Europe contemporaine. Elle sont un bon test de leur vitalité respective et aussi, peut-être, pour nous, la source de quelque préoccupation. J'ai d'ailleurs entendu avec intérêt Mme le secrétaire d'Etat chargé des affaires européennes annoncer que nous aurions bientôt la possibilité de reparler de l'Europe, à l'occasion des débats sur la ratification de l'élargissement de la Communauté et sur les problèmes budgétaires communautaires pour 1985. Personnellement je m'en félicite.

Mais je voudrais maintenant préciser pourquoi nous, parlementaires français, nous ne pouvons pas, nous ne devons pas rester à l'écart du débat sur les institutions de la Communauté. C'est là, je l'avoue, qu'à y regarder de près, on peut se demander si, lorsqu'on parle de la Communauté, il s'agit encore de politique étrangère au sens strict du terme car, selon la doctrine imposée par la Cour de justice de Luxembourg, le traité de Rome ne peut pas être assimilé à un quelconque traité international. Il constitue un ordre juridique nouveau qui est à la fois supérieur et intégré à l'ordre juridique des Etats membres.

En ratifiant le traité, l'Etat national a accepté par avance le développement juridique communautaire et s'est obligé à se conformer aux conséquences présentes et futures de l'application du traité. Il est donc contraint de les accepter par le biais de ses instances internes. Notre Conseil constitutionnel s'est rallié depuis longtemps à cette interprétation, notamment dans sa décision du 30 décembre 1977, à propos d'une affaire de cotisation à la production d'isoglucose que la décision du conseil des communautés du 21 avril 1970 a classée dans le groupe des ressources propres.

Il en résulte — je tiens à appeler votre attention sur ce point — une pénétration progressive, silencieuse, du droit communautaire dans notre droit national que j'ai déjà évoquée ici, le 10 avril, lorsque l'Assemblée a dû refaire la loi sur le prix du livre, à la suite d'un arrêt de la Cour de justice. Cela doit nous faire réfléchir, d'abord sur la logique de l'évolution qui nous a menés là où nous sommes. Ne nous y trompons pas, le processus engagé conduira, à moyen ou long terme, à réduire considérablement les compétences des parlements nationaux, dans presque tous les domaines. Ce processus n'avait rien d'imprévisible. Il est la conséquence inéluctable de la conception qui préside depuis l'origine à la construction européenne.

Le Marché commun s'est, en effet, organisé progressivement sur le plan institutionnel, en fonction d'un objectif économique — un marché unifié — et non à partir des habituelles finalités politiques ou juridiques qui, dans l'histoire, ont commandé le regroupement de plusieurs Etats. En réalité, c'est à partir des nécessités d'un marché de libre concurrence qui, sur le plan fiscal d'abord, mais aussi, peu à peu, sur tous les autres plans, impose la disparition de toutes les différences de traitement susceptibles de fausser les lois de ce marché que s'édifie la construction européenne.

On mesure ici les responsabilités de ceux qui, avec les meilleures intentions du monde, n'ont cessé de combattre ce qu'ils appelaient la « supranationalité ».

Si une perspective fédérale, ou même seulement confédérale, avait été posée dès l'origine, une répartition des compétences entre les instances communautaires et les instances nationales aurait été nécessairement définie. Mais on sait que les gouvernements français successifs, jusqu'en 1981, ont fait avorter toutes les tentatives en ce sens, y compris celles que la France avait d'abord encouragées. Je songe au plan Fouchet.

Faute d'une définition de ce qui appartient à l'Europe et de ce qui continue de relever des Etats membres, l'orientation, économique avant d'être politique, prise par la construction européenne poursuit inexorablement sa propre marche, qui la porte à déposséder les parlements de leurs prérogatives sans que le moindre garde-fou juridique puisse lui être opposé. Paradoxalement, le refus d'une construction politique de l'Europe, refus formulé au nom de la crispation sur le maintien de l'« Etat nation », aboutit en définitive à porter atteinte à la souveraineté des instances nationales, et, en particulier, à celles des parlements. Une fois de plus, on constate, pour reprendre la formule célèbre, que si les hommes font l'histoire, ils ne savent pas l'histoire qu'ils font.

Face à cet effacement des parlements nationaux, le parlement européen élu au suffrage universel a représenté longtemps une chance, peut-être la représentait-il encore : celle d'être susceptible d'assurer le contrôle de la prolifération de la législation communautaire. Pour mesurer cette prolifération, je citerai en passant quelques chiffres qui vous surprendront : en 1984, le conseil a arrêté 351 règlements, 53 directives et 99 décisions, tandis que la commission ne prenait pas moins de 5 190 actes autonomes et transmettait au conseil 555 propositions, recommandations ou projets d'actes, ainsi que 242 communications, mémorandums et rapports. Je n'ai garde d'oublier, plus importants peut-être que tout ce qui précède en raison de leurs effets induits, les 220 arrêts rendus par la très puissante Cour de justice des Communautés européennes.

En somme, nous parlements nationaux, nous aurions pu nous consoler de notre abaissement en pensant que la relève était prise à Strasbourg, et en nous redisant la parole du Baptiste : « Il faut qu'il croisse et que je diminue ». Mais tout le monde sait que nous sommes très loin du compte. Les espoirs et les craintes fondés sur l'élection de l'Assemblée des communautés au suffrage universel direct ont été les uns et les autres déçus, au point d'apparaître, avec le recul, légèrement dérisoires. L'idée que le suffrage universel est, à lui seul, source de pouvoir, soit pour légitimer l'autorité politique qui le possède déjà, soit pour en donner à celle qui le revendique, a été mise en échec.

Quelques-uns pensent qu'il est trop tard. Ils estiment que, dans les temps crépusculaires où nous sommes, le parlementarisme, dont les signes de déclin semblent évidents un peu partout en Europe, est d'ores et déjà un moyen dépassé pour donner une âme à la technocratie que les traités de Rome ont mise en place. Mais je suis certain, monsieur le ministre, que vous n'êtes pas de cet avis, pas plus que vous ne vous rangez à l'opinion que vous avez justement critiquée selon laquelle le parlement européen serait un « parlement pour rire ».

En tout cas, à ceux qui prennent aisément leur parti de la situation actuelle, on pourrait poser la question : pensez-vous qu'une Europe des ministres et des fonctionnaires soit viable ? Pensez-vous qu'elle puisse à long terme imposer sa légitimité ? Poser ces questions c'est en même temps y répondre.

En 1979 et 1984, 180 millions d'électeurs européens ont été appelés à élire un parlement, mais 120 millions seulement en 1979, et encore moins en 1984, ont jugé utile de déposer un bulletin dans les urnes. Pour la France, qui n'a pas été l'Etat le plus abstentionniste, une étude récente publiée dans la revue de l'I.N.S.E.E. révèle que la moitié des électeurs potentiels, inscrits ou non sur les listes, n'ont pas voté aux élections de juin 1984 et que les abstentionnistes se recrutent surtout parmi les jeunes, les ouvriers et les employés. Seulement 32 p. 100 des

électeurs âgés de vingt à vingt quatre ans ont voté. Sans doute n'ont-ils pas cru que cette élection représentait un enjeu suffisant. On mesure en tout cas les conséquences de ce que quelqu'un a appelé le « non-effet » de l'élection au suffrage universel du parlement européen.

Cette assemblée qui s'intitule elle-même « Parlement européen », bien que le titre lui ait été longtemps contesté, est dépourvue de la compétence politique et financière majeure, le vote de l'impôt. Elle n'a aucune attribution d'ordre législatif et ne vote que des résolutions qui n'ont pas plus d'efficacité que celles du comité économique et social des communautés, dont les membres sont nommés par le conseil. Elle peut, certes, censurer la commission, puisque l'article 144 du traité de Rome lui en donne le droit, mais le Parlement européen sait bien que le pouvoir de décision appartient au conseil. En fait, un parlement de ce type est impuissant à compenser tant les pouvoirs législatifs que les compétences de contrôle perdus par les parlements nationaux. Il est incapable de donner à la Communauté la légitimité démocratique dont elle manque.

Je reprends ici la thèse soutenue dans un rapport soumis à la délégation de l'Assemblée pour les Communautés européennes et approuvée par elle. Mais nous n'avons fait que reproduire sur ce point les idées du rapport Dooge, ce rapport dont le conseil européen du 31 mars dernier, monsieur le ministre, a pris connaissance pour se « féliciter des orientations qu'il exprimait ». Or le rapport Dooge contient cette phrase que je crois utile de citer : « Un parlement élu au suffrage universel ne saurait en bonne logique démocratique être plus longtemps cantonné dans un rôle consultatif ou réduit à connaître d'une faible partie des dépenses de la Communauté. C'est le condamner à l'effacement ou à la surenchère ou généralement aux deux. »

Est-il bien sûr que le Gouvernement français donne son adhésion pleine et entière à cette phrase ? Dans une note gouvernementale, élaborée à l'intention des députés français au Parlement européen, on peut lire : « Conscients du fait que l'élection de l'Assemblée au suffrage universel direct rend inévitable l'accroissement de ses pouvoirs, nous pouvons nous rallier aux propositions du comité Dooge, dès lors que le mode d'élection serait uniformisé conformément aux propositions du comité. »

Devant les délégations aux Communautés européennes de l'Assemblée et du Sénat, le 18 avril dernier, madame le secrétaire d'Etat, vous êtes d'ailleurs restée dans la même ligne, si j'en crois cet extrait du communiqué publié après la réunion : « En ce qui concerne le rôle du Parlement européen, le renforcement de la participation au processus décisionnel communautaire poserait la question de sa responsabilité — c'est vrai — « devant les électeurs et ne devrait en aucun cas ralentir la prise des décisions. »

Le Gouvernement français estime manifestement qu'il faut en première urgence améliorer les mécanismes de décision au sein du Conseil, par le recours plus fréquent au vote majoritaire, tout en recommandant de ne pas exclure le droit pour un Etat membre d'invoquer son intérêt vital. Cette priorité n'est pas contestable. Mais, est-elle pour autant exclusive ? N'est-il pas souhaitable de ne pas séparer la promotion du Conseil de celle du Parlement européen ? Ne pourrait-on prévoir que si la notion d'intérêt vital, par exemple, est maintenue, l'Etat qui s'en réclame doit se justifier à la fois au sein du Conseil et devant le Parlement européen ? Sur ce point aussi, madame le secrétaire d'Etat, je souhaiterais connaître votre sentiment.

L'avenir de l'Europe ne se conçoit guère sans l'existence de cette médiation que représente une institution parlementaire puissante et respectée. Si cette institution n'existe pas, nous verrons se développer la tendance, déjà perceptible, des régions françaises ayant leur propre représentation, officieuse certes, mais réelle, à Bruxelles auprès de la commission.

Je songe aussi, puisque nous parlons de régions, à certains arrêts récents de la Cour de justice, qui mettent en cause directement l'idée de fédéralisme ou d'autonomie régionale pour certains Etats membres, et qui pourraient mettre en cause le projet de décentralisation que la France a entrepris.

Un arrêt de manquement rendu le 11 juillet 1984 contre l'Italie, dans une affaire où la commission était partie, mérite, me semble-t-il, de retenir l'attention.

La région de Sicile avait institué des aides dans les secteurs viti-vinicoles et des fruits et légumes. La commission, par une décision prise sur la base de l'article 93 du traité de Rome, avait ordonné à l'Etat italien de faire supprimer ces aides. Cette décision ne fut pas exécutée. La Cour de justice fut alors saisie. Le Gouvernement italien fit valoir pour sa défense qu'il était intervenu à plusieurs reprises auprès de la région sicilienne

pour l'inciter à abroger ces aides. Mais ses interventions ne pouvaient aboutir, pour la bonne raison que la Constitution italienne de 1947 prévoit l'autonomie de certaines régions parmi lesquelles la Sicile et que l'Etat n'avait en conséquence aucun moyen de se faire obéir. Eh bien ! mes chers collègues, la Cour a rejeté ce moyen par un jugement dont l'importance est considérable pour l'avenir : « L'aide en question ayant fait l'objet d'une décision formelle de la commission, l'Etat membre concerné avait l'obligation de l'exécuter dans les délais, en faisant le nécessaire pour que soient formellement abrogées les dispositions reconnues par la commission comme contraires aux exigences de l'article 92 du traité. »

**M. le président.** Monsieur Josselin, je vous demande de bien vouloir conclure car votre temps de parole est épuisé.

**M. Charles Josselin.** Je conclus, monsieur le président, mais je suis convaincu que l'exemple que je viens de citer n'a pas échappé à votre perspicacité, car il est tout à fait significatif de la tendance vers laquelle nous allons si nous n'y prenons garde.

La République italienne a donc été condamnée en raison d'aides accordées en Sicile, en application non pas d'une loi du Parlement italien, mais d'une législation adoptée par la région sicilienne.

La France elle-même, depuis qu'elle est devenue un Etat décentralisé, risque de n'être pas à l'abri de ces difficultés. Depuis la loi du 2 mars 1982, l'Etat français, à son tour, a peu de moyens de se faire obéir d'une collectivité locale, du moins dans certains domaines. Il n'est nullement inconcevable que, dans un avenir proche, il soit exposé à une action en manquement pour l'action ou le refus d'action d'une collectivité régionale. Puisque l'Etat est requis d'agir, quelle que soit son organisation interne, on risque d'assister tout simplement à une réintroduction de la tutelle, impulsée au niveau non plus national, mais européen. C'est la commission de Bruxelles qui apparaîtrait comme le nouveau tuteur, dont l'Etat national serait l'agent. La jurisprudence de la Cour montre donc l'extrême importance des problèmes institutionnels pour l'avenir de l'Europe.

Milan, c'est demain. Une chose est sûre : la position de la France se situera dans la droite ligne de celle qu'avait définie le Président de la République dans son discours de Strasbourg. Ce jour-là, François Mitterrand avait annoncé aux parlementaires européens : « La France est prête à examiner votre projet, qui, dans son inspiration, lui convient. »

Vos propos, monsieur le ministre, confirment, s'il en était besoin, que la France est définitivement engagée dans la voie de l'Europe.

Vous avez dit, madame le secrétaire d'Etat, que « la France est aux côtés de ceux qui veulent aller de l'avant ». Pour moi, cela signifie, entre autres choses, que cette grande affaire doit venir devant le Parlement.

Je demande au président de notre assemblée la permission de m'adresser à lui. Il faut que nos commissions, à l'image de ce qui a déjà eu lieu dans d'autres parlements des Dix, s'intéressent, selon leurs compétences et leur procédure, aux projets d'union européenne. Nous devons être imaginatifs, développer tous les modes de coopération interparlementaire et contribuer pour ce qui nous concerne au rapprochement et à l'harmonisation de nos législations. Il faut nous rencontrer, comme viennent de le faire, cette année encore, les présidents des commissions des finances des assemblées de chaque Etat membre.

Pour finir comme j'ai commencé : non, il ne faut pas redouter l'approche institutionnelle. Elle seule, finalement, est peut-être pleinement et réellement mobilisatrice. Il faut que la jeunesse se passionne pour le projet européen, ayons-nous dit. Si elle ne l'a pas fait jusqu'à présent, si, le 18 juin 1984, elle a fourni les plus gros bataillons des abstentionnistes, c'est peut-être parce que « l'Europe des petits pas », pour nécessaire qu'elle soit, l'Europe du marché intérieur, celle des nouvelles technologies, ne saurait la motiver au plus profond d'elle-même. Seule une approche politique a des chances de le faire, avec les enjeux de pouvoir qu'elle met en cause. Les électeurs et d'abord les plus jeunes d'entre eux ne se mobiliseront pour l'Europe que si une nouvelle structure de ses institutions leur propose des enjeux de pouvoir clarifiés. Pour moi, c'est aussi cela aller de l'avant. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

**M. le président.** La parole est à M. Stirn.

**M. Olivier Stirn.** Messieurs les ministres, madame, monsieur les secrétaires d'Etat, mes chers collègues, contrairement à beaucoup d'autres débats qui ont été marqués par des affrontements parfois vifs dans cette enceinte, celui-ci a fait l'objet, en tout cas jusqu'à présent, d'un large consensus.

Le consensus porte sur les objectifs : les critiques portaient sur la forme — il fallait bien trouver quelque chose ! La seule critique que j'ai entendue sur les objectifs concernait curieusement la politique conduite à l'égard d'un territoire français : la Nouvelle-Calédonie. On pourrait d'ailleurs assez facilement retourner l'argumentation de M. Peyrefitte sur ce point et dire que l'image et le rôle de la France dans le monde résultent probablement plus, dans le passé, du discours de Brazzaville, qui avait su prévoir et préparer l'indépendance de l'Afrique, et du discours de Phnom Penh qui avait souhaité, prévu et organisé l'indépendance de l'Indochine que de propos sur ses possessions territoriales. (Très bien ! Très bien ! sur plusieurs bancs des socialistes.) Il est dérisoire d'entendre aujourd'hui ceux qui se réclament du général de Gaulle, qui a su donner dans de bonnes conditions l'indépendance à de très nombreux Etats africains, affirmer que l'image et le rôle de la France dans le monde dépendent uniquement ou presque du maintien de la Nouvelle-Calédonie, qui compte 140 000 habitants, au sein de la République française.

**M. Pierre Forgues.** Parfait !

**M. Alain Peyrefitte.** De Gaulle n'avait pas voulu lui donner l'indépendance et il avait raison !

**M. Olivier Stirn.** Hormis cette critique sur la Nouvelle-Calédonie, on n'a pas entendu dans cette enceinte aujourd'hui de critique de fond sur les objectifs, qu'il s'agisse d'un retour éventuel au sein de l'O.T.A.N., des axes essentiels de la politique française, des rapports Est-Ouest ou Nord-Sud, sur lesquels vous avez insisté, monsieur le ministre, et après vous, M. Nucchi, qu'il s'agisse de la politique européenne décrite par Mme Lalumière ou qu'il s'agisse de notre politique en faveur des droits de l'homme et du respect de la démocratie dans le monde, qu'a développée M. Jean-Michel Baylet.

Ce très large consensus sur les objectifs, on le retrouverait probablement dans le pays sur la politique suivie qui permet à la France de continuer d'occuper une place sur l'échiquier mondial, de jouer un rôle, d'avoir un rayonnement qui dépasse le poids de ses habitants ou la limite de ses frontières et qui résulte de grandes options que le Gouvernement défend et qu'il a su préserver dans des circonstances qui étaient, quelquefois, difficiles et qui le restent.

Mais ce consensus ne doit certes pas empêcher la France de prendre des initiatives que vous avez d'ailleurs évoquées, monsieur le ministre, dans deux grandes directions où elle peut jouer un rôle moteur : l'Europe et le Moyen-Orient.

L'Europe ! Le moment est sûrement venu pour la France de pratiquer une relance politique. Ce que disait à l'instant M. Josselin était exact à propos de la nécessité d'une Europe politique pour entraîner une adhésion plus forte sur les institutions, sur la monnaie, sur l'extension des droits de l'homme ; par exemple, au sein de l'Europe politique qui se construit, pourquoi ne pas prévoir que les Européens, après dix ans de résidence dans un pays quelconque, pourraient participer, sous réserve évidemment d'un accord communautaire réciproque, à toutes les élections politiques ? Ce serait ainsi prouver notre foi dans cette construction politique européenne. Il y a donc des initiatives à prendre. Elles sont, semble-t-il, prévues. Le sommet de Milan serait sûrement une déception, s'il n'aboutissait pas à marquer ces étapes à venir. Il est clair que, dans cette action, le rôle de la France, le poids du Président de la République française peuvent entraîner sans aucun doute des améliorations sur lesquelles se dégagera encore un très large consensus.

Au Moyen-Orient, à l'évidence, le mouvement a de nouveau succédé à l'immobilisme.

Certes, le rôle de la France n'est pas d'interférer dans le dialogue qui va s'ouvrir entre la Jordanie et Israël, mais il est sûrement de le faciliter et d'entraîner l'Europe vers une politique qui le justifie et lui donne toute sa crédibilité. Grâce aux bonnes relations équilibrées et bien établies qui se sont instaurées au cours des derniers mois, le poids de la France s'est accru à l'égard tant des pays arabes que d'Israël. Il est clair qu'elle doit l'utiliser quand le besoin l'exige. A l'heure actuelle, nous pourrions sans doute utiliser notre influence sur l'Arabie Saoudite, sur l'Algérie, où la politique française a été heureuse, pour essayer de faire progresser les négociations en cours et pour leur apporter dans le monde arabe une caution qui irait en s'élargissant.

Des accords ont été passés entre l'Egypte et Israël, d'autres se préparent entre Israël et la Jordanie. Il faut certes les examiner avec prudence, avec une certaine circonspection, mais tout de même avec espérance. Ce mouvement doit s'amplifier et, de proche en proche, les autres Etats arabes devraient y être associés. Nous devons utiliser notre poids sur Israël pour l'amener

à reconnaître un Etat palestinien, sur les pays arabes, pour faciliter un compromis sur les territoires occupés et sur la reconnaissance de Jérusalem comme capitale d'Israël, avec évidemment une garantie des Lieux saints, qui puisse recueillir l'accord de tous.

Dans tous ces domaines, la France peut jouer un rôle important surtout si elle entraîne l'Europe.

En politique extérieure, ce septennat se grandirait, laisserait une trace profonde si, d'un côté, il marquait une avancée importante en matière de construction européenne et si, de l'autre, il parvenait à réconcilier les Arabes et les Juifs. Car il n'y a pas d'antisémitisme chez les Arabes, pas plus qu'il n'y a de sentiment anti-arabe chez les Juifs.

La France est bien placée pour faire avancer ces dossiers. Ils ont été, depuis des mois, bien préparés par la diplomatie française. Je crois que le moment est venu, monsieur le ministre, d'en tirer tous les éléments satisfaisants. Ceux qui sont prêts dans ce domaine, comme dans d'autres, à s'associer à la politique que vous suivez se réjouiraient de ces succès qui ne seraient pas seulement les vôtres mais ceux de la France. (Applaudissements sur de nombreux bancs socialistes.)

**M. le président.** La parole est à M. Benetière.

**M. Jean-Jacques Benetière.** Monsieur le ministre, mon intervention sera consacrée à l'avenir de la politique agricole commune et à l'agriculture française face à l'offensive menée par les Etats-Unis depuis un certain nombre de mois.

Après le dernier discours du président Reagan sur l'état de l'Union, les pays concurrents des Etats-Unis sur les marchés internationaux savent à quoi s'en tenir : ou bien ils sont prêts à des concessions dans les quatre secteurs jugés comme stratégiques par le président américain : produits de haute technologie, agriculture, services et marchés publics, ou alors ils se préparent à une guerre commerciale sévère et sans merci.

L'agriculture constitue un terrain de choix pour l'offensive américaine. Les Etats-Unis restent, et de loin, le premier exportateur mondial de produits agricoles et détiennent plus de 35 p. 100 des marchés mondiaux. Mais l'Europe communautaire qui demeure le plus gros importateur est devenue le second exportateur mondial avec 12 p. 100 de ces marchés et se permet de concurrencer les Etats-Unis sur certains marchés céréaliers. Face à cette situation l'administration Reagan a mis au point une vraie politique libérale : la hausse des prix sur le marché intérieur américain et sur les marchés extérieurs qui permettra d'éliminer les agriculteurs américains les moins compétitifs mais aussi les agriculteurs étrangers, notamment européens, si la loi libérale est rétablie dans les échanges internationaux.

C'était l'esprit du projet de *Farm Bill* présenté au Congrès américain il y a quelques mois.

Pour comprendre les nouvelles orientations de cette politique américaine, il convient de faire le point sur la situation de cette agriculture.

Depuis 1980, l'agriculture américaine est entrée dans une crise profonde qui se traduit par une forte aggravation de la situation de nombreuses exploitations agricoles et un alourdissement insupportable du déficit budgétaire américain. Les revenus agricoles qui atteignent 25 milliards de dollars en 1973-1974 n'étaient plus que de 17 milliards de dollars en 1982-1983.

Après le développement exceptionnel des exportations agricoles au début des années 1970, développement favorisé par le choc pétrolier et l'effondrement du dollar, le début des années 1980 a été marqué par un retournement de tendance défavorable à l'agriculture américaine sur les marchés internationaux. Sur le seul marché du blé, la part des Etats-Unis est passée de 45 p. 100 en 1980 à 37 p. 100 en 1984. La santé de cette agriculture qui tire 30 p. 100 de son chiffre d'affaires du marché mondial est fortement dépendante de ses recettes à l'exportation. La perte de certains débouchés extérieurs et l'écart entre le taux d'inflation présent, 4 p. 100 en 1985, et les taux d'intérêt des emprunts contractés par les agriculteurs ces dernières années ont placé près de 100 000 exploitations américaines dans une situation de crise alarmante.

Depuis les années 1960, les Etats-Unis pratiquent le système du *deficiency payment* en versant des compléments de revenus à leurs producteurs agricoles. Le dispositif, qui a bien fonctionné dans la période d'expansion des ventes, s'est heurté au retournement de tendance de la fin des années soixante-dix. La récession mondiale, la montée du dollar, l'endettement des pays en voie de développement, l'embargo de Carter sur les ventes de céréales à l'U.R.S.S. limitaient les débouchés alors que la production progressait. Dès 1980, le revenu agricole s'effondre

et l'Etat doit intervenir. Comme les récoltes de 1981 et 1982 restent bonnes, il faut engager en 1983 un programme massif de réduction des surfaces cultivées. Le coût du soutien des marchés qui était de l'ordre de trois à quatre milliards de dollars au cours de la décennie 1970 est passé à 12 milliards de dollars en 1982 et à 19 milliards de dollars en 1983.

Le *farm bill* fixe le cadre dans lequel devrait se situer la politique agricole américaine jusqu'à l'an 2000. Il affirme la nécessité de restaurer durablement la compétitivité de l'agriculture américaine par un abaissement brutal et généralisé des niveaux de soutien des marchés agricoles. Le retour à la formation des prix par le marché, avec un désengagement progressif de l'Etat, constitue l'objectif affiché. Il prévoit une réduction de 20 p. 100 à 25 p. 100 des prix de soutien et parallèlement un démantèlement progressif des aides au revenu.

En fait, le projet de l'administration Reagan se heurte actuellement à une forte opposition dans le monde agricole mais aussi dans de nombreux milieux qui redoutent les conséquences économiques d'une telle politique, notamment tout l'agro-business qui craint un effondrement de pans entiers de l'agriculture américaine.

Au Congrès, les partis démocrate et républicain ont eu beau jeu de s'appuyer sur ces organisations, sur ces milieux d'affaires et aussi sur la résonance affective que rencontre encore l'agriculture chez ce peuple américain qui n'a pas oublié la conquête de l'Ouest et le temps des pionniers, pour remettre en cause une partie des projets du président Reagan.

D'après les informations dont on dispose aujourd'hui, la politique agricole américaine ne s'assignera pas comme objectif une restructuration libérale drastique du secteur agricole par élimination de très nombreuses exploitations, elle visera simplement à limiter le système de soutien aux revenus des agriculteurs en prévoyant une baisse de prix compensée par le système du *deficiency payment* et une aide à l'ensemble des exportations agricoles américaines.

L'offensive américaine porte donc sur deux terrains différents. D'abord, celui du renforcement de la concurrence internationale par l'abaissement des prix intérieurs américains et également des prix internationaux ; ensuite, sur le terrain diplomatique, et plus précisément à propos de la politique agricole commune.

Plus récemment, le débat a porté sur la date d'ouverture de nouvelles négociations multilatérales. A cette occasion, le Président de la République a pu réaffirmer avec solennité lors du sommet de Bonn qu'il était peu cohérent de ne se préoccuper que des soutiens à l'exportation alors que les courants d'échanges agricoles internationaux sont lourdement influencés par le cours du dollar, véritable cause de l'affaiblissement des positions américaines sur les marchés internationaux, et par l'endettement des pays en voie de développement qui contraignent ces derniers à restreindre leurs importations, notamment de produits agricoles américains.

La principale faiblesse de l'Europe face à l'offensive américaine réside d'abord dans la difficulté à défendre une position autonome vis-à-vis du grand allié américain. L'Europe du Nord considère trop facilement qu'elle a besoin de la protection et du soutien américains pour des raisons stratégiques et politiques et en contrepartie, le grand allié estime que ses partenaires ont des obligations et notamment celle d'accepter les règles du jeu libéral dont M. Reagan se fait le champion en matière d'échanges internationaux.

Il est une autre faiblesse qui tient aux moyens limités dont dispose l'Europe pour mettre en œuvre des politiques à la hauteur des enjeux. Depuis la récente présidence française de la Communauté, des progrès décisifs ont été enregistrés dans un certain nombre de domaines, celui de la recherche et du développement par exemple. De même, les négociations sur l'élargissement de la Communauté ont enfin abouti, et la ratification demain du traité d'adhésion de l'Espagne et du Portugal ne sera pas un mince succès.

Les années 1984-1985 compteront dans l'histoire de la Communauté même s'il ne faut guère s'attendre à des progrès décisifs sur le plan de la réforme institutionnelle. Mais ces progrès indéniables doivent s'accompagner d'une mise en commun des ressources indispensables pour conduire l'Europe sur le chemin de la réussite, sinon les difficultés gravissimes qu'a connues le budget européen en 1984 ne manqueront pas de se reproduire au cours des prochaines années.

La mise en œuvre indispensable de nouvelles politiques et l'élargissement pèsent évidemment sur le budget agricole européen disponible pour le soutien des marchés et notamment pour financer les restitutions qui sont indispensables si l'on veut aligner les prix agricoles européens sur les cours mondiaux.



Car il ne suffira pas, dans les mois qui viennent, que les Européens restent fermes dans la négociation sur le maintien des principes de la P. A. C., comme se contentent trop souvent de l'affirmer nos collègues de l'opposition. Il faut aussi que les Européens se collègent les moyens budgétaires de contre-carrier l'offensive américaine, puisque toute baisse des prix internationaux entrainera une hausse équivalente des coûts des restitutions.

L'attitude de la Grande-Bretagne, et à un moindre degré, de la République fédérale d'Allemagne à l'égard du financement de l'Europe, constitue donc actuellement un élément de faiblesse que les Américains n'ignorent pas.

En réalité, pour définir ses ambitions sur la scène agro-alimentaire mondiale, l'Europe doit choisir entre deux solutions. Entend-elle laisser les Etats-Unis maîtres du jeu, ce qui leur donne la possibilité de décider l'embargo des exportations céréalières sur l'U. R. S. S., du soja sur l'Europe et de contrôler, par le biais de l'aide alimentaire, les choix politiques des pays en voie de développement, ou veut-elle assumer sa position et ses responsabilités de deuxième pôle alimentaire mondial? La réponse à une telle question prend évidemment une dimension stratégique considérable lorsqu'on connaît la situation durablement déficitaire de l'U. R. S. S. pour certains produits agricoles et le temps qu'il faudra à de très nombreux pays en voie de développement pour conquérir leur indépendance alimentaire.

Cette décision stratégique sur la place et le rôle de l'Europe dans le monde, qui s'impose aussi dans d'autres domaines comme celui des hautes technologies et de la recherche, requiert des choix et des engagements financiers. Assumer le rôle de deuxième pôle alimentaire mondial a un coût et les Européens doivent, au-delà de la négociation avec les Etats-Unis, engager une réflexion sur les adaptations nécessaires de la politique agricole commune. Cette politique, mise au point dans les années soixante, alors que l'Europe était largement déficitaire en produits agricoles, ne correspond plus à une situation où, ayant déjà dépassé le cap de l'autosuffisance, l'Europe doit raisonner en termes d'exportateur et donc en termes de marchés et de compétitivité.

Les solutions ultra-libérales contenues dans le *farm bill* de l'administration Reagan seront, comme nous l'avons vu, fortement amendées, car les sénateurs et les représentants refusent de payer le prix politique et social qu'implique leur mise en œuvre. Dans la situation actuelle, le gouvernement américain, pas plus que les autres, ne pratique dans le secteur agricole le libéralisme. Etant donné le caractère fluctuant et erratique des cours mondiaux sur de nombreux marchés agricoles, les revenus des producteurs qui s'effectueraient sur ces bases subiraient des variations insupportables. La plupart des gouvernements interviennent donc, certes à des degrés divers, à la fois sur la formation des prix intérieurs et sur les prix perçus par les producteurs pour les produits agricoles exportés.

Aux Etats-Unis par exemple, chacune des 2,4 millions d'exploitations agricoles a reçu en moyenne, en 1983, une subvention de 12 000 dollars par le canal notamment des *deficiency payments*. De même, les Etats-Unis ont un arsenal de mesures pour écarter leurs productions sur le marché mondial. Ils appliquent en outre des restrictions à l'importation sur toute une gamme de produits tels que le coton, les produits laitiers, le sucre et les cacahuètes.

Le procès américain fait à la P. A. C. devrait perdre de sa virulence au moment où les Etats-Unis s'engagent clairement dans une politique de soutien renforcé aux exportations et vont décider le maintien du système de garantie des revenus. Le coût budgétaire du soutien à l'agriculture américaine devrait à nouveau dépasser les 12 milliards de dollars au cours des prochaines années.

La première réponse des Européens aux prétentions américaines réside donc dans une contre-offensive dénonçant les pratiques agricoles protectionnistes des Etats-Unis et les avantages dont bénéficient les producteurs d'outre-Atlantique pour pénétrer sur le marché européen. En réalité, quelle que soit la décision qui sera finalement prise aux Etats-Unis en matière de politique agricole, le président Reagan doit être assuré que l'Europe ne le suivra pas sur le terrain de l'ultra-libéralisme qui porterait un coup fatal à près des trois quarts de l'agriculture européenne et qui menacerait gravement la sécurité alimentaire européenne et mondiale. Les Américains sont libres de conduire la politique agricole qui convient à leurs aspirations. Les Européens doivent être convaincus qu'il en va de leurs intérêts majeurs de prendre en compte les spécificités de leur agriculture pour redéfinir une politique qui leur permette d'agir véritablement comme le deuxième pôle agro-alimentaire mondial.

A ce titre, ils peuvent négocier avec la première puissance alimentaire et les autres grands producteurs mondiaux les mécanismes susceptibles d'assurer un partage équitable des marchés et des revenus, si possible dans le cadre d'accords internationaux sur les produits qui assureraient aux pays acheteurs des garanties qui n'existent pas.

La réforme de la politique agricole commune, pour nécessaire qu'elle soit, ne devra en aucun cas être discutée dans le cadre des négociations avec les représentants ultra libéraux de M. Reagan. Elle doit se faire à Bruxelles. C'en serait fini de l'Europe si elle devait être négociée à Washington ou même à Genève. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

**M. le président.** La parole est à M. Caro.

**M. Jean-Marie Caro.** Il m'est un devoir, eu égard en particulier à mes responsabilités de président de l'Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale, de déclarer à cette tribune, sans la moindre équivoque, l'exigence de voir sans cesse progresser l'œuvre d'unification européenne. Cette exigence devient singulièrement nécessaire dès lors qu'il s'agit de notre sécurité et de la défense du monde libre.

Donner un contenu véritable à l'Europe et la préserver du risque de demeurer un édifice institutionnel sans prise sur les réalités implique une politique qui ne rend pas toujours faciles nos relations avec nos partenaires, même si ceux-ci savent fort bien qu'ils ne peuvent se passer d'une participation active de la France pour nourrir le projet européen d'un réel dynamisme.

C'est ainsi qu'une entente étroite avec la République fédérale constitue l'instrument le meilleur de notre politique européenne. Il faut cependant que ces relations privilégiées ne paraissent pas porter préjudice à l'importance fondamentale de nos liens avec nos autres partenaires, qu'elles ne les écartent pas des entreprises communes mais qu'au contraire nous veillions à ne pas nous séparer d'eux, notamment du Royaume-Uni qui, dans le domaine de la défense comme dans bien d'autres, fournit un apport considérable et indispensable à l'équilibre interne et à l'action extérieure de l'Europe.

La politique française et l'entente franco-allemande constituent, à bien des égards, les moteurs de l'Europe. Si elles ne sont pas l'Europe, elles la font vivre.

Lorsque le Gouvernement français a pris l'initiative qui devait aboutir à la réactivation de l'Union de l'Europe occidentale, unique organisation proprement européenne compétente en matière de sécurité, notre préoccupation, qui rejoignait alors celle de la plupart de nos alliés, concernait avant tout la crise morale que provoquait dans de nombreux pays le déploiement des euromissiles américains. Grâce à la fermeté de tous, cette crise semble à peu près surmontée.

Aujourd'hui, la situation change fondamentalement. Bien sûr, pendant plusieurs décennies encore, ce sont les armes nucléaires qui resteront la pièce maîtresse de notre système de dissuasion et de sécurité mais, que nous le voulions ou non, que nous nous en félicitions ou que nous le déplorions, nous voyons poindre un nouveau moment dans notre histoire, moment que nous pouvons appeler, faute de pouvoir le définir, l'ère post-nucléaire.

Ce sera, en tout état de cause, une époque où l'arme atomique aura cessé d'être l'arme absolue et l'instrument privilégié d'une dissuasion qui se veut sans faille.

C'est vers cette nouvelle période qu'il nous faut aujourd'hui tourner les yeux, non pas pour abandonner notre panoplie défensive actuelle, ni même pour renoncer à la perfectionner, mais pour tenter de réfléchir à ce qu'exigera notre sécurité au-delà de l'an 2000.

Il faut le faire dès aujourd'hui si nous ne voulons pas, dans vingt ou trente ans, nous trouver possesseurs d'un armement périmé et nous contenter, comme trop souvent dans notre histoire, d'une politique de défense et d'une stratégie dépassées qui nous condamnent à l'impuissance.

L'appel que le président Reagan a adressé aux gouvernements européens pour qu'ils acceptent de participer à son initiative de défense stratégique a, pour le moins, un mérite: celui de nous mettre en face des réalités et de nous obliger à prendre des décisions qui s'imposent. Américains et Soviétiques ont, chacun de leur côté, pris la voie qui doit les conduire à assurer leur défense par des moyens nouveaux, et nous ne sommes guère en mesure d'apprécier tout ce que cela signifiera pour l'Europe.

Quel sera le degré de sécurité garanti au sol des deux super-grands et à quelle date? Dans quelle mesure le territoire européen sera-t-il protégé par les nouveaux systèmes de défense



et de dissuasion qui seront alors mis en place par les Américains? Quelles retombées la recherche, orientée vers la mise au point de ces armements nouveaux, aura-t-elle sur les armements actuels, conventionnels et nucléaires, et sur leur emploi éventuel? Nul ne peut aujourd'hui répondre avec certitude à ces questions.

C'est donc bien dans un certain halo d'ignorance sur les conséquences possibles de nos décisions qu'il nous faut réagir à un appel américain qui n'est déjà plus aujourd'hui, semble-t-il, ce qu'il était il y a seulement trois mois. Je ne crois pas que, dans de telles conditions, notre réponse puisse se limiter à un « oui » ou à un « non ». Il me semble que l'avis le plus sage, exprimé par un collègue allemand, Alfred Dregger, dans une interview au journal *Die Welt*, vendredi dernier, c'est celui de constituer un conseil consultatif associant les gouvernements américains et européens intéressés par l'I.D.S. afin de leur permettre de se consulter en permanence sur les conséquences technologiques, financières, politiques et stratégiques de l'initiative américaine et d'exercer sur son développement une influence favorable aux intérêts de l'Europe dans ces différents domaines.

Mais il est évident que l'Europe ne pourra agir ainsi qu'à certaines conditions, il faut d'abord qu'elle soit suffisamment avancée dans la recherche et la mise au point des technologies nouvelles pour pouvoir constituer un partenaire véritable des Etats-Unis dans tous les secteurs de la science et de la technique mis en jeu par l'initiative du président Reagan. Cela implique qu'elle organise ses recherches et développe ses efforts dans un cadre qui dépasse celui des Etats-Unis.

Deux pays européens ont pu, tant bien que mal, au prix d'efforts financiers considérables, suivre, non sans retard, les Etats-Unis et l'Union soviétique dans la course aux armements nucléaires. Aucun n'est plus en mesure de le faire seul dans l'immense gamme de techniques nouvelles auxquelles fait appel l'utilisation défensive de l'espace. Quels que soient nos succès dans certains domaines, la France ne peut envisager des investissements comparables à ceux que les Etats-Unis ont entrepris de réaliser au titre de l'initiative de défense stratégique.

Seule, une coordination des efforts européens peut nous permettre de mener à bien les recherches et les mises au point nécessaires à qui veut maîtriser l'ensemble de ces technologies. Sans une telle coopération, les industries européennes ne peuvent envisager une participation au programme américain que pour une sous-traitance qui les écarterait définitivement du rôle de concepteur, qu'elles doivent pourtant conserver si elles veulent n'être pas dépassées par les progrès techniques considérables qui s'annoncent aujourd'hui.

Le Gouvernement français a présenté à la dernière réunion ministérielle de l'U. E. O., le 23 avril dernier, le projet Euréka, qui est destiné à organiser la recherche européenne en ces domaines et à permettre un nécessaire partage des charges. Il était logique, compte tenu de l'aspect essentiellement civil de ce projet, que l'affaire soit renvoyée soit à l'agence spatiale européenne, soit aux communautés et que, pour en assurer la mise en chantier, Français et Allemands abordent la question à deux, dans le cadre des entretiens qui viennent de se dérouler à Constance.

Il n'a jamais été dans l'intention des membres de l'U. E. O. d'utiliser cette organisation quand il était possible, et par conséquent souhaitable, de traiter une question d'une telle importance dans un cadre plus vaste. Quitte à garder l'Union de l'Europe occidentale comme un recours si certains membres de la Communauté n'acceptaient pas d'utiliser cette instance pour réaliser la nécessaire communauté technologique européenne. L'intérêt manifesté par certains pays neutres pour le programme Euréka donne à penser qu'un tel recours peut devenir nécessaire si, à un moment quelconque de sa mise en œuvre, des préoccupations liées à leur neutralité conduisaient ces pays à s'opposer à la poursuite des travaux entrepris dans certains domaines.

Il reste cependant à convaincre nos partenaires, et en premier lieu la République fédérale, que le moment est venu de consacrer l'effort financier nécessaire au démarrage d'une Europe des technologies modernes. Je suis convaincu que, si nous savons leur montrer que ce projet n'est dirigé ni contre les Etats-Unis ni contre leur initiative de défense stratégique, mais qu'il vise au contraire à donner à l'Europe les moyens de participer, sur un pied acceptable, à cette initiative, alors ceux-là mêmes qui se montrent aujourd'hui hésitants devant la proposition française et ses implications financières s'engageront sur la voie qu'elle ouvre à l'Europe, quelle que soit finalement l'importance de la contribution qu'il leur faudra envisager, puisque c'est l'avenir de notre capacité industrielle à tous qui est l'enjeu de cette entreprise.

L'autre de ces conditions, c'est que les pays membres européens de l'Alliance atlantique ne se présentent pas en ordre dispersé face à la proposition américaine. Il était inévitable que la première réaction de chacun, qu'elle ait été positive ou négative, ait exprimé les préoccupations immédiates des uns ou des autres et que ces réactions n'aient pas été les mêmes. Mais l'on ne peut que se féliciter de ce que, à leur réunion de Bonn, les ministres de l'U. E. O. aient décidé de tenter une harmonisation de leurs réponses lors de leur prochaine rencontre, qui devrait avoir lieu en novembre. Déjà, plusieurs des pays qui avaient d'emblée donné leur accord à la proposition américaine semblent, après quelques semaines, nourrir certaines réserves. Le gouvernement américain lui-même paraît désormais sceptique de ne pas mettre ses partenaires européens devant l'obligation de répondre immédiatement par un « oui » ou par un « non », par crainte sans doute de voir surgir des mouvements d'opinion comparables à ceux qu'avait suscités, pour les euromissiles, la double décision de l'O. T. A. N. de décembre 1979. Et il nous répète aujourd'hui que tout, dans les propositions du président Reagan à l'Europe, est négociable.

Il nous faut bien voir que, si une véritable participation de l'Europe à l'initiative américaine implique la mise en route d'une coopération technologique, telle que le projet Euréka, la mise en chantier d'un programme européen de recherche et de développement des technologies nouvelles ne peut aboutir si les Européens ne se sont pas mis d'accord sur les réponses qu'ils adresseront à l'initiative du président Reagan, parce que ces réponses engageraient alors nos pays dans des directions qui ne seraient pas coordonnées au niveau européen, et parce que les investissements que certains réaliseraient pour participer à l'I. D. S. les détourneraient de prendre une part effective à un programme du type Euréka.

Or la participation à l'initiative Reagan ne relève pas seulement de considérations d'ordre technique. Ses implications pour la défense de l'Europe seront considérables, même si elles sont encore difficiles à mesurer. Il est donc capital que ceux des membres européens de l'Alliance atlantique qui le veulent puissent procéder, entre eux, aux consultations nécessaires pour parvenir à la fois à unir leurs efforts dans le domaine de la recherche et à définir en commun les exigences de leur sécurité.

Aucune autre organisation n'est en mesure de le faire. Mais, face au dialogue des continents qui a bouleversé les règles traditionnelles de nos diplomaties nationales, la France et ses partenaires européens, en cette aurore de l'ère postnucléaire, disposent des ressources pour gagner le pari du XXI<sup>e</sup> siècle. *(Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)*

**M. le président.** La parole est à Mme Neiertz.

**Mme Véronique Neiertz.** Messieurs les ministres, madame le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, un matin d'octobre 1984, j'ai eu la surprise d'entendre, pour la première fois, je crois, dans mon pays, reprise très largement par les grandes chaînes de radio, une déclaration du gouvernement français sur l'apartheid. Il s'agissait de cette phrase de Claude Cheysson, ministre des relations extérieures : « Le régime sud-africain s'entête dans la mise en œuvre d'un système qui doit permettre à 15 p. 100 de la population de déchoir de leur nationalité, de bannir 74 p. 100 de leurs concitoyens. L'étoile jaune n'est pas nécessaire, la peau est noire et ceci suffit à désigner l'espèce humaine particulière. Fait sans précédent dans l'histoire, 4 700 000 hommes ont décidé de parquer 23 millions de leurs compatriotes dans dix zones réservées. »

J'ai dit qu'il s'agissait d'une première radiophonique, car, jusqu'à présent, les grands médias français d'information s'intéressaient peu à l'Afrique du Sud. C'est enfin, on connaît mal, on y va peu, et l'opinion française, familiarisée depuis des lustres avec une Afrique où l'apartheid n'existe pas, recevait peu d'informations, il faut bien le dire, sur cette partie du monde et sur ce régime. Il semble que cela soit en train de changer. Pourquoi? Parce qu'en 1981, lors de la tenue de la réunion du comité anti-apartheid de l'O. N. U. à Paris, la France a enfin condamné officiellement le régime d'apartheid de Pretoria. Cela a certainement été un stimulant pour tous ceux qui attendaient cette prise de position. Il est pour le moins sidérant de penser que, pour le pays de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, il ait fallu attendre 1981 et la victoire de la gauche pour que cela fût fait.

Mais, depuis quelques mois, la presse française se fait encore plus largement l'écho des faits et gestes du régime de Pretoria, tant en Afrique du Sud qu'en Namibie, en Angola ou au Mozambique. Grâce à des journalistes comme Michel Bole-Richard dans *Le Monde* et Pierre Haski dans *Libération*, les Français

peuvent s'informer très régulièrement de ce qui se passe en République sud-africaine. L'opinion française, semble-t-il, se réveille, après l'opinion américaine, qui, elle, manifeste depuis des mois devant les consulats sud-africains aux Etats-Unis. L'opinion mondiale aussi, qui a attribué à Mgr Desmond Tutu le prix Nobel de la paix. Peu à peu entrent dans la conscience collective des pays libres des mots comme Soweto, township, bantoustan, Robben Island, Pollsmoor, Nyanga, qui sonnent la honte du régime de Pieter Botha. Peu à peu, des noms sont devenus, pour le monde entier, des symboles de la résistance du peuple noir en Afrique du Sud : Nelson Mandela, Walter Sisulu, Andries Raditsela, Breyten Breytenbach, Desmond Tutu, des noms qui n'étaient pas connus il y a peu de temps.

J'en parle avec une certaine insistance et peut-être un peu d'émotion, monsieur le ministre, car je dois être un des rares parlementaires de cette Assemblée à être allé à Soweto et dans les bantoustans...

**Plusieurs députés de l'union pour la démocratie française.** Non ! Non !

**Mme Véronique Neiertz.** ... à avoir visité une mine de diamant près de Kimberley, à avoir vu dans quelles conditions les travailleurs noirs étaient traités, et à avoir touché du doigt ce que veut dire l'apartheid au quotidien pour les Noirs d'Afrique du Sud.

Mais il n'y a pas que l'apartheid. Et je m'en voudrais de limiter la question de l'Afrique australe à ce problème. Il y a l'évolution de la situation actuelle dans la totalité des pays de la ligne de front.

Trois faits me semblent caractériser cette évolution : l'échec du plan américain connu sous le nom de *Constructive engagement* ; l'évolution de l'opinion publique américaine : les violences, voire les émeutes dans la plupart des townships sud-africains.

Premièrement, le plan américain a échoué.

Depuis trois ans, l'équipe de Reagan essaye de régler, d'une part, le problème namibien et, d'autre part, les relations entre les Etats des pays de la ligne de front, principalement l'Angola et le Mozambique, et l'Afrique du Sud, de telle manière que cela constitue une victoire diplomatique pour les Etats-Unis, sans toucher à l'essentiel de la puissance sud-africaine, qui est considérée par les Américains comme la puissance régionale sur laquelle ils veulent s'appuyer pour pénétrer l'Afrique.

Les Américains ont pensé que la crise économique et les luttes internes au Mozambique et en Angola amèneraient ces deux pays à négocier et à accepter, en particulier pour ce qui est de l'Angola, le départ des troupes cubaines. Ils espéraient pouvoir annoncer ce résultat avant la dernière élection présidentielle américaine.

Leur méconnaissance des réalités politiques de cette partie du monde et leur trop grande confiance en eux-mêmes peut-être les ont amenés à sous-estimer un certain nombre de problèmes.

A l'heure actuelle, la situation en Afrique australe est à la fois plus explosive et plus bloquée que jamais et le plan américain complètement dans l'impasse. C'est une défaite pour la diplomatie américaine, défaite qui se répercute dans leurs relations distendues avec le gouvernement sud-africain, qui est de plus en plus tenté de jouer ses propres cartes, comme la mise en place d'office d'un gouvernement intérimaire en Namibie, comme les attaques de réservoirs pétroliers de la Gulf Oil en Angola, comme l'aide qu'ils continuent à apporter au M.N.R., qui cherche à déstabiliser le gouvernement du président Machel, malgré les accords signés avec lui.

**M. Jean-Marie Daillet.** Beau démocrate !

**Mme Véronique Neiertz.** C'est une défaite qui se répercute également sur des pays comme l'Angola et le Mozambique, qui avaient sincèrement cru que les Américains auraient les moyens d'assurer une certaine forme de paix à cette région. Par conséquent, on peut dire que c'est une victoire — bien que discrète — de l'Union soviétique. En effet, celle-ci apparaît de nouveau aux yeux de certains de ces pays comme étant le seul allié sûr.

Deuxièmement, l'opinion américaine évolue.

M. Claude Cheysson a dit que, le jour où le problème sud-africain deviendrait, comme la question vietnamienne, un problème de politique intérieure américaine, les jours du gouvernement minoritaire sud-africain seraient comptés.

On peut se demander aujourd'hui si cette prédiction n'est pas en passe de se réaliser. Des manifestations quotidiennes se multiplient devant tous les consulats sud-africains aux Etats-

Unis. Les Démocrates et maintenant une partie des Républicains sont en faveur de sanctions contre Pretoria, et l'échec du *Constructive engagement* ne peut qu'accélérer ce processus. Des opérations comme celles qui sont menées par les Sud-Africains contre les intérêts pétroliers en Angola ont profondément marqué l'opinion publique américaine et l'on peut raisonnablement penser que la question sud-africaine sera un enjeu pour les prochaines élections présidentielles d'ici à trois ans. C'est certainement l'une des raisons pour lesquelles Ted Kennedy en fait un des thèmes majeurs de ses activités actuelles.

Troisièmement, la violence s'accroît en Afrique du Sud.

Contrairement à ce qui s'est passé jusqu'ici, notamment durant la tragédie de Soweto, les brutalités policières dans les différends *township* — on parle de plusieurs centaines de morts depuis le début de l'année — n'ont pas arrêté la détermination des manifestants noirs. Les troubles, au contraire, semblent prendre de plus en plus d'importance et l'on ne voit pas très bien aujourd'hui ce qui pourrait les arrêter.

Le gouvernement sud-africain est donc confronté tout à la fois à une grave crise économique, aux conséquences, notamment au niveau de l'emploi, extrêmement dures pour les Noirs, et à une agitation permanente, et pas seulement au niveau des étudiants — on l'a vu avec la grève des mineurs — ce qui rend sa situation délicate. Le gouvernement Botha tente quelques réformes comme la possibilité de mariages mixtes. C'est trop peu et c'est trop tard.

Quelle conclusion peut-on tirer à la fois de la situation intérieure sud-africaine délicate, aussi bien sur le plan économique que sur le plan politique, de l'échec du plan américain et d'une opinion américaine de plus en plus hostile à l'Afrique du Sud, de la perte de confiance de l'Angola et du Mozambique dans la capacité qu'ont les Américains de régler les problèmes de cette région, du retour des pays de l'Est, en particulier de l'U.R.S.S., qui compte bien exploiter en Afrique cette situation ? Quelles conclusions, dis-je, peut-on en tirer ? Que tous ces facteurs contribuent à rendre la situation dans cette région tout à fait explosive.

Reste l'Europe. Si elle sait prendre ses distances avec la politique américaine, si elle est prête à exercer des pressions sur Pretoria et à choisir son camp, alors elle peut jouer un rôle de tout premier plan.

Pour cela, il faut d'abord que les Européens parlent d'une même voix.

**M. Olivier Stirn.** Très bien !

**Mme Véronique Neiertz.** Il faut ensuite qu'ils dépassent le stade des condamnations morales. Je ne crois pas qu'on puisse aujourd'hui en rester à ce stade.

Les récentes déclarations du Premier ministre permettent de penser que la France peut aujourd'hui contribuer à accélérer cette prise de conscience au niveau européen.

Jacques Delors et Claude Cheysson, tous deux anti-apartheid convaincus, ne peuvent qu'aider votre action dans ce sens, monsieur le ministre.

Je terminerai en citant un passage du message que Mme Winnie Mandela a adressé au peuple français — puisqu'elle n'a pas pu venir — lors du colloque sur les droits de l'homme organisé par le Gouvernement à Paris : « Notre combat pour la liberté continue avec une force accrue. Nous obtiendrons notre liberté par nous-mêmes. Pourtant, nous avons besoin de votre soutien. Nous saluons le peuple français, qui, seul de toutes les nations européennes, refusa, l'année dernière, de conférer respectabilité au président Botha lors de sa visite en Europe. Nous vous disons : « Rompez avec l'Afrique du Sud. » Ne rompez pas dans un an, ne rompez pas dans un mois. Rompez maintenant. »

Je ne saurais mieux dire que Mme Winnie Mandela ! (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

**M. Olivier Stirn.** Très bien !

**M. le président.** La parole est à M. Deniau.

**M. Xavier Deniau.** Monsieur le ministre des relations extérieures, vous avez eu le mérite de consacrer un paragraphe de votre intervention à l'action culturelle de la France et à la francophonie. Je reviendrai sur ces points.

Vous nous avez parlé aussi, bien sûr, de l'adhésion du Portugal et de l'Espagne à la Communauté européenne. Il y a un aspect de cette adhésion que je tiens à souligner. Nous avons sept langues dans le système européen, c'est-à-dire 49 postes de traduction, il va y avoir neuf langues, c'est-à-dire 81 postes de traduction. Déjà avec sept langues, les trois quarts du personnel de la Communauté européenne passaient une bonne part

de leur temps à des besognes de traduction, bien que, officiellement, il n'y en ait eu qu'un tiers. Qu'en sera-t-il maintenant ? Nous vous avons posé la question en commission. Nous l'avons posée également à Mme Lalumière. Vous nous avez répondu l'un et l'autre, que vous nous enverriez des informations à la fois sur la position de la France et sur les intentions de la Communauté européenne. A ma connaissance, la commission n'a rien reçu. Je réitère donc ma question de cette tribune.

Car le babelisme européen va s'accroître dans des proportions telles que l'on arrivera à de véritables blocages de l'ensemble des mécanismes.

Il faut rappeler que la Communauté économique européenne est le seul organisme au monde à avoir une pluralité de langues situés sur un plan d'égalité. Bien sûr, il s'agit d'une communauté et cette égalité doit être affirmée dans son principe et dans les occasions les plus importantes et les plus graves. Mais que tout texte, court ou long, que toute déclaration, importante ou courante, soit traduite en neuf langues, et de neuf langues vers neuf langues, c'est absolument impossible. Il faudra bien, un jour ou l'autre, prendre des dispositions. La France devrait s'en préoccuper, de façon à préserver le rôle médiateur de sa langue. Je sais que dans ce domaine, nous sommes d'une modestie de vilette. Nous avons toujours peur d'avoir l'air de vouloir imposer à d'autres notre civilisation ou un instrument culturel peut-être meilleur ou plus répandu que celui de certains de nos voisins de la Communauté. Or, nous n'avons pas du tout ce genre de préoccupation quand il s'agit de défendre nos contingents de choux-fleurs ou notre charbon.

Chaque peuple a son talent, le nôtre est notamment dans notre langue et dans notre culture. Je ne vois pas pourquoi nous ne dirions pas que dans la Communauté européenne, comme dans l'ensemble des organismes mondiaux, la langue française — avec d'autres, bien sûr — doit tenir un rôle particulier, pas seulement de fait, comme c'est le cas dans un certain nombre d'organismes, mais de droit.

Je crains en réalité que cette espèce d'abandon du rôle médiateur de la langue française à l'échelon européen ne traduise un recul quant à la place qu'elle occupe en Europe. Si la situation de la langue française est en net progrès dans l'ensemble du monde, contrairement à ce que l'on croit parfois — il suffit, pour s'en convaincre, de voir les statistiques de l'Alliance française : chaque année, en Asie du Sud-Est, en Afrique anglophone, en Europe de l'Est et dans diverses parties du monde, le nombre des élèves désireux d'apprendre le français est en progression — tel n'est pas le cas en Europe de l'Ouest.

A l'heure actuelle, en Italie du Nord, seuls 20 p. 100 des enfants choisissent le français comme première langue et en Allemagne il n'y a pratiquement plus d'élèves qui font ce choix. Le gouvernement allemand s'abrite derrière le système des *Länder* pour expliquer cette situation. Pour quarante jeunes Français qui choisissent l'allemand comme première langue, un jeune Allemand seulement opte pour le français. Ce décalage est tout à fait insupportable. J'avais déjà donné ces chiffres lors de la commission d'enquête sur la langue française, mais ils n'ont suscité d'écho ni en France ni en Allemagne.

Un jour ou un autre, il faudra dire aux Allemands que s'ils veulent vraiment que la Communauté soit équilibrée, ils doivent faire un effort de ce côté-là, au lieu de s'abriter derrière l'alibi de leurs organismes locaux.

Monsieur le ministre, vous devez donc placer au premier plan de vos préoccupations le problème linguistique européen. Le français recule, je vous l'ai dit. Il disparaît même dans des pays qui étaient à l'origine francophones, comme Jersey, le Luxembourg ou le val d'Aoste, faute d'une action quelconque de notre part. C'est proprement désolant puisque la Grande-Bretagne, l'Italie et le Luxembourg sont des membres de la Communauté européenne.

Je voudrais aussi aborder un autre aspect de vos déclarations, celui qui concerne la francophonie. Ce que vous nous avez dit à ce sujet est tout à fait bien. J'ai d'ailleurs été heureux d'entendre certains propos. Vous nous avez annoncé que le sommet francophone dont on parle depuis très longtemps allait peut-être avoir lieu bientôt. Je tiens à cet égard à vous faire part de quelques observations qui portent à la fois sur le fond et sur la forme. Il se trouve qu'en la matière, pour reprendre une formule qui a été utilisée à cette tribune cet après-midi, je sais de quoi je parle.

Sur le fond, je voudrais vous mettre en garde contre la tentation de réunir un grand nombre de peuples — la quarantaine de peuples qui utilisent le français sur le plan des relations internationales et sur celui des idées et des liaisons — avec

un ordre du jour trop vaste, trop ambitieux et qui reprenne l'ensemble des préoccupations mondiales. Si vous faites cela, vous n'obtiendrez qu'une réunion formelle supplémentaire dans laquelle on discutera des relations Nord-Sud, des relations Est-Ouest ou des principes généraux de l'évolution de la coopération, et ce sans aucun profit pour personne. En outre, ce genre de réunion présentera un inconvénient très important, celui de laisser sur la touche la communauté française de Belgique et le Québec qui n'ont de compétences institutionnelles que dans des domaines bien déterminés. Leurs représentants n'auront donc droit qu'à des strapontins, et encore des strapontins « à éclipses » puisque, selon les sujets traités, ils devront entrer ou sortir. Or, après la nôtre, ce sont les deux principales communautés francophones du monde à avoir une existence institutionnelle propre qui leur donne des pouvoirs propres.

Monsieur le ministre, le sujet de ce sommet doit porter sur la langue française, notre instrument commun — il faut fourbir l'outil, si je puis dire — et sur les problèmes d'éducation. Nous devons nous aider les uns les autres en ce domaine, en agissant à la fois sur le plan national et sur le plan international.

A cet égard, l'agence de coopération, qui réunit déjà près d'une quarantaine de pays, si elle n'est pas un succès administratif, est un succès diplomatique permettant une véritable alliance pour le développement.

La manière dont nous utiliserons cette agence, dont nous développerons à la fois ses moyens et ses objectifs, dont nous la « redresserons » — selon l'expression que vous avez utilisée, monsieur le ministre — doit être au premier plan des problèmes qui seront examinés au cours de ce sommet. Dans ces conditions, vous n'aurez pas de questions institutionnelles à traiter. Elles l'ont déjà été dans le cadre de l'agence où certains pays sont là à titre d'associés, ou de gouvernements participants, d'autres à titre plein. Il y a déjà ainsi, à l'intérieur de la francophonie, ces différents cercles dont parlaient dans les temps plus anciens les dirigeants de l'organisation commune africaine et malgache.

Dans la relance de l'agence, vous devrez aussi faire valoir la détermination du Gouvernement français d'accorder à cet organisme, qui est purement francophone, qui est le bras séculier de la francophonie, une attention non plus intermittente, parcimonieuse et souvent agacée, mais, au contraire, constante. Pour cela, monsieur le ministre, quoi qu'on puisse vous dire par ailleurs, il est opportun que, cette fois-ci, le candidat au poste de secrétaire général de l'agence soit un Français, et un Français de haut niveau. Je vous assure que l'ensemble de nos partenaires acceptera une telle proposition venant de la France sans difficultés mais même avec plaisir. L'agence est arrivée à un point où la France doit marquer son engagement de la façon la plus claire : en proposant de placer à la tête de l'agence un homme qui s'est illustré dans la vie nationale vous redonnerez confiance à l'ensemble de nos partenaires quant à notre volonté francophone.

Un autre point doit également être traité préalablement à la tenue de ce sommet, celui de l'intérêt que doit manifester le Gouvernement français pour la situation de sa langue dans son propre pays. Je constate, monsieur le ministre — et je m'adresse ici à un membre du Gouvernement — que, depuis quatre ans, toutes les propositions et projets de loi relatifs à l'illustration ou à la mise en œuvre des droits de la langue française sont restés dans les tiroirs ; aucun texte n'a été présenté devant le Parlement. Il est nécessaire d'arriver à ce sommet en ayant manifesté, en France même, votre volonté de faire mieux et plus en ce domaine.

Je voudrais ajouter une remarque sur la technique de préparation du sommet francophone. Ainsi que vous nous l'avez annoncé en commission, les ministres des affaires étrangères doivent se réunir pour préparer ce sommet : il serait bon de faire en sorte qu'il ne soit pas une simple boîte à discours. Croyez-moi, le plus mauvais moyen de le préparer est de réunir les ministres des affaires étrangères. Ce serait d'abord placer le Québec et la communauté française de Belgique dans une situation très difficile. Ensuite, les ministres des affaires étrangères voudront inscrire à l'ordre du jour de ce sommet des thèmes qui relèvent de leurs préoccupations mais qui ne s'inscrivent pas dans le droit fil de la francophonie telle qu'elle doit être et telle qu'elle doit être valorisée.

Il faut utiliser la procédure qui a été celle de l'organisation du sommet des pays industrialisés — celle dite des *sherpas* — c'est-à-dire confier à des spécialistes la préparation de ce sommet. Prenez donc des spécialistes qui ont acquis une expérience en ce domaine et vous ferez de ce sommet un succès.

Je terminerai mon intervention en évoquant en quelques mots le projet culturel extérieur de la France, qui paraît avoir été rédigé sur une peau de chagrin. Tous les ans, les crédits

et les moyens culturels de votre ministère vont de chute en chute. J'espère — je n'ai pas encore vu votre projet de budget — que cette année, il n'en ira pas ainsi.

Monsieur le ministre, il est certain que vous avez des tâches urgentes. Vous revenez de Guinée. Mme Binh, le ministre de l'éducation nationale du Viet-Nam était en France récemment. Vous devez consacrer des moyens très importants en faveur de notre action culturelle au Viet-Nam et en Guinée, entre autres, deux pays où les besoins sont pressants.

Si nous nous contentons de voir diminuer chaque année les moyens de la France en ce qui concerne son action culturelle extérieure, tout ce que nous aurons dit ne sera que « cymbales résonnantes et airs retentissants » comme disait saint Paul.

Si nous ne voulons pas que la France devienne demain un canton d'un ensemble économique, que celui-ci soit dirigiste ou libéral, si nous voulons qu'elle soit au contraire l'expression d'une civilisation, d'une solidarité, d'une présence originale dans le monde, elle et ses amis qui partagent sa culture et l'instrument de sa langue doivent s'en donner les moyens. Il ne suffit pas d'en parler. Il faut le faire. *(Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)*

**Mme Véronique Neiertz.** Très bien !

**M. le président.** La parole est à M. Vadepied.

**M. Guy Vadepied.** Pour une fois, je m'associerai presque complètement aux propos de mon collègue Deniau...

**M. Xavier Deniau.** J'en suis fort heureux !

**M. Guy Vadepied.** ... que ce soit sur la francophonie ou sur le budget culturel, sujets sur lesquels interviendra notre collègue André Delehedde.

Mon intervention portera plus particulièrement sur les relations Nord-Sud, même si un tel sujet peut paraître parfois décourageant.

Des famines du Sahel aux guérillas d'Amérique centrale, des inondations du Bangladesh à la ruine du Chili, des bidonvilles de Calcutta aux révoltes des Philippines, y a-t-il encore un avenir possible pour le tiers monde ?

Aujourd'hui, deux fatalités semblent peser sur les pays du Sud.

D'abord et avant tout, la faim. Plus de 600 millions d'hommes souffrent de la faim et plus d'un milliard sont mal nourris.

On se demande d'ailleurs si on ne fait pas preuve de banalité en évoquant ces chiffres. C'est en tout cas la conséquence la plus évidente, la plus tragique et la plus scandaleuse du sous-développement ; elle appelle une réponse rapide de la part de la communauté internationale. La F. A. O. a récemment calculé que la communauté internationale devrait cette année doubler son aide alimentaire d'urgence pour éviter de nouvelles tragédies comme celle qui a frappé l'Éthiopie.

La seconde fatalité, c'est l'endettement qui atteindra 970 milliards de dollars à la fin de 1985.

La charge que fait actuellement peser le service de cette dette sur les pays les plus pauvres est un obstacle majeur au processus de développement, en dépit des solutions qui ont pu être imaginées, comme le rééchelonnement des dettes.

Pour la seule Afrique subsaharienne, le service de la dette est passé de 4 milliards de dollars en 1981 à 12 milliards pour 1985. Quant à l'Amérique latine qui a contracté 70 p. 100 de la dette du tiers monde, il suffit, pour avoir une idée de la gravité de sa situation, de savoir que plus du tiers de ses recettes d'exportation servent au paiement des intérêts de cette dette. En outre, le P. I. B. par habitant baisse depuis 1983.

La responsabilité de cette situation accablante incombe-t-elle aux peuples d'Amérique latine ? L'Afrique est-elle responsable de ses malheurs, comme le titrait récemment un journal du soir ?

Les jeux des forces en présence sont complexes et les acteurs en sont multiples. Il peut être utile de rappeler, comme le faisait ce journal, la part de responsabilité de certains pays du tiers monde, qu'il s'agisse de la corruption et de la spéculation, de la croissance démographique effrénée, de l'absence d'information et d'éducation sur le problème du développement, du non-reboisement, de la destruction des forêts et de la désertification qui en découle, des violences, des coups d'État.

On ne peut cependant contester le fait que les chances sont tout de même bien inégales et qu'entre les pays du Nord et ceux du Sud il y a bien des différences de possibilités, de poten-

tialités. La crise économique qui sévit dans nos économies est encore plus grave pour les pays du Sud et la hausse du taux d'intérêt est une véritable loi d'airain.

Les faits sont là. Il s'agit maintenant au Sud comme au Nord d'affirmer une volonté politique de progrès et d'apporter des réponses à des problèmes tels que l'inflation ou l'endettement.

Il est aujourd'hui urgent de lutter contre la sécheresse et la famine. Les lenteurs de la réponse internationale ont peut-être eu leur part dans la tragédie de l'automne dernier en Éthiopie et au Tchad. Le président du conseil mondial de l'alimentation disait récemment : « S'il s'était agi de leur faire la guerre, les avions et les hélicoptères seraient peut-être arrivés à temps. » Le trait est peut-être un peu forcé, mais il permet de prendre conscience d'un certain nombre de réalités quant aux possibilités de l'aide.

Il s'agit donc d'organiser cette aide avec les populations concernées. L'aide alimentaire peut être un moteur du développement, lorsqu'elle s'inscrit dans un ensemble d'efforts de développement agricole et de réduction des dépendances alimentaires, dans un programme défini conjointement par des accords pluriannuels — et, en ce domaine, la Communauté européenne a souvent donné l'exemple. L'aide alimentaire doit viser avant tout à favoriser le développement des cultures vivrières orientées vers l'autosuffisance alimentaire des pays du tiers monde. Ce sont bien les paysans du tiers monde qui doivent nourrir le tiers monde.

Dans ce domaine, la Communauté européenne, sous l'impulsion, récemment encore, d'Edgard Pisani, a multiplié les efforts de mise en place de stratégies nationales de développement alimentaire, avec l'autosuffisance pour impératif à moyen terme. Soulignons à cet égard le progrès que représente l'introduction d'un protocole sur la lutte contre la désertification dans la nouvelle convention de Lomé ; nous aurons l'occasion d'en parler à l'automne prochain, lors du débat sur le projet de loi portant ratification de cette convention.

J'en viens à l'endettement du tiers monde. Les pays industrialisés n'ont-ils pas aussi parfois abusé des situations de « marché protégé » que leur procuraient les accords de coopération ? Cela a abouti à des ventes de matériel inadapté et trop coûteux, à la réalisation de grands projets mal conçus et mal adaptés. Le « décollage » économique tant attendu a échoué et l'insolvabilité croissante des pays du Sud a compromis leur capacité à réaliser des investissements.

Puis la crise a frappé et frappe aujourd'hui un tiers monde exsangue qui se soucie moins, il faut le dire, d'investissement que de survie. L'intensification même des courants d'échange commerciaux a produit des effets pervers en incitant les pays du Sud à produire certains biens d'exportation au détriment de leurs besoins propres et de leur développement. Aujourd'hui, les milliards de dollars de la dette du tiers monde hypothèquent son avenir et inquiètent même le système financier international.

« Il devient suicidaire », déclarait François Mitterrand devant le F. I. D. A., « de laisser la loi du plus fort être la loi du monde. »

Plus que jamais, les destins du Nord et du Sud sont liés. Comment imaginer qu'il puisse y avoir une issue possible à la crise dans les pays industrialisés sans reprise du développement dans le tiers monde ? C'est là la solidarité conçue au sens fort du terme, celle qui naît d'un intérêt commun et qui implique solidarité et interdépendance.

Cet effort de solidarité doit aujourd'hui se traduire par un renforcement et une meilleure affectation des différentes formes d'aide au développement. Mais il passe surtout par la recherche d'un nouvel ordre économique mondial, dans un effort conjugué avec celui de nos partenaires du tiers monde.

Lors de la sixième Cnuccd, Jacques Delors affirmait : « La relation Nord-Sud est au cœur de la mutation du monde. Il nous faut un projet global, à la dimension du défi. »

Oui, le nouvel ordre économique mondial est une urgence. Tout au long de ces dix dernières années, il a constitué une idée force, un thème mobilisateur et rassembleur du tiers monde. Mais il n'a jamais été ce que ses initiateurs auraient voulu : en faire une œuvre commune au Nord et au Sud.

Certes des progrès ont été réalisés, souvent à l'initiative de l'Europe, et de la France en particulier : les préférences généralisées ont ouvert les marchés européens aux produits du tiers monde, alors que la crise poussait précisément les pays industriels à un repli protectionniste ; les accords de Lomé, accords exemplaires qui ont été négociés sur la base de contrats pluriannuels, constituent le mécanisme le plus élaboré de coopération Nord-Sud dans un cadre régional.



Face à ce qu'il faut bien appeler le blocage des Etats-Unis, la Communauté européenne et la France doivent aujourd'hui faire de la démarche de Lomé l'axe de leur politique commune en matière de relations internationales, dans une communauté d'intérêts et d'idées avec leurs partenaires du Sud.

La démarche de Lomé, c'est une aide définie en commun et qui fait largement appel à la participation des populations ; c'est le financement par la C. E. E. de petits barrages pour la construction desquels les agriculteurs africains apportent eux-mêmes les pierres, ces paysans étant ensuite demandeurs d'assistance technique, de semences et de matériel agricole ; ce sont encore des projets d'investissement dont naîtront des appels d'offre permettant aux entreprises françaises de se développer dans des secteurs comme le bâtiment et les travaux publics ou les télécommunications. Je crois qu'il faut dire les choses de cette façon.

C'est une tâche historique pour l'Europe comme pour la France que de relancer avec leurs partenaires l'effort de construction d'un nouvel ordre économique fondé sur le respect mutuel et l'intérêt commun.

D'autres progrès ont encore été réalisés dans le domaine de la coopération multilatérale : création du F. I. D. A., naissance du Fonds commun de stabilisation des matières premières, conclusion de la conférence sur le droit de la mer, mise en place par la Banque mondiale du fonds spécial pour l'Afrique, dont les crédits se sont malheureusement amenuisés cette année.

Dans le domaine des relations bilatérales, l'accord franco-algérien sur le gaz me semble un exemple intéressant. Il peut être critiqué mais, si on y regarde de plus près, on s'aperçoit qu'il traduit une démarche concertée et intelligente de codéveloppement.

Nous sommes, bien sûr, contraints par la limitation de nos moyens. Il nous faut donc choisir, en commun avec nos partenaires, les actions à privilégier, identifier les secteurs clés du développement et l'apport spécifique des actions envisagées aux objectifs nationaux de part et d'autre.

Il faut aujourd'hui trouver les moyens pour qu'à chaque niveau de responsabilité soit mise en lumière la solidarité internationale. Cela concerne aussi bien les pouvoirs publics et les élus que l'ensemble des citoyens et, bien sûr, les militants des organisations non gouvernementales, dont le travail sur le terrain est irremplaçable.

Les organisations non gouvernementales ont su mettre en lumière les initiatives populaires qui sont la clef de voûte du développement autocentré. Elles ont recherché des voies nouvelles de développement et ce sont souvent elles qui ont montré le chemin, en particulier en ce qui concerne l'auto-suffisance alimentaire, les soins de santé primaires, l'éducation adaptée au contexte des villages ruraux ou des bidonvilles, l'artisanat lié aux besoins essentiels des populations, etc.

Cinquante mille militants des organisations non gouvernementales françaises ont participé au développement et constituent une avant-garde. Je ne dis pas cela pour les encenser mais pour leur rendre un hommage mérité. Ces organisations travaillent en concertation avec les pouvoirs publics au sein de la « commission coopération et développement » : coordination et concertation sont plus que jamais nécessaires à ce niveau.

Le dialogue Nord-Sud est un impératif, et il est l'affaire de tous. Le Président de la République et le Gouvernement français en ont été les avocats dans toutes les enceintes internationales, de Cancun au sommet de Bonn en passant par Belgrade et Bruxelles.

Les simples mécanismes du marché n'apportent pas des solutions automatiques aux défis du développement, et la solution néo-libérale des pourfendeurs du tiers-mondisme semble puiser davantage dans un désarroi face au vide conceptuel que la crise a fait naître chez ses partisans que dans une théorie capable d'améliorer réellement la situation.

Aujourd'hui, les transferts nets de capitaux publics vers les pays en développement connaissent une évolution inquiétante. Pour l'Afrique subsaharienne, la Banque mondiale estime qu'ils n'atteindront pas 8 milliards de dollars en 1985-1987, contre 11 milliards en 1980-1982.

L'aide diminue et la dette s'alourdit, car la crise ravive les égoïsmes nationaux et les réflexes protectionnistes.

En tout cas, le slogan du Président de la République, « aider le tiers monde, c'est s'aider soi-même », est plus que jamais d'actualité. Il n'y a pas aujourd'hui d'autre issue que la solidarité internationale et la mobilisation à long terme de tous. C'est finalement là notre intérêt bien compris et nous devons choisir

de contrôler tous ensemble la mutation du monde plutôt que de la subir dans le désordre. Il m'a paru nécessaire de le rappeler une nouvelle fois afin de hâter la prise de conscience et la mobilisation de l'opinion. Il revient aux élus que nous sommes de démontrer à l'opinion l'importance de ce problème et la nécessité d'y trouver une solution. Les jeunes, en particulier, sont prêts à entendre un discours sur le développement moins misérabiliste et plus authentique, sauvegardant la dignité des hommes. Cette remarque s'adresse tout spécialement à M. le ministre de la coopération, dont j'espère qu'il poursuivra ses actions de sensibilisation de l'opinion publique afin que celle-ci prenne conscience de tous ces problèmes. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

**M. le président.** La parole est à M. Bouvard.

**M. Loïc Bouvard.** Monsieur le président, messieurs les ministres, madame et monsieur les secrétaires d'Etat, avant d'évoquer, ainsi que je l'avais déjà fait lors du débat de politique étrangère de l'an passé, les problèmes de l'Amérique centrale, je tiens à dire quelques mots d'un conflit un peu délaissé par les médias : je veux parler de l'effroyable guerre que se livrent depuis bientôt six ans l'Irak et l'Iran, guerre dont le Gouvernement affirme déplorer la persistance.

Effroyable guerre, en effet, qui a fait des dizaines de milliers de victimes. Guerre atroce qui a vu des enfants iraniens fanatisés, puis enrôlés dans des batailles meurtrières, cependant que l'Irak n'hésitait pas, malgré la réprobation générale qu'il ne manquerait pas d'encourir, à utiliser des armes chimiques.

Quel contraste entre l'atrocité de ce conflit et cette sorte d'acceptation résignée, non seulement des grandes puissances, mais également des Etats de la région ! Inquiétude : tel est le mot qui revient presque comme un leitmotiv dès lors qu'il s'agit d'évoquer cette guerre. Inquiets, les Etats de la région le sont sans nul doute, qui craignent par dessus tout les risques d'extension du conflit et de pénétration des thèmes chers à la révolution khomeiniste.

Les Etats-Unis et l'Union soviétique paraissent inquiets, eux aussi, et cela depuis le déclenchement des hostilités. Ils se cantonnent dans une prudente expectative. Tout se passe comme si un consensus s'était établi entre les deux superpuissances pour que la guerre continue dans les plus strictes limites. Et, pour une fois, on a le sentiment qu'à Washington aussi bien qu'à Moscou on ne verrait pas d'un mauvais œil une issue au conflit. Encore que l'Union soviétique qui, tant bien que mal, est parvenue à maintenir ses liens avec l'Iran tout en ayant repris ses livraisons d'armes à l'Irak, retire, semble-t-il, quelques bénéfices de sa politique auprès des Etats pro-occidentaux du Golfe ; je n'en veux pour preuve que la signature avec le Koweït d'un contrat d'armement.

Mais l'impression qui domine est bien celle de la résignation, de l'acceptation d'une situation dont on s'accorde à dire un peu partout qu'elle est sans issue, au moins dans un avenir proche.

Certes ce conflit n'a pas eu, contrairement à ce que l'on pouvait penser, de graves répercussions sur les livraisons de pétrole, malgré les destructions opérées à diverses reprises dans le Golfe persique.

L'Occident attendrait-il de voir ses livraisons compromises pour se décider à agir en faveur de la paix ? Dans quel état ces deux pays vont-ils se retrouver sur le plan économique et social après une telle saignée, qui n'est pas sans rappeler le premier conflit mondial ?

**M. Jean-Marie Daillet.** C'est vrai !

**M. Loïc Bouvard.** Il est donc urgent que l'on songe à prendre de sérieuses initiatives en faveur de la paix dans cette région.

**M. Jean-Marie Daillet.** Très bien !

**M. Loïc Bouvard.** Il est conforme à la vocation de la France qu'elle participe de manière plus active au règlement de ce conflit.

Monsieur le ministre des affaires étrangères, votre prédécesseur, M. Claude Cheysson, ne déclarait-il pas le 6 décembre 1984 devant le Sénat : « Au Proche et au Moyen-Orient nous entendons mener également une politique active » ? Ne venez-vous pas de dire vous-même cet après-midi que la France souhaite que soit préservé l'équilibre multiséculaire entre Persans et Arabes ?

Mais, pour être crédible et entendu de tous, encore faut-il être impartial. Vous me permettez d'observer que les relations pour le moins privilégiées que nous entretenons avec l'Irak ne sont pas de nature à le permettre.



Ne pensez-vous pas, devant la persistance de la guerre du Golfe, que l'heure est venue de prendre des initiatives constructives ? Ne serait-il pas temps de normaliser nos relations avec l'Iran et de faire en sorte que la France n'apparaisse pas comme ayant choisi délibérément son camp, malgré vos déclarations répétées sur la non-détermination de la France par rapport à ce conflit ? C'est tout l'équilibre de cette région si rudement malmenée par d'incessants soubresauts qui en dépend. A cet égard, la visite du ministre des affaires étrangères d'Arabie Saoudite à Téhéran, les 18 et 19 mai derniers, est un signe encourageant, de même que les rencontres d'ambassadeurs iraniens dans les Emirats arabes unis et à Bahreïn.

Tout pas, même modeste, vers une issue négociée est préférable au pourrissement de la situation auquel nous assistons, impuissants, depuis bientôt six années. Il est dans la vocation de la France d'aider, autant qu'elle le peut, à ce que la sagesse finisse par l'emporter.

J'en viens maintenant aux problèmes de l'Amérique centrale, en particulier à la situation au Nicaragua.

Le Congrès américain vient d'accorder, vous le savez, une aide de 38 millions de dollars aux *contras* stationnés au Honduras, montrant par ce geste l'appui apporté par une majorité de parlementaires à l'administration Reagan, toutes opinions politiques confondues.

Ce vote fait une suite à la décision prise le 1<sup>er</sup> mai par le président des Etats-Unis de cesser tous les échanges commerciaux avec le Nicaragua et de suspendre les liaisons aériennes et maritimes avec ce pays.

Une telle décision s'inscrit dans la logique de la politique déterminée que conduit le président Reagan en Amérique centrale.

Cette politique commence à porter ses fruits, ainsi que le montre l'évolution des esprits dans les Etats modérés d'Amérique centrale, inquiets, très inquiets, de la situation au Nicaragua.

C'est ainsi que le Costa Rica est particulièrement soucieux d'éviter de nouvelles violations de frontière par l'armée sandiniste.

Je souhaiterais, monsieur le ministre, connaître votre point de vue sur ces évolutions qui s'amorcent. Sont-elles de nature à changer les orientations de notre politique en Amérique centrale, ou continuerez-vous dans la même voie, c'est-à-dire à vous entretenir dans l'illusion que le soutien français au régime sandiniste, le « dialogue constant » avez-vous dit, pourrait limiter l'influence soviétique ?

N'oublions pas que, nonobstant la mention spéciale qui lui a été décernée cet après-midi par M. Baylet, le Nicaragua est une quasi-dictature marxiste où les droits de l'homme sont bafoués, où nos amis démocrates chrétiens, notamment, sont emprisonnés sans jugement : je le sais, j'y suis allé. C'est un pays totalement dépendant du bloc de l'Est, et ses dirigeants actuels n'ont aucunement l'intention de changer de politique. Le secrétaire politique du front sandiniste, M. Bayardo Arce, ne déclarait-il pas le 1<sup>er</sup> mai que l'administration américaine « doit comprendre que cette révolution ira à son terme » ?

La visite de M. Daniel Ortega à Moscou et sa rencontre avec M. Gorbatchev montrent à l'évidence où se situent les vrais conseillers du Nicaragua et ses fournisseurs d'armes.

Pourriez-vous par ailleurs nous éclairer sur le sens et sur les résultats de la visite effectuée récemment à Paris par M. Ortega ? Quel jugement portez-vous sur les liens privilégiés qu'il souhaite entretenir avec Moscou ? Comment jugez-vous l'action de l'opposition anti-sandiniste, cette opposition qui, dans les premiers temps de l'après-Somoza a été victime de ce que l'on pourrait qualifier de rapt d'une démocratie naissante par une minorité agissante ?

**M. Jean-Marie Daillet.** Très bien !

**M. Loïc Bouvard.** Ceux qui critiquent la décision d'embargo du président Reagan comme l'a fait, par exemple, notre ambassadeur à l'O. N. U., oublient la nature dictatoriale et idéologique du régime sandiniste. Comment les Américains pourraient-ils accepter la mise en place à leur porte d'un régime aussi pro-soviétique ? Même M. Gonzalez, le Premier ministre espagnol, convient que cela leur est quasiment impossible.

Comment parvenir à la paix et à l'équilibre dans cette région troublée du monde ?

Il y a, bien sûr, les propositions du groupe de Contadora, lequel réunit les pays qui seraient certainement les plus immédiatement affectés par une extension du conflit d'Amérique centrale.

La déclaration de Cancun du groupe de Contadora, en juillet 1983, a fixé la base doctrinale des travaux du groupe, fondée sur la référence à la démocratie et aux libertés ainsi que sur la reconnaissance à des pays fiers, comme les Etats-Unis ou Cuba, de leurs intérêts et de leurs liens dans la région.

Sans doute l'action et les propositions de paix du groupe de Contadora auront-elles permis d'éviter l'ouverture formelle d'hostilités entre le Nicaragua et les pays voisins et de soustraire l'examen de la crise centre-américaine aux organisations internationales. C'est à peu près son seul bilan ; ce n'est pas mince.

Mais, actuellement, tout semble bloqué. La rupture des conversations de Manzanillo en janvier dernier et les événements qui ont suivi montrent que la période est au durcissement et non à la conciliation. Dans un tel contexte, n'oublions pas que la France dispose d'un grand capital de sympathie en Amérique centrale et latine. Mais qu'en faisons-nous ?

Sachons prendre position et ne pas nous bercer d'illusions. Sachons où sont nos vrais amis ; tâchons de les comprendre et n'hésitons pas à les appuyer. (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** La parole est à M. Michel Bérégovoy.

**M. Michel Bérégovoy.** Monsieur le président, messieurs les ministre, madame et monsieur les secrétaires d'Etat, mes chers collègues, le débat de politique étrangère que nous avons aujourd'hui était attendu et il me paraît bon de le rappeler, même à cette heure avancée de la nuit.

En effet, il est nécessaire de procéder de temps à autre à un examen approfondi des problèmes qui se posent dans le monde et qui, du fait de la place de notre pays et du rôle qu'il tient, nous concernent directement.

Je tiens cependant à dire à M. Bouvard que, s'il était logique avec lui-même, il devrait réclamer le blocus du Chili par les Américains car, à ma connaissance, la dictature de Pinochet n'a pas d'égalé dans le monde.

Une fois de plus, le Proche-Orient demeure à l'avant-scène de l'actualité, avec son cortège de drames et de misères.

Au nom du groupe socialiste, j'aborderai la situation de cette région du monde et vous ferai part, monsieur le ministre des relations extérieures de nos interrogations sur les perspectives de paix qui se dessinent ici ou là.

Depuis plusieurs années, l'Iran et l'Irak s'affrontent dans une guerre meurtrière. Nous sommes particulièrement sensibles aux pertes humaines et aux dommages subis du fait de ce conflit qui, maintenant, touche les populations civiles.

La gravité de cette guerre n'est plus à démontrer et le risque d'extension à d'autres Etats du Golfe est toujours présent, ce qui constitue une menace pour les approvisionnements en pétrole de nombreux pays industrialisés, même si ceux-ci ont su diversifier leurs sources d'approvisionnement.

Il est nécessaire et urgent de mettre un terme à ce conflit, et j'apprécie les efforts déployés par le Gouvernement français pour parvenir à une solution acceptée par les deux Etats.

La Communauté européenne ne peut pas demeurer étrangère à ce drame ; elle doit faire entendre la voix de la raison. Sur la base d'une proposition française, elle a exprimé, en septembre 1980 puis le 24 mai 1982, « la vive préoccupation que lui inspire la poursuite des combats ». Elle a de plus affirmé sa disponibilité à participer à tout effort de paix. Elle doit continuer dans cette voie, afin que s'ouvrent enfin des négociations entre les belligérants.

Nous n'y parviendrions que si chacun accepte de respecter l'intégrité territoriale de l'autre et si le principe de non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats est admis.

Il serait nécessaire que les Etats voisins renouvellent leurs initiatives pour qu'un dialogue puisse s'ouvrir. La paix dans cette région du monde ne peut s'instaurer que dans le respect de l'intégrité, de la souveraineté, de l'indépendance et de l'identité culturelle de deux Etats, sans vainqueur ni vaincu, pour reprendre une formule très souvent employée.

Les principes que je viens d'énoncer sont ceux que nous avançons pour assurer l'avenir du Liban.

Je consacrerai le deuxième point de mon intervention à la situation de ce pays.

Aujourd'hui, la crise dramatique dans laquelle il se trouve a certes des causes non seulement régionales, comme l'absence de règlement du problème palestinien, mais encore internationales — il s'agit d'une région stratégique à bien des égards.

Néanmoins les causes sont d'abord internes. C'est pourquoi le dialogue entre toutes les communautés libanaises doit être repris. La réconciliation entre ces diverses communautés est la condition essentielle d'un retour à la paix.

Toute autre solution, qu'il s'agisse du partage en zones d'influence ou de la mise en tutelle de l'Etat ne peut qu'engendrer à terme une situation conflictuelle.

L'histoire, ainsi que des affinités multiples notamment sur le plan culturel, nous invitent et nous obligent moralement à nous préoccuper de l'avenir de ce malheureux pays. La France a payé un lourd tribut pour assurer cet avenir : présente par son contingent dans la Finul, par ses observateurs à Beyrouth et par ses unités de la force multinationale, notre pays a su imposer le respect.

Malheureusement, nous avons une nouvelle fois à déplorer la mort d'un officier français, le capitaine Feyrignac, victime d'une haine aveugle et misérable, tombé pour une cause juste.

Mais comment ne pas être indigné devant le comportement de ceux qui ne respectent pas la vie de ces soldats de la paix ?

**M. Jean-Marie Daillet.** Très juste !

**M. Michel Bérégovoy.** Notre Gouvernement a sans cesse apporté son soutien au gouvernement légal du Liban et affirmé sa volonté de l'aider à retrouver son unité, sa souveraineté, son indépendance et son intégralité territoriale.

Nous enregistrons le retrait complet de l'armée israélienne du Sud-Liban comme un élément positif qui démontre la volonté de l'actuel gouvernement israélien d'être d'abord fidèle à un engagement de sa part, mais aussi de faciliter la réussite de son initiative pour un retour à la paix.

La Syrie, présente au Liban et entendant y jouer un rôle, considère la situation dans ce pays comme très préoccupante. Elle souhaite un Etat libanais moins confessionnel.

Pour ma part, je suis préoccupé toutefois par une tendance qui se développe au Liban : elle consiste à faire appel à l'armée syrienne pour rétablir l'ordre. Je ne pense pas qu'une telle intervention soit souhaitable.

Pendant plusieurs mois, la paix est revenue sur le Liban, et nous nous en sommes réjouis. Le Liban avait-il retrouvé sa sagesse ? S'acheminait-il vers une réconciliation durable ? Nous l'avons espéré, mais hélas ! en quelques semaines ce pays s'est à nouveau déchiré.

Chaque parcelle du territoire évacuée par l'armée israélienne est devenue un enjeu de pouvoir et les combats ont repris. La situation est devenue encore plus anarchique que dans les pires moments des années précédentes.

La situation s'est encore aggravée par l'attaque des camps palestiniens, et nous ne pouvons pas admettre le sort qui est réservé à ce peuple.

**M. Jean-Marie Daillet.** Très juste !

**M. Michel Bérégovoy.** Le règlement du problème palestinien ne peut se faire à coups de canon.

Les droits de ce peuple doivent être reconnus et faire l'objet d'un règlement global.

Nous ne pouvons pas admettre l'enlèvement de citoyens étrangers comme nos deux diplomates, M. Carton et M. Fontaine, ou M. Seurat et M. Kaufmann, capturés dès leur sortie de l'aéroport de Beyrouth.

Il en est de même des soldats de la Finul pris en otage par l'armée du général Lahad.

Comment qualifier de tels actes ? Je ne le ferai pas. Je me joins à l'appel que vous avez lancé, monsieur le ministre, afin que la libération de ces personnes devienne rapidement une réalité.

Notre grande inquiétude sur le sort de ces hommes se double d'une interrogation sur l'état du pouvoir central libanais.

Le gouvernement libanais a-t-il encore un peu d'autorité ? Il est nécessaire que les dirigeants de ce pays se ressaisissent. Sinon, tous les efforts accomplis pour les aider à reconstruire l'unité de leur pays resteront vains.

Monsieur le ministre, je vous ai écouté attentivement et je partage votre sentiment sur ces enlèvements.

J'apprécie les efforts accomplis sous votre autorité pour que cessent ces détentions arbitraires, et vous avez le soutien du groupe socialiste.

Ce soutien vous est également acquis dans l'action que vous menez sans relâche afin que la paix revienne dans ce pays. Vous avez su maintenir le dialogue avec tous, ce qui n'est pas une tâche facile.

Nous partageons vos orientations sur l'avenir du Liban. Mais la situation actuelle m'incite à vous poser quelques questions :

Quel rôle peuvent encore remplir nos observateurs à Beyrouth ?

Comment seront déployés les contingents de la Finul, dont la mission est de dresser entre Israël et le Liban un écran protecteur et non pas de séparer des fractions libanaises ?

Ces contingents devront-ils se déployer sur la frontière ou sur une ligne plus au Nord, c'est-à-dire au-delà de la zone contrôlée par l'A. L. S. ?

Vous soutenez les actions du secrétaire général de l'O. N. U. afin de rendre plus efficace la Finul. Où en est-il dans ses démarches ?

Le dernier problème que je tiens à évoquer me paraît essentiel : il concerne le règlement du problème palestinien qui, me semble-t-il, conditionne l'avenir de tout le Proche-Orient.

Le Président de la République, dans son discours historique prononcé devant la Knesset le 4 mars 1982, a tracé les grands principes qui guident l'action de la France.

Je me permets de les rappeler.

La France a le devoir de tenir toujours et partout le même langage. C'est ce que vous faites, monsieur le ministre.

La France est l'amie du peuple d'Israël et il convient que le droit d'exister et la sécurité de l'Etat d'Israël soient reconnus par tous, y compris les Palestiniens — la France l'a souvent rappelé — qui ont droit à une patrie.

Nul ne peut décider des frontières et des conditions qui, à partir de la résolution 242, s'imposeront aux parties en cause. Ce sera l'affaire des négociateurs et d'eux seuls.

Depuis quelques mois, les initiatives se multiplient : celle de la Jordanie, intervenant après l'accord de ce pays avec l'O. L. P., celle du président égyptien, celle toute récente de Shimon Peres, premier ministre israélien, démontrent qu'une volonté de paix existe.

Il convient maintenant de surmonter les divergences. Elles sont encore grandes, nous le savons.

La présence de l'O. L. P. en est une. A ce sujet, je pense que le gouvernement israélien devrait prendre en compte l'évolution de cette organisation et celle-ci affirmer plus clairement les droits à l'existence de l'Etat d'Israël.

Les difficultés existent et il ne faut pas les ignorer. Mais une lueur d'espoir apparaît dans cette région si tourmentée. Nous devons avec l'Europe jouer dans ce Proche-Orient un rôle utile. Nous en avons la possibilité à cause du dialogue que nous avons su maintenir avec tous.

Monsieur le ministre, en vous réaffirmant notre soutien à votre politique, je formule le vœu que le Proche-Orient retrouve la paix dans le respect du droit des peuples qui y habitent et dans le respect de sa diversité. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

**M. le président.** La parole et à M. Fourré.

**M. Jean-Pierre Fourré.** Monsieur le président, messieurs les ministres, madame et monsieur les secrétaires d'Etat, si le projet Euréka avait pour seul objectif de sensibiliser les gouvernements, les industriels et les scientifiques à la maîtrise des technologies du futur par l'Europe, nous pourrions déjà affirmer que c'est un succès !

S'il devait également mobiliser l'opinion face aux enjeux de notre avenir, nous serions en mesure, dès à présent, de constater l'impact positif de cette initiative.

Resterait alors à apprécier le contenu d'un tel dossier, avec ses répercussions financières, le cadre de la collaboration et la définition des missions.

Qui, en fait, doit participer à ce projet ? A mon avis, le cadre européen ne peut signifier une communauté européenne de technologie frileusement recroquevillée sur elle-même, la Communauté économique européenne, ignorant donc les participations, si modestes soient-elles, d'autres pays européens.

Il s'agit, en fait, de répondre aux souhaits souvent émis, ne serait-ce qu'au sein du conseil de l'Europe, et qui se trouvent déjà concrètement traduits par des projets spatiaux, par exemple.

Un cadre de collaboration non contraignant où chaque pays qui souhaite y participer apporte la compétence à ses chercheurs, de ses industries : ce projet ambitieux, par sa dimension et par ses objectifs, confirme en fait les orientations déjà prises par le Gouvernement en faveur d'une Europe forte, relevant le défi technologique lancé à la fois par les Etats-Unis et le Japon.

Comment, en effet, ne pas intégrer dans notre réflexion les succès de la coopération européenne dans les projets tels qu'Airbus, Ariane, Jet, Esprit, mais aussi les échecs avec Unidata ?

Soyons, en effet, vigilants pour ne pas répéter certaines erreurs.

Retenir les cerveaux implique une bonne définition des projets et un engagement de moyens suffisants, pour le moins comparable à celui des projets américains.

Obtenir une plus grande efficacité des efforts de recherche nécessite aussi une coordination systématique intégrant les participations aussi bien publiques que conjointes, public-privé.

Mais où en sommes-nous de cette compétition ?

Retenant comme acquis les programmes de recherche et de développement du projet Euréka, nous observons par exemple que la plupart nous seront indispensables pour mener à bien nos propres projets spatiaux, qu'il s'agisse d'Ariane V, concurrent très sérieux pour les Etats-Unis, ou du projet Hermès, avion spatial devant mobiliser toutes les capacités techniques de l'ensemble de l'industrie aéronautique.

En fait, nous pourrions conforter le seul projet, aussi, de supercalculateur existant en Europe et lancé à l'initiative de la France, projet réalisé par la société Bull en collaboration avec Siemens. Actuellement, il ne peut malheureusement concurrencer les matériels américains installés aussi bien en France que dans les autres pays européens.

Ces matériels équipent nos grands centres de recherche. Ils sont les éléments fondamentaux de nos centres de décision civils et militaires. Or leur approvisionnement dépend en fait du seul bon vouloir des Américains.

Permettez que je m'attarde un instant sur ce point pour appeler votre attention sur cette dépendance technologique.

Ayant eu l'occasion, il y a quelques semaines, de présenter un rapport devant l'Union de l'Europe occidentale sur ce point particulier, je faisais observer l'urgence d'initiatives à prendre dans ce domaine, puisque seule la dimension d'un marché à l'échelle de l'Europe et la mobilisation conjointe du public et du privé de plusieurs pays peuvent atteindre l'objectif de créer une informatique bérée de cette tutelle américaine ou japonaise — cela grâce à notre propre capacité à développer les éléments de base et les grands systèmes comme nous le faisons déjà pour le logiciel : un exemple, parmi d'autres, très significatif néanmoins, de l'absence de l'Europe dans un domaine essentiel et pour lequel il nous faut lancer un véritable cri d'alarme.

Pourtant, certains ont voulu ignorer cette situation de tutelle technologique, préférant jouer l'éternel rôle du sous-traitant, ce rôle de second plan, où l'on maintiendrait le « vieux continent » en mal de tenir le devant de scène, quitte à accepter n'importe quelle figuration pour lui parce qu'autrefois, il eut un franc succès : je pense à l'expérience de sous-traitance qualifiée par d'aucuns de « malheureuse » ; il s'agissait de la coopération avec les Américains sur le projet du laboratoire spatial « Spacelab », lors du vol de la navette.

D'autres, tel le Gouvernement que nous soutenons, préfèrent une franche collaboration où chacun, participant à l'élaboration du projet, en tire les bénéfices scientifiques et technologiques correspondant à son engagement. La participation à la station orbitale « Columbus » en est, de ce point de vue un bon exemple.

Il s'agit donc d'une collaboration ouverte aussi bien avec les Etats-Unis qu'avec le Japon.

C'est aussi pourquoi Euréka et I.D.S. ne doivent pas être placés sur le même plan. L'initiative de défense stratégique, plan américain géant, presque symbolique, n'est pas comparable au projet Euréka en termes de finalités. Euréka ne peut pas être, en effet, une réponse à la course aux armements dans l'espace. Euréka n'est pas le projet essentiellement militaire répondant aux objectifs de défense américaine que nous ne partageons pas.

Non, Euréka, c'est la mise en place dans un cadre nouveau d'une coopération pour un dialogue sur un pied d'égalité entre l'Europe, les Etats-Unis et le Japon, mettant en jeu des échanges de produits et de technologie, des réciprocités d'agrément et une plus grande mobilité des chercheurs.

C'est aussi l'ouverture d'un champ plus large d'interventions à nos entreprises associées alors plus étroitement à nos ambitions, mais sans contraintes excessives lorsque, s'agissant de participations purement technologiques à des projets tels qu'I.D.S.,

celles-ci pourront trouver le financement et l'expérience nécessaires à leur compétitivité technique et à une plus grande indépendance à terme.

Rappelons donc, parlant d'une seule voix européenne, claire et déterminée, aux Etats-Unis et au Japon, que nous ne saurions admettre des menaces protectionnistes dans les domaines de la technologie. Nous pourrions le faire d'ailleurs d'autant mieux que, d'une part, le projet Euréka verra la contribution de nombreux Etats européens et que, d'autre part, nous pourrions définir notre collaboration dans d'autres projets extérieurs à l'Europe sur une base commune.

Révéléateur de l'identité européenne, le projet Euréka est une chance pour l'avenir ; il convient de la saisir pour renforcer notre liberté d'action.

Le Président de la République a marqué ainsi une nouvelle fois par cette initiative son septennat. Ce faisant, il a offert aux trois prétendants de l'opposition un sujet d'entente pour leur show électoraliste de dimanche dernier. Ils ne l'ont d'ailleurs pas saisi car, voyez-vous, il est des propositions que l'on ignore pour peu qu'elles viennent de la majorité, même si elles vous semblent indispensables pour la défense des intérêts nationaux !

Les Français, quant à eux, savent l'importance de l'enjeu et l'intérêt du dossier. Ils se sentent ainsi directement concernés par de telles initiatives puisqu'il s'agit de mobiliser pour demain les capacités et les ressources de notre pays.

Il s'agit en fait de réaffirmer notre identité technologique aussi bien que culturelle dans le contexte européen. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

**M. le président.** La parole est à M. Delehedde.

**M. André Delehedde.** Messieurs les ministres, madame et monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, j'avais craint d'introduire dans ce débat une question qui, par rapport aux problèmes de l'heure, eût pu apparaître marginale.

Or j'ai eu le plaisir de constater que mes craintes n'étaient pas fondées puisque d'entrée, monsieur le ministre des relations extérieures, vous avez insisté sur la dimension francophone de la politique extérieure de notre pays.

Vous avez dit la volonté du gouvernement français de participer activement à une meilleure structuration du monde francophone, pour un plus grand rayonnement de la France, sujet qui nous préoccupe ici légitimement, pour un plus grand rayonnement de la langue française et des valeurs qu'elle véhicule, des possibilités d'échanges et d'enrichissements mutuels qu'elle représente dans d'autres pays et dans d'autres communautés.

La France a manifesté tout à l'heure, publiquement, par votre voix sa volonté d'être à l'initiative de la tenue du sommet francophone qui, avant de se réunir, aura déjà eu une longue histoire. C'est dès 1962, en effet, que le président Léopold Sedar Senghor évoqua pour la première fois l'éventualité de sa tenue.

Les conditions étant aujourd'hui les meilleures possibles et les difficultés susceptibles de surgir d'un différend entre le gouvernement fédéral canadien et le gouvernement du Québec étant levées, il était logique que la France témoigne par ce geste du maintien de son engagement dans le monde de la francophonie qui, sans la présence active de notre pays, pouvait bien se sentir trahi.

Le sommet francophone doit se tenir. La France y veillera. C'est bien. Peut-être, monsieur le ministre, êtes-vous en mesure de nous donner des précisions sur les modalités préparatoires à cette réunion et sur un éventuel calendrier ?

Vouloir réunir les représentants de ceux pour qui l'usage, à des titres différents, de la langue française crée des solidarités, le faire dans le respect des identités culturelles des pays et communautés concernées, en veillant à valoriser les apports singuliers des uns et des autres, c'est très bien.

Cependant, reste à déterminer le contenu de ce sommet.

Sur ce point, je me permettrai, rejoignant les propos de M. Deniau, d'émettre deux suggestions qui ne sont pas de nature à troubler la sérénité qui doit présider à la tenue de ces assises. Les deux questions que je vais aborder me semblent, de plus, essentielles et nécessitent toutes deux des réponses rapides.

Vous avez évoqué, monsieur le ministre, la nécessité de revivifier l'agence de coopération culturelle et technique. Voilà un sujet pour le sommet. L'implantation de la langue française à travers le monde nous conduit à signaler la nécessité d'instruments de coopération adaptés. L'A.C.C.T. est un de ces instruments les plus éminents. Il importe que soient recherchés par les responsables les voies et moyens de sa meilleure efficacité.

Seconde suggestion : la démographie pose au monde francophone des problèmes auxquels il faut apporter d'urgence une réponse. Le développement énorme, actuellement et dans les décennies à venir, du nombre de locuteurs francophones potentiels au Maghreb, en Afrique de l'Ouest, en Afrique centrale notamment, doit nous conduire à nous interroger sur leur scolarisation, ainsi que sur leur apprentissage de notre langue.

Cette explosion démographique dans des pays en voie de développement suppose, on le voit bien en ce qui concerne l'éducation la mise en place de politiques de coopération multilatérale.

Les responsables francophones réunis en sommet doivent se saisir de ce problème d'éducation qui non résolu, pourrait signifier rapidement le déclin irrévversible du français dans le monde. Coopération et éducation, deux vastes thèmes, mais aussi deux problèmes concrets à régler d'urgence.

Monsieur le ministre, lors d'un débat comme celui-ci, on peut également s'interroger sur la dimension de la fonction parlementaire. On peut apporter une première réponse positive : participer à un débat de fond susceptible d'éclairer les lignes d'une politique, voilà qui peut aller dans le sens de la valorisation de la fonction parlementaire et dans celui du respect de l'équilibre des pouvoirs voulus par notre Constitution.

Je sais, monsieur le ministre, combien vous êtes attaché au respect de cet équilibre, et je profite de cette tribune, qui m'apparaît d'ailleurs la plus adaptée, pour vous indiquer que cet équilibre peut aussi être respecté au niveau que vous avez évoqué, celui de la structure de la francophonie internationale. Il existe, vous le savez, une institution internationale interparlementaire, l'association internationale des parlementaires de langue française dont j'assure, par délégation de la section française, le secrétariat général.

Cette institution qui a son siège à Paris et est constituée de sections de parlements et non d'individus — ce qui est important, car il s'agit bien d'une émanation de la souveraineté nationale — vit actuellement, curieux paradoxe, de subsides en provenance de gouvernements ou assemblées diverses, mais sous le régime de la loi française de 1901 sur les associations.

Ces sections ont demandé, lors des instances statutaires, que soit passé avec le gouvernement du siège, c'est-à-dire avec la France, un accord de siège reconnaissant à l'institution sa spécificité. Il s'agit de lui donner un statut adapté à sa nature et à ses objectifs qui vont de pair avec ceux qu'un sommet francophone pourrait se fixer.

Le président de l'institution a récemment rendu visite — je l'accompagnais — à M. le Premier ministre, pour lui exposer le problème. Nous attendons la suite de cette affaire, et je voulais vous le rappeler.

Il ne s'agit nullement d'une volonté de gonfler artificiellement une structure, mais simplement de la reconnaissance de la spécificité d'une organisation qui, à son niveau et compte tenu de ses objectifs, peut devenir le support parlementaire de la francophonie et servir à la validation de ses actions. Ce n'est pas négligeable. Je rappelle simplement pour mémoire qu'elle regroupe des sections représentant trente-cinq pays.

Vous avez, monsieur le ministre, abordé résolument le problème de la francophonie. M'inscrivant dans votre ligne, je me suis attaché à en souligner quelques aspects concrets qui, pris en compte, devraient concourir au rayonnement de la langue française, au développement de son rôle de facteur de compréhension, de paix et d'amitié entre les peuples. (*Applaudissements sur les bancs socialistes et de l'union pour la démocratie française.*)

**M. le président.** La parole est à M. Zeller.

**M. Adrien Zeller.** Madame, messieurs les ministres, dans les cinq minutes qui me sont imparties, je parlerai de la Communauté européenne et, notamment, des problèmes institutionnels qui redeviennent subitement d'actualité.

Mais je voudrais commencer ma brève intervention en exprimant un regret. On ne parle pas beaucoup, et certainement pas assez, dans ce Parlement, de la Communauté européenne. En réalité nous n'avons que fort peu l'occasion de traiter des problèmes qu'elle pose et des perspectives qu'elle peut ouvrir à la France.

Certes, vous avez annoncé la discussion à l'automne de quelques textes d'ordre financier et d'élargissement, mais les tentatives de relance politique et institutionnelle, les essais de mise en place de politiques nouvelles, les initiatives telles que le projet d'union européenne de M. Spinelli, le rapport Dooge,

voire le rapport sur l'Europe des citoyens, mériteraient certainement un débat spécifique, distinct d'un débat sur le Liban, le Tchad ou l'Amérique latine.

Nous aimerions connaître, en effet, la position exacte de la France et pouvoir discuter de manière sérieuse et approfondie son action européenne, car il y va de notre destin, du destin de notre pays et en particulier de sa jeunesse.

Le Parlement mériterait, en particulier, d'être mieux traité en 1985 qu'en 1984. J'ai en effet encore en mémoire, à cet égard, une péripétie révélatrice. Interrogé, en avril 1984, par un de nos collègues sur l'intérêt du projet Spinelli, le ministre des relations extérieures, votre prédécesseur, nous expliquait ici, en réponse à une question d'actualité, que ce document ne présentait aucun intérêt réel et que la France ne pouvait le prendre en considération. Trois semaines après, M. Mitterrand, en déplacement à Strasbourg, expliquait aux parlementaires européens que ce document méritait l'intérêt de la France et recevait son approbation de principe.

Cette anecdote est exemplaire. Où est donc la vérité ? Où voulez-vous aller ? Quel est votre projet européen ?

Nous sommes d'autant plus concernés que, de temps en temps, on nous promet une initiative spectaculaire. Cela devrait être le cas à Milan. Sans vous demander des révélations, un débat sur votre conception politique et institutionnelle de l'Europe vous aurait permis de clarifier vos positions et de connaître les sentiments de la représentation nationale.

L'élargissement de la Communauté est la décision majeure que vous avez prise durant l'année qui s'écoule. On ne peut qu'être favorable à son principe, et même s'en réjouir pour la consolidation des régimes démocratiques qui seront accueillis. Mais je m'inquiète, avec M. Couve de Murville, de ses conséquences pratiques sur la vie de la Communauté, en l'absence de mécanismes de décision et de gestion efficaces dans les domaines qui seront mis en commun.

Après le chantage grec, le chantage danois, le veto britannique ou même parfois allemand, à quand le blocage par l'Espagne des institutions communautaires et du processus de décision ? Le problème institutionnel est donc posé de manière brûlante et urgente.

À cet égard, je m'étonne que l'on n'avance jamais la distinction, fondamentale à mon avis, entre, d'une part, les décisions de gestion à prendre dans le cadre de la politique commune en place et des règles de jeu connues — par exemple sur les prix agricoles d'une année — qui devraient pouvoir être prises à la majorité qualifiée et, d'autre part, les décisions fondamentales de réforme de financement, d'élargissement, d'extension, de mise en place de politiques nouvelles, de domaines nouveaux qui relèvent, bien entendu, de décisions à l'unanimité.

Prenez un exemple d'actualité. Si l'Allemagne a, cette année, brandi son droit de veto pour un écart de 1 p. 100 sur le prix du blé, ce n'est certainement pas parce que ce point était pour elle une question de vie ou de mort. C'est parce que, collectivement, les dix pays n'ont pas eu le courage de décider, à froid, de laisser le couteau du droit de veto au vestiaire pour des enjeux aussi minces.

Dans cette hypothèse, les agriculteurs allemands n'auraient certainement pas pu exercer une pression décisive sur leur gouvernement, et ce dernier aurait échappé à la critique.

Je ne suis bien entendu pas opposé, bien au contraire, à la constitution, de temps en temps, de « paquets de négociation » où chaque pays peut faire valoir ses intérêts vitaux et même demander la révision de telle ou telle politique qui peut avoir, à court, à moyen ou à long terme, un effet défavorable sur ses intérêts. Mais la situation actuelle n'est pas celle-là. Lorsque, chaque année, chaque partenaire peut tout bloquer et tout remettre en cause, on ne peut pas s'étonner des incohérences, du climat de crise et de tensions permanentes, du temps et des énergies perdus et de la déception qu'engendre la Communauté auprès de nos populations. On ne peut pas s'étonner non plus qu'elle accumule, dans les différents domaines, les retards, voire qu'elle mette la marche arrière, notamment dans le domaine financier.

Je suis de ceux qui croient qu'il appartient à la France de proposer les moyens de surmonter, enfin, et définitivement, cette situation inacceptable.

La deuxième incohérence institutionnelle de la Communauté réside, à mes yeux, dans l'insuffisante utilisation d'un Parlement européen, pourtant désigné de manière démocratique.



L'accroissement de l'efficacité du processus de décision des institutions communautaires doit aller de pair avec l'accroissement du rôle du Parlement européen. En effet les parlements nationaux ne sont plus en mesure de contrôler valablement les décisions communautaires. Nous sommes, dans les faits, dessaisis des affaires européennes, transférées au niveau communautaire. Le seul moyen de rétablir le contrôle démocratique sur ces décisions, c'est de donner à ce Parlement européen les moyens non pas tant d'influencer les décisions, que de les légitimer par ses votes.

**M. le président.** Monsieur Zeller, veuillez conclure.

**M. Adrien Zeller.** Je conclus, monsieur le président.

Efficacité et démocratisation apparaissent ainsi comme les deux points de passage obligés de toute tentative d'amélioration du fonctionnement de la Communauté et du redressement de l'Europe. Au-delà de vos affirmations pro-européennes, dont je ne mets pas en cause la sincérité, il est à mes yeux indispensable que vous nous disiez clairement si tel est également votre choix. *(Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française.)*

**M. le président.** La parole est à M. Garmendia.

**M. Pierre Garmendia.** Monsieur le président, madame et messieurs les ministres, mes chers collègues, l'actualité immédiate m'impose évidemment de traiter d'un sujet qui m'est cher, les relations franco-espagnoles.

Tout à l'heure, M. le Premier ministre et vous, madame Lalumière et monsieur Dumas, allez signer à Lisbonne et à Madrid le traité d'adhésion de l'Espagne et du Portugal à la Communauté économique européenne. Il y a dix jours, en tant que président du groupe parlementaire d'amitié France-Espagne, j'ai présidé le forum européen sur « l'Espagne en Europe... et maintenant ? ».

La semaine prochaine, les 18 et 19 juin, mon groupe recevra une délégation de parlementaires espagnols et portugais. Ces différents événements confirment l'importance qui s'attache pour notre pays à voir désormais ces deux jeunes démocraties rejoindre les dix Etats membres actuels de la Communauté économique européenne.

J'ai pu mesurer, à l'occasion de mes différents déplacements en Espagne, dès le mois de décembre 1982, la difficulté et l'ampleur de la tâche. Plus récemment, lors du forum européen, j'ai vu combien étaient grands les espoirs que cet élargissement suscitait tant du côté espagnol que du côté français. M. Marin, secrétaire d'Etat espagnol, et les nombreux intervenants ibériques ont souligné que, pour eux, cet élargissement marquait une nouvelle étape dans l'histoire espagnole. Mme Lalumière et les intervenants français ont eux aussi souligné la chance, mais aussi le défi qu'un tel événement représentait, chance et défi mis en évidence il y a quelques jours par un sondage franco-espagnol Sofres-Sofemasa présenté par l'association Dialogo.

En effet, une majorité d'Espagnols considèrent la France non seulement comme un concurrent mais, de façon plus surprenante pour nous, comme un voisin gênant. Je vois aujourd'hui tout le chemin à parcourir et mesure la masse des efforts nécessaires pour aboutir.

Certes, je ne peux oublier les inquiétudes que cet élargissement suscite dans certains milieux agricoles ou industriels, mais il nous faut voir le marché fantastique qui s'ouvre à nos portes et l'aspect politique primordial de toute cette affaire.

On a beaucoup parlé, tout au long de cette négociation, d'agriculture et de pêche. C'était nécessaire, et j'aurais été le premier à m'étonner s'il en avait été autrement.

Il était en effet indispensable de prendre toutes les précautions, et je crois que les négociateurs y sont parvenus, pour assurer une transition harmonieuse permettant une intégration progressive et sans heurt des secteurs particulièrement sensibles tant en Espagne que dans la Communauté.

Cependant, dans le secteur vitivinicole, la production espagnole à venir sur le marché européen pourrait modifier sensiblement les données actuelles.

C'est pourquoi je veux saluer ici l'effort et le sens du compromis des négociateurs qui ont permis d'aboutir à la mise en place des montants correcteurs.

Par le jeu de ces montants, les différences de prix entre les vins espagnols et français seront corrigées, garantissant une juste concurrence entre tous ces produits.

Certes, l'adhésion espagnole devra faciliter l'accès de nos productions au marché espagnol. Il reste que l'ouverture à terme de notre marché au vin espagnol appelle, je le répète, des garanties pour nos producteurs de tout le pays, sans oublier le Bordelais.

Je vous demande donc de bien vouloir nous indiquer celles que prévoit le traité d'adhésion, ainsi que les dispositions prévues pour leur application stricte et objective.

De même, l'activité de pêche, importante dans ma région, risquerait de souffrir d'une concurrence trop inégale. C'est pourquoi toutes les dispositions devront être prises dans l'accord d'adhésion pour que soit respecté et préservé cet important secteur d'activité.

Enfin, un autre sujet a occupé les négociateurs pendant de longues heures : je veux parler du secteur des affaires sociales qui revêt une importance particulière, compte tenu des différences qui existent entre la Communauté et les nouveaux adhérents.

Je souhaiterais que vous puissiez faire le point sur les dispositions qui ont été retenues en la matière.

Pour conclure, je renouvelle l'espoir, pour notre pays, que doit constituer l'entrée de la péninsule Ibérique dans l'Europe. La signature des accords dans quelques heures doit être l'occasion d'un élan nouveau dans nos relations bilatérales.

Dès le 1<sup>er</sup> janvier prochain, l'Europe sera vraiment devenue l'Europe. Comme beaucoup, je m'en réjouis car, trop longtemps privée de la richesse et de la force puissante des peuples ibériques, elle vivait comme une entité encore en devenir.

Désormais, madame, messieurs les ministres, mes chers collègues, les conditions sont réunies pour que vivent la démocratie et la liberté et pour que vive l'Europe, pour laquelle la France œuvre et œuvrera encore. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes et de l'union pour la démocratie française.)*

**M. Adrien Zeller.** Nous sommes d'accord !

**M. le président.** La parole est à M. Pesce.

**M. Rodolfo Pesce.** Madame, messieurs les ministres, je voudrais, dans cette courte intervention, insister sur certains aspects de la Communauté européenne.

En ce qui me concerne, je crois qu'une des conditions de la réussite est l'adhésion de la population. Or celle-ci est plus souvent informée des difficultés auxquelles la Communauté est confrontée que de ses succès. A entendre parler de ces aspects négatifs, en particulier pour l'agriculture plus que de ces aspects positifs, elle finit par avoir une image inversée de la réalité. Mais je pense que si les collectivités locales — au sens large, départements et régions — étaient plus impliquées, la politique menée apparaîtrait à la population plus proche de ses préoccupations, moins bureaucratique, et partant, plus positive.

A cet égard, le rôle des fonds structurels de la Communauté me paraît décisif. J'en citerai trois : le F.E.O.G.A.-Orientation, pour lequel un nouveau programme de grande ampleur a été décidé tout récemment avec un montant de 5 250 millions d'ECU pour cinq ans, dont la France peut espérer une part substantielle. L'adoption de ce programme est considérée dans les régions concernées comme très positive car il comporte des priorités telles que des mesures en faveur des jeunes agriculteurs français.

De même, le renforcement du fonds social européen manifeste, de manière encore insuffisante certes, le souci de la Communauté économique d'être aussi une communauté sociale en consentant un effort spécifique pour les catégories les plus démunies.

Quant au fonds régional, le F.E.D.R., dont le nouveau règlement a été adopté il y a moins d'un an, il a le double mérite de sauvegarder les intérêts financiers de la France et d'accorder une place très importante à la qualité des programmes et à l'initiative des collectivités locales. L'accroissement de son efficacité en France dépendra donc en partie de nos choix internes, sur lesquels je reviendrai.

Cette panoplie des actions structurelles de la Communauté vient d'être complétée par l'adoption par le Conseil européen de programmes intégrés méditerranéens — les fameux P. I. M. — qui ont été source d'hésitations pour beaucoup de gouvernements, parfois même pour le Gouvernement français, mais qui constituent pourtant l'une des meilleures manières, pour les régions les plus concernées, d'affronter les conséquences de l'élargissement. Je retiendrai des dernières décisions prises plusieurs aspects qui me semblent positifs. Les P. I. M. nous offrent



l'occasion d'adapter nos régions touchées par l'élargissement en permettant la modernisation de notre agriculture et en renforçant leur potentiel industriel. A cet égard, les sommes en cause sont à la hauteur des enjeux : 6,1 milliards d'ECU de subventions et 2,5 milliards d'ECU de prêts à partager entre la France, l'Italie et la Grèce. Enfin, le caractère intégré de l'opération, qui est un élément essentiel de ces programmes, devrait leur assurer cohérence et efficacité.

Cependant, je ne voudrais pas cacher les zones d'ombre, qui justifient une action vigoureuse du Gouvernement dans les discussions en cours sur le projet de règlement P. I. M. Je me bornerai à citer un problème que vous connaissez bien, madame le secrétaire d'Etat, celui du risque de non-inclusion de la Drôme et de l'Ardeche dans le champ d'action des P. I. M., ce qui serait une grande injustice pour ces deux départements. La Drôme est en effet le premier producteur français d'olives, de pêches et d'abricots, qui sont bien des produits méditerranéens.

Ainsi que je viens de le montrer, les actions de la Communauté ne sont pas négligeables. Pourtant, les élus locaux ont trop souvent regretté par le passé que l'Europe n'apparaisse pas assez présente sur le terrain. La responsabilité principale en incombe souvent, à mon sens, aux procédures nationales qui jouent un rôle d'écran au-delà du nécessaire.

Si je prends l'exemple du F. E. D. E. R., seul le budget de l'Etat bénéficiait jusqu'à présent du financement communautaire d'opérations à caractère régional ; les collectivités locales concernées par des programmes éligibles au F. E. D. E. R. n'en recevaient pas un ECU.

J'ai noté, pour la première fois depuis que le F. E. D. E. R. existe, une amélioration significative de nos procédures internes en 1984, puisque 400 millions de francs de financement communautaire sont allés directement en remboursement aux collectivités locales. Ce montant sera, paraît-il, accru en 1985. En outre, le principe d'un véritable cofinancement entre la Communauté européenne, l'Etat et les régions aurait enfin été reconnu à partir de cette année. Je forme le vœu que cette tendance se confirme et s'amplifie.

Surtout, j'espère que la mise en place des P. I. M. sera l'occasion d'une réforme profonde de nos procédures de financement dans le sens du cofinancement souhaité par les instances européennes mais aussi par tous les élus. En particulier, il serait plus conforme à l'esprit de la décentralisation voulue par le Gouvernement que les fonds communautaires viennent abonder les contrats de Plan et avenants déjà signés entre l'Etat et les régions, et non s'y substituer sous forme de remboursement. Ce serait un moyen très efficace d'aider les collectivités territoriales françaises mais aussi une manière de valoriser l'effort de l'Europe auprès de ceux qui s'inquiètent, parfois à juste titre, de certains effets de l'élargissement.

J'attends de vous en particulier, madame le secrétaire d'Etat, des précisions sur ces quelques interrogations et — pourquoi pas ? — la confirmation des nouvelles dispositions du Gouvernement.

En conclusion, si l'Europe avance en matière agricole et industrielle, il faut, pour que cette avancée se poursuive, intégrer au maximum les collectivités locales, au moyen, notamment, des contrats de Plan et des contrats signés avec les départements. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes.)*

**M. le président.** La parole est à M. le ministre délégué auprès du ministre des relations extérieures, chargé de la coopération et du développement.

**M. Christian Nucci, ministre délégué auprès du ministre des relations extérieures, chargé de la coopération et du développement.** Mesdames, messieurs les députés, vous comprendrez qu'à cette heure fort avancée de la nuit, je ne réponde qu'en quelques mots aux nombreuses questions qui ont été posées sur les différents aspects de mon département ministériel ainsi que sur la situation de l'Afrique australe, étant entendu que nous aurons l'occasion de les examiner plus en détail à l'occasion du débat budgétaire.

M. Vadepié et M. Vial-Massat ont tout d'abord évoqué le manque de coordination des pays donateurs. Ce constat est exact et c'est pourquoi le Président de la République, à l'occasion du sommet de Bonn, a proposé d'organiser des réunions préalables entre pays donateurs, afin d'éviter autant que faire se peut les gaspillages et l'attente que nous connaissons dans bon nombre de ports tels que celui d'Assab en Ethiopie ou certains ports de l'océan Atlantique, s'agissant de notre aide

alimentaire à destination des pays du Sahel. Je me rendrai dans les tout prochains jours en Ethiopie et au Soudan et je ne manquerai pas de rendre compte à l'Assemblée de la situation que j'aurai constatée sur ce point, à l'occasion de cette visite.

Comme l'ont rappelé M. Vadepié et M. Vial-Massat, le risque existe que l'aide alimentaire aboutisse à priver le paysan africain de toute initiative, de toute responsabilité. C'est pourquoi notre aide doit être intégrée au développement, dans le cadre de stratégies agricoles cohérentes.

Un autre point me paraît extrêmement important : il s'agit des complémentarités régionales. En ce moment se trouve à Paris, en visite officielle d'Etat, le président du Togo. Cette année, la situation de ce pays est bonne en ce qui concerne la pluviométrie, les productions sont excellentes et nous sommes en train d'esquisser, avec le Gouvernement de la République togolaise, une coopération régionale qui permettra, sur des fonds soit européens, soit français, d'acquiescer des denrées togolaises, lesquelles seront acheminées au Niger. C'est ce qu'on appelle l'aide « triangulaire ».

Cette aide, nous la pratiquons en association très étroite avec les organisations non gouvernementales. Plusieurs orateurs ont souligné l'efficacité de l'action conduite par ces organisations, ainsi que notre volonté de les associer plus étroitement à la politique de coopération. Un certain nombre de propositions ont été avancées. Je promets d'y répondre, notamment à l'occasion du débat budgétaire. Vous reconnaîtrez avec moi que ce n'est pas en quelques heures que je puis les chiffrer et préparer des contre-propositions.

Lors du sommet de Bonn, le Président de la République a, une fois de plus, plaidé la cause des Etats du Sud, des Etats du tiers monde. Il a formulé trois propositions.

J'ai évoqué la première, qui concerne le transport de l'aide alimentaire.

La deuxième, tout aussi importante, est la lutte contre la sécheresse, contre la désertification. Le plan de « reforestation » est une composante de notre politique de développement agricole. En effet, nous ne pourrions pas conquérir de nouveaux espaces de culture si nous ne réussissons pas à lutter contre l'avancée du désert.

La troisième proposition consiste en la mise sur pied d'un système de télédétection, tant à Ouagadougou qu'à Nairobi, qui permettra de déceler par anticipation les éventuelles chutes de pluie.

Par ailleurs, M. le ministre des relations extérieures a pu se rendre compte par lui-même, lors de son récent voyage au Niger, de la réussite d'une expérience exemplaire que nous avons engagée dans ce pays. Grâce à la mise en place de cultures de contre-saison dans de petites zones, nous avons pu sauver de la faim 500 000 personnes. Cette opération a nécessité des moyens importants, certes, mais son succès repose pour une grande part sur la mobilisation des populations qu'a permise l'intervention directe du président Kountché lui-même.

M. Vial-Massat a ensuite analysé les relations entre les instances internationales et les différents pays. Je comprends ses analyses. Gardons-nous cependant de tomber dans l'excès inverse de celui qu'il dénonce. Cela aurait pour conséquence, en définitive, d'accroître la mainmise sur l'économie, sur le budget de certains pays par le biais de telle ou telle décision à caractère éminemment politique.

Incontestablement, le fonctionnement des institutions internationales pose certains problèmes. Nous visons à l'améliorer. Chaque fois qu'elle le peut, la France rappelle qu'au-delà des préoccupations budgétaires, de trésorerie, il importe de ne pas négliger les préoccupations politiques. On ne peut impunément demander à un peuple de consentir un effort de production et de limitation de ses dépenses sans lui donner en même temps la possibilité de satisfaire ses besoins alimentaires les plus immédiats.

Autant de mesures que nous essayons de coordonner au mieux des intérêts des populations et pour favoriser le rétablissement des économies de ces Etats. Tout le monde en effet — c'est une opinion désormais largement répandue à travers le pays — a intérêt à ce que la situation économique des Etats du Sud s'améliore.

M. Vial-Massat a enfin évoqué la position de la France vis-à-vis de l'U. N. E. S. C. O. Cette position n'a pas varié. Nous confirmons notre adhésion aux principes de l'organisation et notre souci constant de maintenir son caractère universel. La France prend actuellement une part très active aux travaux du conseil exécutif de l'U. N. E. S. C. O. Elle est à l'origine ou contribue à l'adoption

de mesures propres à améliorer sa gestion et son fonctionnement. Ses initiatives ne participent en rien à l'exercice de pressions négatives sur l'organisation. Au contraire, elles contribuent à désamorcer les critiques, préparant ainsi les conditions qui, à terme, devraient permettre à l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture de retrouver son plein caractère universel.

La visite de M. Rajiv Gandhi a également été évoquée. En ce qui concerne nos relations avec l'Inde, un accord a été signé pour le traitement des eaux du Gange, et j'ai moi-même signé avec M. Maheshwar Dayal, le secrétaire indien aux énergies renouvelables, un accord de coopération qui permettra, sur la demande expresse du Premier ministre, M. Laurent Fabius, d'accorder un soutien financier et technique aux projets qui seront décidés d'un mutuel accord, notamment à Bénarès.

M. Vial-Massat ainsi que M. Deniau ont traité de nos relations avec le Viet Nam et avec Cuba. L'un nous reprochant d'en faire trop, l'autre souhaitant que nous en fassions un peu plus.

Mme Binh vient de répondre à une invitation que je lui avais adressée à l'occasion de mon déplacement au Viet-Nam. La coopération entre nos deux pays s'est illustrée l'année dernière par l'ouverture, à l'école normale supérieure de Hanoi, d'une section d'enseignement du français dans laquelle seront formés des professeurs vietnamiens de langue française pour les établissements secondaires. Cette visite a également été pour nous l'occasion de préciser certains de nos objectifs pour l'élaboration de manuels et d'esquisser les bases d'une coopération dans le domaine de l'enseignement technique, domaine essentiel pour le développement de l'économie vietnamienne et pour lequel Mme Binh a souhaité que la France accroisse son effort.

Quant à Cuba, au cours du voyage que j'y ai effectué au début de l'année, deux projets de coopération technique et culturelle ont pu être arrêtés. L'un concerne une discipline qui vous tient particulièrement à cœur, monsieur Vial-Massat, puisqu'il s'agit de la médecine : nous avons ouvert un institut franco-cubain de médecine tropicale. L'autre prendra forme au cœur de La Havane, dans le vieux quartier, où nous allons ouvrir très prochainement un centre culturel franco-cubain.

Je pense que ces quelques indications seront de nature à apaiser les uns et les autres, quant à l'étendue de notre coopération avec ces deux pays.

L'Afrique australe a été évoquée plus particulièrement par Mme Neiertz. La dégradation de la situation dans cette région du monde nous préoccupe au plus haut point. Je me suis moi-même rendu au Mozambique. Je dois m'y rendre à nouveau très prochainement, pour la session de la commission mixte, ainsi qu'en Angola.

L'ensemble des dirigeants de la zone considère que, si l'Afrique du Sud ne respecte pas au moins l'accord de N'komati en ce qui concerne le Mozambique, la déstabilisation de ce pays posera des problèmes pour toute la région.

En outre, pour le moment, l'Afrique du Sud se refuse à appliquer la résolution 435 de l'O.N.U. relative à l'indépendance de la Namibie.

Enfin, M. le Premier ministre a très récemment rappelé qu'il souhaitait que l'A.N.C., *African National Congress*, et la S.W.A.P.O., *South-West Africa People Organisation*, puissent disposer à Paris des facilités conformes aux espoirs qu'ils représentent.

Tels sont les éléments que je puis donner pour répondre aux préoccupations qui ont été exprimées en matière de droits de l'homme. Les événements de ces dernières semaines ont montré la volonté du gouvernement français — que la plupart des orateurs ont reconnue et que M. le ministre des relations extérieures a soulignée à nouveau cet après-midi — de condamner, partout dans le monde, tout manquement, toute atteinte aux droits de l'homme.

La politique de coopération que je mène va dans ce sens, car il ne saurait y avoir de liberté pour l'homme s'il ne dispose pas des moyens de son autosuffisance alimentaire. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

**M. le président.** La parole est à Mme le secrétaire d'Etat auprès du ministre des relations extérieures, chargé des affaires européennes.

**Mme Catherine Lalumière, secrétaire d'Etat.** Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, il me revient de répondre aux questions sur la Communauté économique européenne. Etant donné leur nombre, vous m'excuserez de ne pouvoir les traiter toutes en détail.

La réforme institutionnelle de la Communauté a été évoquée par M. le président de la commission des affaires étrangères ainsi que par MM. Bellon, Stirr, Peyrefitte, Mme d'Harcourt, MM. Caro, Josselin et Zeller. C'est dire que cette préoccupation est très largement partagée. Ils souhaitent savoir quelle sera l'issue du sommet de Milan. C'est incontestablement une question d'actualité, à laquelle, par la force des choses, je serai obligée de répondre sommairement.

Le Gouvernement est profondément convaincu de la nécessité de cette réforme institutionnelle. Même si nous partageons avec M. le Premier ministre Couve de Murville l'idée que tout le mal ne vient pas des institutions — il est certainement d'autres causes — nous convenons en effet que les institutions ont une part de responsabilité dans les blocages que nous déplorons.

Nous partageons également avec la plupart d'entre vous l'opinion que la France, dans cette réforme institutionnelle, doit jouer un rôle essentiel. Les témoignages de nos partenaires l'attestent.

Ma troisième remarque portera sur la situation de l'Europe à la veille du sommet de Milan. Indéniablement, les événements récents montrent qu'un certain brouillard s'étend sur la Communauté. Mais le brouillard peut se dissiper. Il y a toujours des embellies ou des éclaircies possibles.

S'agissant par exemple des rapports entre la France et la République fédérale, dont M. Roland Dumas vous parlera sans doute plus en détail, je dirai que le socle de l'amitié franco-allemande n'a jamais été remis en question. Et s'il y a quelques brumes, elles doivent être passagères. Nous pouvons espérer que, d'ici au sommet de Milan ou durant ce sommet, des éclaircies permettront d'engager un certain nombre de réformes institutionnelles.

Nous avons sur la table un grand nombre d'hypothèses. Je les évoque rapidement.

Il y a d'abord l'hypothèse de l'union européenne, dont la réalisation ne devra pas nécessairement reprendre, dans leur intégralité, les conclusions du rapport de M. Spinelli. D'autres projets d'union européenne sont moins ambitieux et restent plus généraux que celui-là.

Il y a ensuite l'hypothèse d'une modification du fonctionnement même de la Communauté. En la matière également, nous avons le choix entre travailler à réformer le traité pour arriver à un nouveau traité et s'en tenir à des réformes qui ne mettent pas en cause l'actuel traité de Rome.

Je ne choisis pas entre ces deux formules, je dis simplement quelles sont sur la table.

Il est enfin un autre champ de réflexion, celui de la coopération politique qui a notamment été évoqué par M. André Bellon. Ainsi que ce dernier l'a souligné, il est vrai que, jusqu'à présent, elle n'a pas donné de fort bons résultats. Il est donc normal que l'on réexamine la question en revoyant son champ d'intervention et ses méthodes de fonctionnement.

Voilà donc une série de pistes sur lesquelles nos partenaires et nous-mêmes travaillons et il serait prématuré de formuler des conclusions dès aujourd'hui. Je peux simplement vous confirmer ce que je disais dans mon propos liminaire, à savoir que nous réfléchissons très activement sur ces différentes hypothèses. Je vous assure que les propos que j'ai entendus aujourd'hui dans cet hémicycle seront pris en considération, car c'est du vaste mouvement de réflexion mené par l'ensemble des Européens que pourront sortir des solutions adaptées aux difficultés que nous avons rencontrées ces dernières années.

Un autre sujet qui concerne également l'actualité vous a beaucoup préoccupés : l'adhésion de l'Espagne et du Portugal.

Nombre d'entre vous ont manifesté leur inquiétude, voire leurs critiques — j'y reviendrai — mais, heureusement, d'autres ont manifesté leur approbation en soulignant les aspects positifs de ces adhésions. Ainsi M. Garmendia, qui connaît fort bien les relations franco-espagnoles, a bien mis le doigt, comme nous le faisons nous-mêmes, sur les avantages de l'entrée de l'Espagne et du Portugal dans le marché commun, avantages non seulement politiques mais également économiques en raison de l'ouverture des nouveaux marchés.

Il fallait évidemment prendre un certain nombre de précautions et nous avons fait en sorte que tel soit le cas, notamment dans les secteurs du vin — avec les montants correcteurs — et des fruits et légumes.

M. Garmendia m'a plus particulièrement interrogé sur les affaires sociales. Je peux lui indiquer brièvement que la règle générale, en la matière, est l'application, dès la date de l'adhé-

sion, des dispositions actuellement en vigueur dans la Communauté des Dix. Des dispositions transitoires ont néanmoins été prévues en ce qui concerne la libre circulation des travailleurs et le paiement des prestations familiales.

Pour ce qui est des travailleurs saisonniers, monsieur Garmendia, le régime actuel continuera à s'appliquer pendant sept ans, sans subir de modifications substantielles. A l'issue de cette période, les travailleurs espagnols et portugais seront soumis au même régime que n'importe quel autre travailleur de la Communauté, qu'il soit allemand, belge ou néerlandais. Vous pouvez donc constater que, même sur ce point particulier, des dispositions ont été prévues dans le traité. Cela explique qu'il soit extrêmement épais, car nous avons essayé d'être précis et d'entrer suffisamment dans les détails.

Je suis ainsi amenée à répondre à M. Daillet qui a critiqué la manière dont le Gouvernement avait mené les négociations pour l'adhésion de l'Espagne et du Portugal, ainsi qu'à M. le Premier ministre Couve de Murville, qui a également été sévère sur ce sujet.

Il m'est d'abord impossible, dans le laps de temps dont nous disposons, d'entrer dans les détails, d'autant que l'on peut toujours trouver dans les centaines et centaines de pages d'un tel traité des dispositions qui auraient pu être libellées différemment ou dont le contenu aurait pu être différent. On pourrait ainsi peigner le texte mot à mot. Je puis cependant vous assurer que tous les secteurs importants ont été passés en revue et, après consultation des organisations professionnelles, nous avons tout fait pour que les précautions nécessaires soient prises. Tel a surtout été le cas pour les secteurs sensibles, ceux dont on parle toujours — le vin, l'agriculture, les fruits et légumes et la pêche — mais nous avons examiné de nombreuses autres questions, toujours en concertation avec les organisations professionnelles.

Nos efforts ont dû aboutir puisque les professions concernées ont réagi avec beaucoup de sérénité lorsqu'elles ont eu connaissance des résultats des négociations. Certes, des inquiétudes demeurent dans les régions du sud, mais les personnes bien informées du contenu du traité reconnaissent que le travail a été sérieusement mené à bien.

En fait les préoccupations se sont désormais déplacées et elles ne portent plus sur le traité lui-même, mais sur la manière dont il sera respecté par nos partenaires. C'est un vrai problème, mais bien différent et il faudra que nous soyons les uns et les autres — les habitants des régions concernées, les organisations professionnelles concernées, nous-mêmes — extrêmement vigilants pour faire en sorte que toutes les clauses du traité soient vraiment appliquées. Mais, je le répète, nous nous situons, chronologiquement, en aval du traité.

Monsieur Montdargent, vous avez été extrêmement sévère à propos de l'adhésion de l'Espagne et du Portugal. Vous avez prononcé le discours classique contre l'élargissement et je ne reprendrai pas les critiques sommaires que vous avez développées. Je me contenterai de revenir sur un point précis.

Ainsi que j'ai eu l'occasion de le dire devant vous en commission des affaires étrangères de l'Assemblée nationale et de le redire brièvement tout à l'heure à cette tribune, la raison de l'élargissement était principalement politique : il s'agissait de faire entrer dans la Communauté deux démocraties nouvelles. Etait-il, en effet, concevable, après tout ce qui s'est passé en Espagne et au Portugal, de laisser à la porte de la Communauté deux pays pour la défense desquels de nombreux Français sont allés combattre en 1936 ? Ce sont des choses que l'on ne peut pas oublier !

Monsieur Montdargent, vous avez également regretté que l'on ne parle pas assez de l'espace social européen. J'ai fait allusion à cette question dans mon propos liminaire et je souhaite — nous y travaillons d'ailleurs — que l'on puisse, dans un proche avenir, relancer cette idée. Le Gouvernement français ne baisse pas les bras, car il considère qu'il est prioritaire que les travailleurs des pays d'Europe voient leurs intérêts et leurs droits pris en considération au sein de la Communauté des Dix, bientôt des Douze.

Enfin, monsieur Montdargent, vous m'avez fait un procès à propos des institutions politiques européennes en disant : « De son côté, Mme Lalumière a déclaré, devant la commission des affaires étrangères, que désormais la règle de l'unanimité ne s'imposait plus. Ces déclarations inquiétantes signifient qu'on envisage de supprimer le droit de veto pour les décisions européennes, et donc qu'un groupe de pays étrangers pourra opposer sa volonté à la France, et aussi que l'on veut abaisser encore l'Assemblée nationale... »

A l'évidence, monsieur le député, nous ne nous sommes pas compris, parce que je n'ai certainement pas dit cela à la commission des affaires étrangères, ou alors j'étais dans un état second. (Sourires.)

En effet, la réalité est toute différente. Sans entrer dans les détails de ces problèmes juridiques je vous rappelle que le traité de Rome prévoit que les décisions sont prises à l'unanimité pour certaines affaires et à la majorité qualifiée pour d'autres. Le problème qui se pose à nous est de savoir si la répartition entre les questions qui requièrent l'unanimité et celles qui ne demandent que la majorité qualifiée ne peut pas être modifiée.

C'est une première question, mais il en est une autre soulevée par ce que l'on appelle le compromis de Luxembourg. Je tiens à en parler afin que les choses soient claires et je me permettrai, monsieur le Premier ministre Couve de Murville, de m'adresser à vous parce que j'ai l'impression que vous avez également mal compris mes propos, mes intentions.

Le compromis de Luxembourg reconnaît à tous les pays membres de la Communauté, lorsqu'ils le jugent nécessaire, le droit d'invoquer l'intérêt vital. Mais cela devrait être exceptionnel et nous regrettons que l'application du compromis de Luxembourg ait dévié au point que ce compromis, même s'il n'a été invoqué formellement qu'une dizaine de fois, ait pratiquement paralysé le processus de décisions, en transformant le recours à la majorité qualifiée en une recherche de l'unanimité. Cette dérive est extrêmement nocive et elle a conduit à la formulation d'un certain nombre d'hypothèses pour améliorer l'application du compromis de Luxembourg. Elles se ramènent toutes à cette idée simple : il faudrait rendre plus solennelle, plus difficile l'évocation de l'intérêt vital, de façon à revenir à l'inspiration initiale qui n'aurait jamais dû être abandonnée.

**M. Maurice Couve de Murville.** Me permettez-vous de vous interrompre, madame le secrétaire d'Etat ?

**Mme Catherine Lalumière, secrétaire d'Etat.** Je vous en prie.

**M. le président.** La parole est à M. Couve de Murville avec l'autorisation de Mme le secrétaire d'Etat.

**M. Maurice Couve de Murville.** Je tiens à faire une mise au point parce que je constate, une fois de plus, que, dans votre esprit, le compromis de Luxembourg — comme on le dit d'ailleurs d'une manière impropre — est mal interprété. En effet il n'y a jamais eu d'accord à Luxembourg ; par conséquent, il n'y a jamais eu de compromis. Il y a simplement eu un constat de désaccord entre la France et ses partenaires.

A Luxembourg, on a discuté longuement à propos, non pas des questions « vitales » — car cet adjectif n'y a jamais été employé — mais des questions importantes, ainsi que je l'ai dit dans mon intervention. La France disait que pour celles-ci il fallait discuter et chercher à se mettre d'accord alors que ses partenaires estimaient qu'après avoir discuté on décidait à la majorité si l'accord n'était pas intervenu au bout d'un certain temps.

Il n'y a pas eu d'accord entre la France et ses partenaires sur ce point et l'on a décidé d'en rester là. Mais le lendemain, le ministre des affaires étrangères de la République fédérale d'Allemagne a déclaré en substance : « Nous ne nous sommes pas mis d'accord hier, mais il est bien entendu que, dorénavant, toutes les questions de la politique agricole commune seront décidées à l'unanimité. » Ensuite, l'habitude s'est prise — c'est ce que je vous ai rappelé tout à l'heure et vous avez fait un geste de dénégation — non pas parce que la France l'a demandé, mais, en quelque sorte, spontanément, de ne décider qu'à l'unanimité sur les questions qui en valaient la peine. C'est contre cela qu'un certain nombre de gens s'élèvent périodiquement, y compris les gouvernements français tant à l'heure actuelle qu'il y a quelques années.

**M. le président.** Veuillez poursuivre, madame le secrétaire d'Etat.

**Mme Catherine Lalumière, secrétaire d'Etat.** Certes, monsieur le Premier ministre, vous connaissez beaucoup mieux que moi le déroulement de cette réunion de Luxembourg.

**M. Maurice Couve de Murville.** Je me le rappelle vaguement ! (Sourires.)

**Mme Catherine Lalumière, secrétaire d'Etat.** Pour ma part, je m'en tiens à ce que j'ai pu observer pendant dix-neuf ans d'application. Même si le terme est impropre, on parle de compromis et force est de constater que cette initiative française est devenue une pratique généralisée.

**M. Maurice Couve de Murville.** C'est ce que je vous ai dit !

**Mme Catherine Lalumière, secrétaire d'Etat.** Un tel « succès », si l'on peut dire, n'était peut-être pas prévu au départ.

Bref, il s'est créé une sorte de coutume et si elle était bonne on pourrait s'en réjouir. Mais elle présente des inconvénients car elle rend beaucoup plus difficile la prise des décisions et c'est pourquoi des réflexions sont actuellement menées pour faire en sorte que l'invocation, sinon d'un intérêt vital, tout au moins d'une question très importante, aboutissant à empêcher une prise de décision à la majorité qualifiée, devienne plus exceptionnelle, notamment en la rendant plus solennelle.

Monsieur le Premier ministre, vous avez également évoqué une autre question, celle de la compensation britannique.

**M. Adrien Zeller.** On en reparlera.

**Mme Catherine Lalumière, secrétaire d'Etat.** Vous avez ainsi indiqué que nous aurions accepté un reversement permanent sous la forme d'un abattement de la part de T. V. A. qui doit être versée par la Grande-Bretagne.

Il m'appartient donc, sur cette question, de faire un retour en arrière et de citer les propos tenus, il y a quelques mois, par M. Roland Dumas, alors ministre des affaires européennes, car ils permettent de définir les positions par rapport au problème de la compensation britannique. Il a déclaré : « S'agissant du problème de la compensation britannique, permettez-moi de faire un bref rappel. Je n'ai pas l'habitude, en ce qui me concerne, d'évoquer l'héritage, mais vous ne m'empêchez pas de dire, le plus simplement du monde, que 1981 succède à 1980. Or, nous avons hérité d'un accord, en date du 30 mai 1980, que vous avez conclu, signé, négocié et approuvé. Permettez-moi de vous dire qu'il constitue l'une des plus graves entorses aux principes fondamentaux de la Communauté. Vous avez admis, à cette occasion, les notions de solde net et de juste retour. Vous avez adopté une approche purement comptable des bénéfices que tire un pays de son appartenance à la Communauté, et vous avez accepté de constituer là un précédent qui a profondément altéré le fonctionnement du Marché commun et fait reculer l'esprit communautaire. Il a fallu, convenez-en, remonter le courant. »

Voilà les propos que tenait M. Roland Dumas, il y a peu.

Sur le prétendu caractère permanent que l'on aurait donné à Fontainebleau à la compensation accordée aux Britanniques, je dirai simplement qu'il suffit de lire la décision dite « des ressources propres », adoptée à la suite des conclusions de Fontainebleau, pour voir que cette compensation sera revue dès lors que le plafond de 1,4 p. 100 de prélèvement de T. V. A. sera dépassé. La décision prévoit, en outre, son relèvement dès le 1<sup>er</sup> janvier 1988. Si le conseil adopte un nouveau taux, et si le problème des déséquilibres budgétaires britanniques reste posé, une nouvelle discussion sera nécessaire sur des bases totalement nouvelles et une décision positive du conseil sera requise. Cela signifie tout simplement que cette compensation britannique n'a pas, comme vous le craignez, de caractère permanent.

Je veux maintenant revenir à l'intervention de M. Charles Josselin, qui s'est préoccupé de plusieurs questions importantes pour l'avenir de la Communauté. Je le prie d'ailleurs de m'excuser de ne pouvoir entrer autant que lui dans le détail.

En ce qui concerne l'importance du droit communautaire dans notre droit français, nous sommes parfaitement d'accord : désormais, le droit communautaire influence considérablement le nôtre. Il ne s'agit cependant pas d'une innovation, car cela ressortait déjà du traité de Rome. Certes, à l'époque, on n'a pas choisi entre une formule fédérale, confédérale ou autre, mais les dispositions du traité de Rome prévoyaient déjà des compétences communautaires, ce qui ouvrait aux instances communautaires la possibilité de prendre des règles qui s'imposeraient aux droits internes des Etats membres. Il n'y a donc pas d'hésitation ; cela ressortait dès le départ du traité.

M. Josselin constate le dépouillement des parlements nationaux et souhaite qu'en compensation on renforce les pouvoirs du parlement européen. Tout naturellement, nous partageons ce souhait. Mais il est important aussi, lorsque l'on parle de renforcer les pouvoirs d'une instance telle que l'assemblée

de Strasbourg, de veiller à sa parfaite représentativité. Et il est vrai que la faible participation aux élections est un phénomène gênant — pas insurmontable, gênant.

Il est important aussi de veiller à ne pas ralentir les procédures de décision. Nous sommes déjà victimes de procédures très longues, trop longues ; l'intervention du parlement européen, certes, à bien des points de vue, souhaitable, ne devrait pas les ralentir.

Je comprends parfaitement le désir de M. Josselin de voir l'Assemblée nationale française saisir des projets de réforme des institutions européennes. Mais tant le règlement de l'Assemblée nationale — notamment l'article 82 — que la Constitution lui interdisent aussi bien le vote d'une résolution que le dépôt d'une proposition de loi en la matière. En revanche, j'observe avec un grand intérêt que la délégation pour les Communautés, que préside précisément M. Josselin, s'est intéressée à la réforme des institutions communautaires. J'ai, d'ailleurs, dans mes dossiers, les conclusions consacrées au projet de l'union européenne, qui ont été déposées par M. Josselin il y a quelques jours et qui sont fort intéressantes.

M. Josselin fait allusion aux parlements qui se seraient prononcés sur le projet de réforme des institutions européennes, et notamment sur ce qu'on appelle le rapport Spinelli. Certes, le Parlement danois a pris position contre, tandis que les Parlements italien, belge ou allemand adoptaient des résolutions prouvant leur intérêt pour ces problèmes institutionnels. Mais, à ma connaissance, ni la Grande-Bretagne, ni le Luxembourg, ni les Pays-Bas, ni l'Irlande, ni la Grèce n'ont adopté le moindre avis ou la moindre résolution.

**M. Adrien Zeller.** Nous aurions tout de même pu en débattre !

**Mme Catherine Lalumière, secrétaire d'Etat.** Je rappelle que, à la session d'automne lors de l'examen de plusieurs textes intéressant l'Europe et la Communauté, un débat européen aura lieu ; nous souhaitons qu'il soit aussi riche et fructueux que possible. Monsieur Zeller, vous avez souhaité ce débat ; il fait partie de nos intentions.

Monsieur Benetière, vous avez consacré votre intervention à l'avenir de la politique agricole commune et plus particulièrement au conflit, qui n'est d'ailleurs pas tout à fait nouveau, mais qui risque de s'amplifier, entre la Communauté économique européenne et les Etats-Unis à propos de la politique agricole.

Il est vrai que nous sommes en présence d'une offensive américaine qui se manifeste de plusieurs façons. On peut citer les exemples du marché égyptien qui a été ravi à nos exportations dès 1983, des discussions en cours sur le *Farm Bill*, du marché des céréales en Algérie, des projets d'aide à l'exportation à hauteur de deux milliards de dollars dont nous menaçent les Etats-Unis. Que faire ? Incontestablement, et sans aucune hésitation, nous avons la volonté de préserver les capacités exportatrices de la Communauté. C'est d'ailleurs ce qui explique les positions que nous avons prises en matière de prix des céréales. Mais attention, si une guerre des prix s'engage entre les Etats-Unis et la Communauté, les bénéficiaires risquent d'en être ni la Communauté ni les Etats-Unis, mais les clients, notamment l'Union soviétique. Nous devons donc veiller à rester dans des limites conformes à nos intérêts bien compris.

Nous partageons aussi, monsieur le député, votre souci de la sécurité alimentaire. Vis-à-vis de nos clients potentiels, et notamment des pays qui n'ont pas l'auto-suffisance alimentaire, il est indispensable de leur offrir non seulement des produits alimentaires à bon prix, mais également la sécurité alimentaire. Je citerai un exemple récent : le Maroc, qui avait abandonné la France comme fournisseur de céréales, a dû se tourner en catastrophe vers elle avec l'aide de la Communauté pour pallier une défaillance de son fournisseur américain. Ces pays, le Maroc comme bien d'autres, ont besoin qu'on leur assure régulièrement cette sécurité alimentaire.

Monsieur le député, vous pouvez compter sur la fermeté de la France sur ce dossier très difficile. M. Block était en France dimanche dernier et a rencontré le ministre de l'Agriculture, M. Nallet ; ils ont exposé leurs arguments respectifs. Les discussions ne font que commencer ; elles se poursuivront.

Monsieur Deniau, vous avez traité de la francophonie, sujet que M. le ministre des relations extérieures reprendra, mais vous avez soulevé deux questions qui concernent la Communauté.

Tout d'abord, vous avez insisté sur les inconvénients que présente cette « tour de Babel » européenne qui pratique autant de langues officielles qu'elle compte de pays membres, situation



qui ne s'arrangera pas avec l'arrivée de l'Espagne et du Portugal. Je comprends votre souci mais chaque Etat entend garder à ses représentants la possibilité de s'exprimer dans leur langue nationale. Vous conviendrez qu'il serait mal venu que la France leur conteste ce droit.

Ensuite, vous vous êtes inquiété de la place du français précisément dans les instances communautaires au sein desquelles il reste la langue dominante. La dernière enquête relative aux langages de travail des fonctionnaires de la Commission effectuée en 1980 montre en effet que le français est la langue de travail principale puisqu'il est utilisé par 90 p. 100 du personnel alors que l'anglais l'est par 75 p. 100 et l'allemand par 44 p. 100 du personnel. Donc, dans les faits — et je m'en réjouis — le français est encore la langue la plus pratiquée dans les instances communautaires.

Il est vrai toutefois que si au Coreper comme à la Commission la situation du français est honore, elle risque de se dégrader avec le renouvellement des générations du fait de la structure de l'enseignement des langues dans les pays membres. Ainsi, dans une enquête effectuée auprès de 694 Grecs, on signale que, lors du concours d'entrée à la Commission, 379 ont choisi l'anglais, 250 le français. Par conséquent, la situation du français est menacée; c'est vrai. Je vous indique que le chancelier de la République fédérale d'Allemagne, préoccupé par cette situation, a l'intention de rendre obligatoire l'enseignement d'une deuxième langue vivante dans l'espoir que les jeunes Allemands apprendront davantage le français qu'ils ne le font à l'heure actuelle.

Enfin, je répondrai à M. Pesce qui m'a interrogée de façon très précise sur les fonds structurels.

S'agissant tout d'abord de la prise en compte des départements de la Drôme et de l'Ardèche dans l'enveloppe des programmes intégrés méditerranéens, le Gouvernement français considère leur inscription comme une priorité. Des négociations se poursuivent à Bruxelles. Nous faisons, je puis vous l'assurer, tout notre possible pour donner satisfaction aux habitants de la Drôme et de l'Ardèche.

En ce qui concerne les fonds structurels, j'attache une très grande importance à la situation de la France vis-à-vis des fonds européens. Le problème n'est pas nouveau mais il mérite attention.

Deux fonds européens sur trois — je mets à part le F.E.O.G.A. — à savoir le fonds européen de développement régional et le fonds social européen, permettent à la France d'obtenir des concours communautaires intéressants.

Pour ce qui est du fonds social européen, je suis en mesure de vous indiquer que les premières estimations des concours financiers au titre de 1985, qui seront confirmés le 19 juin prochain, nous permettent d'envisager un taux de retour de 17 p. 100, alors que nous n'avions obtenu en retour que 11 p. 100 en 1984. C'est un progrès considérable qu'il faut saluer. Nous pouvons envisager que le montant global des concours du fonds social européen pour cette année atteindra 2,5 milliards de francs. Vous n'ignorez pas le souci du Gouvernement français en matière d'emploi des jeunes. Eh bien ! pour l'année 1985, nous avons présenté à Bruxelles le dossier des T. U. C. La Communauté va octroyer en retour à la France 160 millions de francs sur ce dossier. Ce n'est pas négligeable.

En ce qui concerne le fonds européen de développement régional, le Gouvernement français est déterminé à faire de ce fonds un véritable outil de développement régional. En 1984, pour la première année, M. Roland Dumas, conscient de cette obligation, a permis la mise en place de la complémentarité, autorisant les régions à recevoir des fonds communautaires à hauteur de 300 millions de francs. Cette somme a été portée à 600 millions de francs pour l'année 1985, dont 400 millions toujours au titre de la complémentarité et 200 millions au titre d'opérations de cofinancement direct entre la Communauté et les régions.

Cette nouvelle orientation, qui correspond aux vœux du Gouvernement, nous permettra de mieux assurer la prise en compte des demandes régionales à l'échelon communautaire, naturellement en tenant compte des contraintes budgétaires. C'est cette voie pragmatique, efficace, que nous souhaitons voir adoptée pour la mise en place des P. I. M. dont on a commencé à parler et dont on parlera encore dans l'avenir.

Voilà, mesdames, messieurs les députés, les précisions que je pouvais apporter en réponse à vos questions. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

**M. le président.** La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre des relations extérieures.

**M. Jean-Michel Baylet, secrétaire d'Etat.** Mesdames, messieurs les députés, étant donné l'heure tardive, je me contenterai de répondre sur deux points.

**M. Bouvard** a qualifié le Nicaragua de « quasi-dictature marxiste ».

**M. Adrien Zeller.** C'est vrai !

**M. Jean-Michel Baylet, secrétaire d'Etat.** Bien entendu, je lui laisse la paternité de l'expression. Pour notre part, nous préférons qualifier ce régime de « nationaliste ». Je lui rappelle que des élections ont eu lieu et que les sandinistes ont été élus avec plus de 60 p. 100 des voix.

**M. Adrien Zeller et M. Jean-Marie Daillet.** Elections truquées !

**M. Jean-Michel Baylet, secrétaire d'Etat.** Monsieur Zeller, il est plus de deux heures du matin, nous n'allons pas reprendre le débat, ayez donc la courtoisie de ne pas m'interrompre; nous vous avons écouté dans le plus grand calme.

Vous affirmez ensuite, monsieur Bouvard, que le durcissement de la politique américaine commence à porter ses fruits. Je vous rappelle que tous les pays libres de l'Amérique latine ont condamné le blocus américain. Il vaudrait mieux, nous semble-t-il, consacrer de l'argent — si tant est que les Etats-Unis aient envie d'en consacrer à cette région du monde — ...

**M. Adrien Zeller.** Ils l'ont fait dans le passé !

**M. Jean-Michel Baylet, secrétaire d'Etat.** ... à aider le Nicaragua à surmonter ses problèmes et à pratiquer cette politique d'indépendance à laquelle vous semblez être attaché.

Pendant m'avez aussi interrogé, monsieur le député, sur la visite de M. Ortega dans certaines capitales. M. Ortega est un chef d'Etat qui est libre de se rendre dans les pays où il souhaite aller, à condition que ceux-ci veuillent bien l'accueillir. Je ne peux donc pas vous répondre en ce qui concerne son étape à Moscou. Après, M. Ortega s'est, en effet, arrêté dans plusieurs capitales européennes. Il est venu tout naturellement à Paris pour s'entretenir avec le chef de l'Etat des problèmes qui se posent au Nicaragua, à la suite des événements que nous évoquons à l'instant. Ce fut l'occasion pour lui de nous rappeler le prix qu'il attache à la coopération avec l'Europe occidentale; cela devrait vous rassurer, monsieur le député.

En ce qui concerne Manzanillo, je crois avoir répondu par avance dans mon intervention. Nous souhaitons la reprise de ce dialogue qui a été rompu, je vous le rappelle, par les Etats-Unis.

Quant au groupe de Contadora, je vous ai dit que nous soutenions son action.

Enfin, j'en viens au capital de sympathie de la France dans cette région du monde où je repars demain soir, en Uruguay et en Argentine.

Ce capital de sympathie tout à fait remarquable est dû non seulement à l'attachement historique et culturel que portent ces pays à la France, mais aussi à l'image de François Mitterrand...

**M. Adrien Zeller.** Le général de Gaulle avait plus de poids !

**M. Jean-Michel Baylet, secrétaire d'Etat.** ... et à l'approbation totale de la politique d'indépendance à l'égard des blocs, menée par le Gouvernement de la France.

En effet, ces pays, pour des raisons bien compréhensibles, ne se sentent pas tellement d'affinités envers les Etats-Unis ou envers l'Union soviétique.

Enfin, la France est la patrie des droits de l'homme auxquels, pour des raisons tout aussi évidentes, ces pays sont très sensibles. A ce propos, je réponds à Mme Neiertz en confirmant ce qu'a dit M. Nucci au sujet de l'Afrique du Sud : M. Laurent Fabius a donné la position de la France en condamnant de manière formelle la politique de l'apartheid.

Aux autres orateurs qui m'ont interrogé sur les droits de l'homme, je répète que partout, quel que soit le pays, quel que soit le régime, la France se bat pour le respect des droits de l'homme. M. le ministre des relations extérieures et moi-même intervenons lors de nos voyages lorsque se pose le moindre problème à cet égard.

**M. Adrien Zeller.** Faites-le au Nicaragua !



**M. Jean-Michel Baylet, secrétaire d'Etat.** Car la politique des droits de l'homme est le fondement de la politique de la France et c'est précisément là notre fierté ! (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre des relations extérieures.

**M. Roland Dumas, ministre des relations extérieures.** Monsieur le président, mesdames, messieurs, je répondrai brièvement, mais aussi complètement que possible, aux interventions qui n'ont pas reçu de réponse de la part de mes collègues du Gouvernement.

Le débat a été nourri, complet. Je m'en réjouis et j'en ferai mon profit.

Je classerai, si vous le voulez bien, mes réponses autour de quelques grands thèmes, pour éviter l'ordre fastidieux qu'est l'ordre chronologique.

L'Europe a été évoquée, en premier lieu, par M. Montdargent. Il a été répondu excellemment à l'essentiel de son intervention. J'aborderai cependant ce sujet sous un autre angle.

Je ne partage pas son point de vue et son analyse de la construction européenne, mais je suis sûr que cela ne le surprendra pas.

Je ne partage pas non plus son analyse de l'élargissement de la Communauté économique européenne. La coopération franco-allemande est désormais, le temps aidant, le moteur principal de la construction de l'Europe, qui sera d'autant plus forte que la volonté politique de ces deux pays aura l'occasion de s'exprimer. Nos partenaires en sont quelquefois jaloux mais, assez souvent aussi, ils sont inquiets dès qu'ils observent que cela va moins bien entre la France et la République fédérale d'Allemagne.

Par ailleurs, je crois, monsieur Montdargent, qu'il ne faut pas mélanger les problèmes. Qui songe à oublier Oradour-sur-Glane ? A l'entrée de ce village de mon pays natal, il est écrit : « Souviens-toi ! » C'est, en effet, de cela qu'il s'agit quarante ans après, et je serais tenté de vous répondre en citant ce très beau vers d'un de nos plus grands poètes, qui fut du reste l'un des vôtres : « Je meurs sans haine en moi pour le peuple allemand. »

A propos des droits de l'homme, bien des choses ont été dites et ont été reprises, notamment par M. Baylet. J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt les interventions de Mme Neiertz, de Mme d'Harcourt et de M. Vial-Massat. Protester partout contre les violations de ces droits, oui. Demander la liberté de Mandela, certes. Menacer de rupture l'Afrique du Sud, cela a été fait aussi par le chef du gouvernement français. Mais, de grâce, quand finirons-nous de nous jeter à la face les violations des droits de l'homme selon qu'elles se produisent dans telle partie du monde par rapport à telle autre ? Ayons l'honnêteté de reconnaître que beaucoup de chemin reste à parcourir ici et là sur la planète, et que, conformément à sa vocation, la France doit dénoncer les manquements où qu'ils se manifestent.

C'est pourquoi j'ai apprécié les suggestions de M. Stirn concernant l'Europe et la défense des droits de l'homme et le discours de Mme Neiertz qui a donné un écho si juste à la courageuse intervention de mon prédécesseur à l'assemblée générale des Nations unies. S'il existe une continuité dans la politique étrangère de la France, c'est bien celle-ci. Elle sera à la pointe de l'action européenne dans ce domaine. Et le Premier ministre a su, ces jours derniers, donner le mouvement, imprimer l'élan. Oui, vous avez raison, l'hommage de Mme Mandela est, pour nous, un encouragement.

Permettez-moi d'en venir à ce terrain béni où fleurit le consensus : je veux parler de la francophonie. En effet, j'y retrouve à la fois M. Vadepied, M. Delehedde et M. Deniau. Avouez que le fait est si rare qu'il mérite d'être mentionné. J'ai écouté leurs interventions et s'il est un domaine où nous pouvons tirer profit des suggestions qui nous ont été faites, c'est bien celui-ci. Le problème du Québec ne nous avait pas échappé. Ma dernière rencontre avec le Premier ministre du Québec, M. Lévesque, me donne à penser qu'une solution convenable est trouvée avec le Gouvernement d'Ottawa. Pour la réunion préparatoire, je vous ai trouvé bien sévère, monsieur Deniau, de vouloir en écarter *a priori* les ministres des affaires étrangères. Comprenez mon embarras pour vous répondre et en tout cas pour acquiescer à votre suggestion. (Sourires.) Soyez rassuré : la conférence préparatoire sera de niveau ministériel, mais sans qu'une qualification particulière soit donnée aux ministres qui y participeront.

La francophonie est au centre de nos préoccupations et les suggestions faites par MM. Delehedde, Deniau et Vadepied vont dans le sens que nous souhaitons. Je m'en suis entretenu encore ces jours derniers au Sénégal, au Niger, en Guinée, où j'ai eu le plaisir d'apprendre que la nouvelle équipe au pouvoir à Conakry avait compris notre problème, qui consiste à lier la langue française à l'éducation, puisqu'elle a décidé de rendre obligatoire dans ce pays l'enseignement du français.

A propos des crédits consacrés aux affaires culturelles, sans vouloir être trop optimiste pour 1986 — chacun au Gouvernement sait, hélas ! ce qui l'attend — je vous signale qu'ils sont passés de 2,2 milliards de francs en 1980 à 3,2 milliards de francs en 1985.

M. Fourné, M. Caro et quelques autres ont abordé avec sérieux l'I. D. S. et le projet Eurêka. Avec M. Stirn, je constaterai que ni sur les bancs de la majorité ni sur ceux de l'opposition n'ont été critiquées les dispositions prises par notre Gouvernement, dans le fil de ce qui avait été décidé avant notre arrivée au pouvoir pour la sécurité de la France : de M. Montdargent à M. Couve de Murville, nul ne songe à remettre en question la force de dissuasion. C'est là pour moi une deuxième cause de satisfaction.

Non, dirai-je à Mme d'Harcourt, qui a dû nous quitter, nous ne créons pas une querelle artificielle entre alliés occidentaux à propos de l'I. D. S., non plus qu'à propos du projet Eurêka. Je souhaite, à cet égard, éclairer une fois encore l'Assemblée nationale et dissiper les malentendus, s'il en existe ; le projet français a reçu de la part de nombre de nos partenaires de la Communauté, et de pays hors de la Communauté — ce qui est aussi important — des réponses positives. Comme M. Caro et bon nombre d'orateurs l'ont compris, il s'agit avant tout d'un projet civil — que cela soit bien dit — à long terme et non d'un épisode, comme la sous-traitance de l'I. D. S. qui nous est proposée, et un moyen d'élever le niveau de la recherche technologique en Europe. Ce n'est pas un « anti-I. D. S. », mais le véritable moyen de construire une technologie européenne. Il s'agit de savoir si l'on veut oui ou non maintenir l'Europe sous la domination technologique américaine et japonaise.

Mais, au-delà de ces explications, avouerai-je ma confusion quand j'entends M. Couve de Murville nous approuver d'avoir refusé de participer aux recherches américaines, et Mme d'Harcourt regretter notre décision ?

J'en viens aux problèmes plus concrets du Moyen-Orient qui ont été évoqués par M. Bérégovoy et par M. Bouvard.

A propos de la guerre de l'Iran et de l'Irak, je dis avec vous : que faire quand tant d'autres ont essayé en vain d'agir ? Je pense au Premier ministre de l'Inde, à l'Arabie saoudite, au Président algérien, au Premier ministre suédois et aux non-alignés, et j'en passe. Tous ont tenté leur médiation, tous ont baissé les bras. La France, pour sa part, est intervenue jusqu'au point où elle pouvait le faire, et, comme je l'ai dit cet après-midi, elle continuera à œuvrer, partout où elle le pourra, en faveur d'une solution. Mais il lui faut respecter ses engagements envers l'Irak, qui, du reste, ne datent pas d'aujourd'hui, et s'efforcer d'aplanir des contentieux qui ont trop duré avec l'Iran.

**M. Loïc Bouvard.** Assurément !

**M. le ministre des relations extérieures.** A l'excellente réponse de M. Jean-Michel Baylet sur le Nicaragua, j'ajouterais simplement quelques mots. Oui, la France veut maintenir le dialogue avec ce pays. Est-ce trop pour le pays du droit qu'est le nôtre de demander le respect du droit des gens pour ce pays d'Amérique centrale, dès lors qu'il s'agit de dénoncer le blocus, fût-il par mer ou par terre ? N'est-il pas plus utile de s'interroger sur les origines du mouvement — j'allais employer le mot de révolte, mais il est trop fort — qui soulève l'Amérique centrale et qui gagne l'Amérique latine ? Les causes, vous le savez, sont sociales, économiques, financières avant d'être politiques. L'inégalité, l'injustice, l'exploitation, qui sont trop souvent la règle dans cette région du monde, sont à l'origine de ces troubles.

Comment s'étonner dans ces conditions que des pays qui ont choisi leurs représentants soient rejetés dans un autre camp par la mauvaise volonté du camp auquel ils devraient naturellement appartenir ? Dans cette affaire, c'est ce langage-là, celui du droit et de la raison, que la France veut tenir.

**M. Loïc Bouvard.** Puis-je vous interrompre, monsieur le ministre ?

**M. le ministre des relations extérieures.** Je vous en prie, monsieur le député.

**M. le président.** La parole est à M. Bouvard, avec l'autorisation de M. le ministre.

**M. Loïc Bouvard.** Je comprends fort bien votre point de vue, monsieur le ministre, lorsqu'il s'agit de défendre l'indépendance d'un pays. Malheureusement, il y a pour vous deux poids deux mesures : vous condamnez, à juste titre, l'apartheid en Afrique du Sud, mais jamais le Gouvernement ne condamne officiellement les violations des droits de l'homme au Nicaragua. Je crains que nous ne donnions une caution au gouvernement de ce pays.

**M. le président.** Veuillez poursuivre, monsieur le ministre.

**M. le ministre des relations extérieures.** Je croyais avoir déclaré, mais sans doute n'ai-je pas été entendu, que je dénonçais les atteintes aux droits de l'homme partout dans le monde, en n'excluant aucun pays, pas plus celui duquel vous avez parlé, s'il y a lieu, que, par exemple, le Chili ou le Paraguay, puisque nous parlons de cette région de la planète.

**M. Loïc Bouvard et M. Jean-Marie Daillet.** Certes !

**M. le ministre des relations extérieures.** J'en viens à l'Europe et à M. Couve de Murville.

Je vous ai écouté avec beaucoup d'intérêt, monsieur Couve de Murville, et je crois vous avoir compris. Il n'y a pas eu, dites-vous, de compromis de Luxembourg et, selon vous, une pratique s'est imposée spontanément. L'expression est jolie et fait croire à une génération spontanée. J'y ai même vu une défense habile, par anticipation, devant une recherche de paternité. En fait, quant on regarde l'histoire dont il semble qu'elle disparaisse de votre mémoire avec le temps — l'expression que vous avez utilisée : « je m'en souviens vaguement » est édifiante à cet égard — on s'aperçoit que le bébé ne ressemble pas à ce qu'on avait espéré.

A qui fera-t-on croire que l'arrangement, pour ne pas dire le compromis, intervenu sous votre égide, n'est pas la cause principale de l'un des malheurs de la Communauté depuis dix-huit ou vingt années ? Les ricanements de nos partenaires lorsque nous abordons ce problème à Bruxelles ou à Luxembourg suffiraient à nous convaincre que c'est bien le cas. Et c'est la même dérobade à laquelle nous avons assisté en ce qui concerne la responsabilité du chèque britannique. Ce n'est pas vous, mais comme le disait M. de La Fontaine : « Si ce n'est toi, c'est donc ton frère. » Car comme l'a excellemment démontré Mme Lalumière, en faisant référence du reste à mes discours, c'était en 1980, c'est-à-dire à une époque antérieure à celle où nous avions la responsabilité des affaires, que les malheurs ont été consommés.

**M. Maurice Couve de Murville.** Monsieur le ministre, puis-je vous interrompre ?

**M. le ministre des relations extérieures.** Je vous en prie !

**M. le président.** La parole est à M. Couve de Murville, avec l'autorisation de M. le ministre.

**M. Maurice Couve de Murville.** Je ne dirai rien, monsieur le ministre, du chèque de 1980. Je n'ai pas participé à cette affaire que je ne connais pas. Mais je veux apporter des précisions sur la façon dont les décisions sont prises au sein du conseil des ministres de la Communauté et de ce que vous continuez à appeler le « compromis de Luxembourg ».

En disant que j'avais des souvenirs vagues de cette question, je faisais une mauvaise plaisanterie dont vous avez essayé de tirer profit avec la plus parfaite mauvaise foi, excusez-moi de le dire très franchement devant cette assemblée. Je n'admets pas que l'on me traite de la sorte, ni qu'on déforme l'histoire au point où vous l'avez fait.

Ce que vous appelez le compromis de Luxembourg...

**M. le ministre des relations extérieures.** J'ai dit « l'arrangement ».

**M. Maurice Couve de Murville.** ... loin d'être le départ de tous les malheurs de la Communauté, comme vous l'avez affirmé, a permis — j'en ai un souvenir précis — de désembourber la politique agricole commune, de la mener à bien.

Dans les années qui ont suivi, les décisions ont été prises dans la C.E.E. sans trop de difficultés, et cela a duré aussi longtemps que les ministres des affaires étrangères ont bien voulu s'occuper de la Communauté européenne et participer aux conseils des ministres au lieu d'y envoyer le ministre de l'agriculture ou le secrétaire d'Etat à la santé.

Ainsi que je l'ai dit dans mon intervention, les questions doivent être traitées au niveau politique et non au niveau technique. Si vous aviez eu le courage de vous occuper vous-même du prix des céréales au conseil des ministres, en particulier avec votre collègue allemand, au lieu de laisser les ministres de l'agriculture discuter indéfiniment entre eux sur les mérites de leur politique respective, un accord aurait très probablement été obtenu.

**M. Jean-Marie Daillet.** Très bien !

**M. le président.** Veuillez poursuivre, monsieur le ministre.

**M. le ministre des relations extérieures.** Je vous remercie, monsieur Couve de Murville, de ces précisions. Je vous indique toutefois que l'agriculture ne relève pas de la compétence du ministre des relations extérieures.

**M. Maurice Couve de Murville.** Mais il appartient au conseil des ministres, qui est le conseil politique de la Communauté européenne, de régler les problèmes dont dépend la bonne marche de celle-ci.

**M. le ministre des relations extérieures.** Par ailleurs, il ne s'agissait pas, en la circonstance d'un conflit entre la France et la République fédérale d'Allemagne.

**M. Maurice Couve de Murville.** Je n'ai pas dit cela. Ne déformez pas toujours mes propos !

**M. le ministre des relations extérieures.** Monsieur Couve de Murville, j'ai beaucoup de respect pour votre personne, je vous écoute avec attention et je vous prie de bien vouloir écouter ma réponse.

Vous m'avez invité, dis-je, à rencontrer M. le ministre des affaires étrangères de la République fédérale d'Allemagne pour traiter du problème du prix des céréales.

**M. Maurice Couve de Murville.** Je n'ai pas dit cela. J'ai dit que vous auriez dû participer à un conseil des ministres avec le ministre des affaires étrangères de la République fédérale d'Allemagne pour discuter du prix des céréales. C'est ainsi que l'on a procédé pendant toutes les premières années de la Communauté. Et l'on a pu régler les prix dans ces conditions.

**M. le ministre des relations extérieures.** Permettez-moi de vous dire que cela relève de la compétence du conseil agricole, c'est-à-dire du conseil des ministres de l'agriculture, et non du conseil des ministres des affaires étrangères, qui, lui, s'occupe des affaires générales.

Quant au problème lui-même que vous avez évoqué en quelques mots, permettez-moi de vous dire qu'il ne relève pas d'un contentieux quelconque entre la République fédérale d'Allemagne et la France...

**M. Maurice Couve de Murville.** Je n'ai pas dit cela !

**M. le ministre des relations extérieures.** ... mais qu'il relève d'une difficulté entre le ministre de l'agriculture de la République fédérale et l'ensemble de la Communauté. Et je ne vois pas pourquoi cela devrait être soumis, ou tout au moins proposé, à un arrangement quelconque qui concernerait deux ministres des affaires étrangères — ou ministres des relations extérieures.

Mais je dénonçais ce comportement étrange quant à ce qu'il faut bien appeler, sinon le compromis, du moins l'arrangement — et j'espère ne choquer personne — de Luxembourg, la même dérobade sur le chèque britannique, dont vous ne voulez pas non plus endosser, si je puis m'exprimer ainsi s'agissant d'un chèque, la paternité, ce que je comprends, et aussi le comportement de dérobade à l'égard de l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun, que vous avez dénoncée comme une erreur majeure.

**M. Maurice Couve de Murville.** L'ai-je dénoncée aujourd'hui, monsieur le ministre ?

**M. le ministre des relations extérieures.** Vous avez dit que c'était une erreur dont nous aurions dû nous inspirer quant à l'autre élargissement.

**M. Maurice Couve de Murville.** Je l'ai dit aujourd'hui ?

**M. le ministre des relations extérieures.** Je vous ai entendu le dire.

**M. Maurice Couve de Murville.** Vous n'avez pas le droit de citer des propos que j'ai tenus dans le passé à l'occasion d'un débat qui a eu lieu aujourd'hui et dans des conditions bien déterminées. (*Rires sur les bancs des socialistes.*)

**Mme Véronique Neiertz.** Ça alors !

**M. Maurice Couve de Murville.** C'est de la mauvaise foi de votre part ! (*Mêmes mouvements.*) Et il n'y a aucune dérobade de ma part !

**M. le ministre des relations extérieures.** Monsieur le Premier ministre, vous avez décidé d'animer cette soirée. Je vous en remercie.

**M. Maurice Couve de Murville.** Vous l'avez animée cet après-midi avec le Tchad.

**M. le ministre des relations extérieures.** Vous allez de reniement en reniement, mais je ne veux pas poursuivre le dialogue sur ce ton. Le sujet me paraît être plus sérieux que le tour que vous voulez lui donner.

Vous aviez, en effet, réservé, M. Peyrefitte et vous-même, votre morceau de bravoure pour le Tchad.

Ce problème a été abordé par M. Daillet. J'y reviendrai brièvement. Mais permettez-moi de dire que je n'ai pas très bien compris l'intervention de M. Peyrefitte, dont je regrette d'ailleurs l'absence. Les conversations avec le Bey de Tunis, l'indépendance dans l'interdépendance, dont je croyais me souvenir que l'auteur était un de vos collègues de l'opposition, qu'est-ce que cela a à voir avec le débat sur la politique étrangère d'aujourd'hui ?

J'ai trouvé, du reste, que parler à cette occasion de la Nouvelle-Calédonie et de la Polynésie avait quelque chose — permettez-moi de le dire — d'indécent et que c'était un mauvais coup porté à l'intérêt national pour se ménager des effets de tribune.

Concernant le Tchad, la question essentielle qui a été posée est celle-ci : pourquoi ne pas aller au Nord et ne pas franchir le seizième parallèle ? Vous savez que l'accord de l'an dernier n'a pas été respecté, que des bandes hétérogènes y circulent. Eh bien ! je vais répondre à cette interrogation. Nous n'y sommes pas allés parce que la France a fait l'expérience, dans le passé, de ces expéditions. En 1968, 1969 et 1972, elle y est allée, en effet. Le général de Gaulle était alors Président de la République et son Premier ministre était M. Couve de Murville. Vous savez dans quelles conditions et sous quel prétexte : maintien de l'ordre. Vous y êtes restés trois ans. Vous en êtes repartis. Le problème du Tchad n'était pas réglé. Vous en êtes repartis moins les quarante morts que vous avez laissés dans cette expédition. Nous y sommes retournés, au Nord, en 1976. M. Valéry Giscard d'Estaing était Président de la République et son Premier ministre était M. Chirac. En 1976, on avait signé un accord de désengagement : plus aucun soldat français ne devait, aux termes de cet accord, remettre les pieds au Tchad. En 1978, nouvelle demande d'intervention du gouvernement tchadien. Après deux ans, on s'en va. On était monté au Nord du Tchad. On est reparti. L'armée française a plié bagages, moins vingt-huit hommes, morts, dans les mêmes conditions que les autres. En 1981, nous avons hérité de cette situation.

**M. Maurice Couve de Murville.** Il y avait longtemps qu'on n'avait pas parlé de l'héritage !

**M. le ministre chargé de la coopération et du développement.** C'est pourtant la vérité !

**M. Maurice Couve de Murville.** Remarquez que, quand nous sommes partis en 1978, les Libyens étaient partis aussi !

**M. le ministre des relations extérieures.** Oui, nous avons hérité de cette situation, et permettez-moi d'ajouter que cela ne me donne pas du tout envie de rire.

Le colonel Kadhafi était à N'Djamena. Nous l'en avons chassé quelques mois après. Et lorsque, en 1983, il a repris sa marche vers le Sud, nous avons mis en place, pour arrêter cette invasion, l'opération Manta. Voilà l'histoire du Tchad ! L'honnêteté commande de dire qu'elle ne date pas d'aujourd'hui. Et bien prétentieux celui qui affirme en connaître la solution, en en méconnaissant les complexités.

J'ai dit ici, et je répète ce soir à cette tribune, que l'accord n'a pas été exécuté totalement, que je dénonce ce qui reste d'occupation et que la France n'aura de cesse que soit restaurée l'intégrité du Tchad.

Après le Tchad, vous avez évoqué le Liban. Vous ne l'avez pas fait seul. M. Stirn, M. Daillet, M. Béregovoy, M. Peyrefitte l'ont également évoqué.

L'honnêteté, là encore, commande de reconnaître que ce problème date de dix années et plus. Et je voudrais à cette occasion remercier ceux des orateurs qui ont bien voulu apporter leur soutien au Gouvernement, un soutien qui, croyez-le bien, est nécessaire quand il émane de la représentation nationale et que la situation est si déchirante.

Nous avons maintenu, et nous maintiendrons, le dialogue avec toutes les parties concernées. Mais il faut et il faudra tenir compte des vœux et des désirs du gouvernement légal du Liban. Il existe en effet un gouvernement légal, reconnu internationalement. Et bien légers sont ceux qui imaginent, ici ou là, dans la quiétude d'un débat comme celui-ci, que l'on peut entreprendre telle expédition au mépris du droit international ou que l'on peut faire tout et n'importe quoi.

La France, respectueuse du droit, a saisi l'O.N.U., la Communauté européenne. Elle est intervenue auprès du président Gemayel en toutes occasions. Elle est intervenue en Syrie à chaque occasion, lors de la visite à Damas du Président de la République ou lors de la visite que j'ai reçue du ministre des affaires étrangères de Syrie. Le lendemain même de la résolution du Conseil de sécurité, le 1<sup>er</sup> juin, j'ai saisi moi-même la Croix-Rouge internationale, qui a pu enfin entrer dans les camps. Voilà l'axe de notre action.

Que faire, demandiez-vous ? Oui, que faire ? Aider à l'œuvre humanitaire, à la réconciliation entre les Libanais, empêcher les massacres. Et, s'il existe une leur d'espoir aujourd'hui, permettez-moi de dire que c'est un peu grâce à la France que la tension s'atténue dans les camps, à Djézzi, et qu'il faut espérer contre vents et marées — et je dis cela en baissant la voix parce que je sais combien ces choses sont précieuses.

Que faire, disiez-vous ? Oui, l'imagination nous aide, et j'ai été très attentif aux interventions des uns et des autres. Je pense, en effet, que nous pouvons encore aider le Liban, et nous ne désespérons pas d'y réussir. M. Stirn, notamment, est intervenu sur ce sujet.

Dans quelques jours, la Communauté européenne devra se prononcer sur la demande de réception de la délégation jordanopalestinienne, car chacun sait que le problème palestinien est au cœur du drame libanais. La France a été sollicitée de recevoir cette délégation en sa qualité de membre du Conseil de sécurité. J'indique aujourd'hui qu'au titre des initiatives elle répondra favorablement à cette demande et le fera connaître dans les jours qui viennent à ses partenaires de la Communauté.

Voilà, mesdames, messieurs, le tour que je voulais faire avec vous des sujets que vous avez évoqués en vous priant de bien vouloir m'excuser d'avoir été un peu long et en partageant cette responsabilité avec M. Couve de Murville.

**M. Jean-Marie Daillet.** Monsieur le ministre, me permettez-vous de vous interrompre ?

**M. le ministre des relations extérieures.** Je vous en prie !

**M. le président.** La parole est à M. Daillet, avec l'autorisation de M. le ministre des relations extérieures.

**M. Jean-Marie Daillet.** Monsieur le ministre, je vous ai fait une suggestion. Je vous ai demandé si vous ne jugiez pas opportun que la France, et avec elle la Communauté européenne, s'efforce de promouvoir une conférence internationale pour la réconciliation, la paix, l'indépendance et la neutralité du Liban.

**M. Robert Montdargent.** Monsieur le ministre, puis-je également vous interrompre ?

**M. le ministre des relations extérieures.** Je vous en prie.

**M. le président.** La parole est à M. Montdargent, avec l'autorisation de M. le ministre des relations extérieures.

**M. Robert Montdargent.** Compte tenu de l'heure tardive, je serai bref, monsieur le ministre.

Lorsque j'ai évoqué Oradour-sur-Glane, je l'ai fait — vous l'avez bien senti — avec une certaine émotion. Mais, à cet égard, je n'ai pas parlé du gouvernement français. Ce que j'ai regretté, c'est la manifestation indécente qui s'est déroulée à Bitburg, en République fédérale d'Allemagne. Et ce que j'ai regretté en l'espèce — vous m'obligez à le dire — c'est que, en dépit des nombreuses interpellations, émanant notamment du groupe communiste, qui ont été adressées dans cette enceinte au Gouvernement depuis le 8 mai, celui-ci n'ait pas cru bon de protester avec nous contre cette manifestation indécente. C'est de là que venait mon émotion.

J'ai tenu à rappeler ces événements d'Oradour-sur-Glane, qui ont été commémorés hier, comme chaque année depuis la fin de la guerre, dans ce petit bourg de la Haute-Vienne, lors d'une manifestation qui, elle, était très digne et très décente.

J'approuve les vers que vous avez cités, car j'estime que la grande communauté des résistants, des déportés et des anciens combattants — tout au moins de ceux qui sont encore en vie — veut entretenir des relations de paix et de solidarité avec le peuple allemand d'aujourd'hui. A cet égard, il n'y a pas antipathie entre la nécessité de ne pas oublier ces événements d'il y a plus de quarante ans et la volonté de coopérer avec le peuple allemand de 1985.

Par ailleurs (*protestations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française*), madame Lalumière, mes propos étaient équilibrés, et je regrette que vous ayez employé le mot de « procès ». J'ajoute que, en ce qui me concerne, je n'étais nullement dans un état second lors de la réunion de la commission des affaires étrangères...

**Mme Catherine Lalumière, secrétaire d'Etat.** Non, c'était moi ! (*Sourires.*)

**M. le président.** Monsieur Montdargent, vous avez demandé à interrompre le ministre. N'en profitez pas pour relancer le débat ! Je vous prie de conclure.

**M. Robert Montdargent.** Je conclus, monsieur le président.

Madame le secrétaire d'Etat, il y a eu, en commission, un débat sur ce problème, au cours duquel nous avons envisagé l'éventualité d'une Europe à deux vitesses.

**M. Xavier Deniau.** Monsieur le président, moi aussi, je pourrais demander la parole ! Mme Lalumière ne m'a pas répondu sur la question des langues !

**M. Robert Montdargent.** Le débat qui a eu lieu entre M. Couve de Murville et M. le ministre montre bien que ce problème de l'unanimité se pose aujourd'hui.

Convenez, monsieur le président, que je me suis exprimé brièvement.

**M. le président.** Veuillez poursuivre, monsieur le ministre des relations extérieures.

**M. le ministre des relations extérieures.** J'en arrivais donc à ma conclusion.

Ce débat a été nourri et, en tout cas, profitable. Je n'ai pas bien compris le reproche qui m'a été adressé de ne pas avoir provoqué de débat plus tôt. J'ai fait le compte avec Mme Lalumière des auditions par la commission et des explications que j'ai été conduit à donner comme ministre des affaires européennes sur l'Europe, le Marché commun et son élargissement. Ce compte est édifiant.

**M. Adrien Zeller.** Le dernier débat sur l'Europe date de 1979, monsieur le ministre !

**M. le ministre des relations extérieures.** Permettez-moi de vous démentir, monsieur Zeller, en disant que je suis intervenu dans le cadre du budget de l'année dernière...

**M. Adrien Zeller.** Oui, mais trente minutes !

**M. le ministre des relations extérieures.** ... comme ministre des affaires européennes pour ne parler que de l'Europe. Et les orateurs qui m'ont répondu n'ont, eux-mêmes, parlé que de l'Europe.

Je suis de ceux qui pensent que des débats de politique étrangère ont leur place, leur juste place dans les débats de nos assemblées. Je veillerai personnellement à ce qu'il en soit ainsi.

**M. Adrien Zeller.** Très bien !

**M. le ministre des relations extérieures.** Ce débat n'appelle pas de vote — c'est la règle.

Je voudrais toutefois en profiter pour remercier les orateurs qui ont bien voulu apporter leur soutien à l'action du Gouvernement. Je remercie aussi ceux qui ont critiqué. Je continue à penser que nos choix sont bons et que nos orientations servent la France. Ils me pardonneront de leur dire que j'ai envie de persévérer. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

**M. Loïc Bouvard.** *Perserverare diaboliceum !*

**M. le président.** Le débat est clos.

— 4 —

## URBANISME AU VOISINAGE DES AERODROMES

### Communication relative à la désignation d'une commission mixte paritaire.

**M. le président.** M. le président de l'Assemblée nationale a reçu de M. le Premier ministre la lettre suivante :

Paris, le 11 juin 1985.

Monsieur le président,

Conformément à l'article 45, alinéa 2, de la Constitution, j'ai l'honneur de vous faire connaître que j'ai décidé de provoquer la réunion d'une commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions, restant en discussion, du projet de loi relatif à l'urbanisme au voisinage des aérodromes.

Je vous serais obligé de bien vouloir, en conséquence, inviter l'Assemblée nationale à désigner ses représentants à cet organisme.

J'adresse ce jour à M. le président du Sénat une demande tendant aux mêmes fins.

Veuillez agréer, monsieur le président, l'assurance de ma haute considération.

Cette communication a été notifiée à M. le président de la commission de la production et des échanges.

Les candidatures devront parvenir à la présidence avant le jeudi 13 juin 1985, à dix-huit heures.

A l'expiration de ce délai, elles seront affichées.

Si le nombre des candidats n'est pas supérieur au nombre de sièges à pourvoir, la nomination prendra effet immédiatement.

Dans le cas contraire, elle aura lieu par scrutin.

La commission mixte paritaire se réunira mardi 18 juin 1985, à dix-sept heures, à l'Assemblée nationale.

— 5 —

## RENVOI POUR AVIS

**M. le président.** La commission des finances, de l'économie générale et du Plan demande à donner son avis sur le projet de loi relatif à la recherche et au développement technologique, dont l'examen au fond a été renvoyé à la commission de la production et des échanges (n° 2745).

Il n'y a pas d'opposition ?...

Le renvoi pour avis est ordonné.

— 6 —

## DEPOT DE RAPPORTS

**M. le président.** J'ai reçu de M. François Massot un rapport fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant le code électoral et relatif à l'élection des conseillers régionaux (n° 2756).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 2758 et distribué.

J'ai reçu de M. Claude Wilquin un rapport, fait au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, sur le projet de loi, modifié par le Sénat, autorisant l'émission d'obligations par certaines associations (n° 2738).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 2759 et distribué.

— 7 —

## DEPOT D'UN PROJET DE LOI MODIFIE PAR LE SENAT

**M. le président.** J'ai reçu, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi, modifié par le Sénat en deuxième lecture, relatif à l'urbanisme au voisinage des aérodromes.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 2760, distribué et renvoyé à la commission de la production et des échanges.

— 8 —

## COMMUNICATIONS RELATIVES A LA CONSULTATION D'ASSEMBLEES TERRITORIALES DE TERRITOIRES D'OUTRE-MER

**M. le président.** J'ai reçu de M. le Premier ministre, en complément de sa correspondance du 5 juin 1985, deux lettres en date des 10 et 11 juin 1985 concernant la consultation des assemblées territoriales de la Nouvelle-Calédonie et dépendances, de la Polynésie française et de Wallis et Futuna sur le projet de loi relatif à l'élection des députés des territoires d'outre-mer et de la collectivité territoriale de Mayotte (n° 2616) et le projet de loi organique relatif à l'élection des députés des territoires d'outre-mer et de la collectivité territoriale de Mayotte (n° 2617).

Ces communications ont été transmises à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.

— 9 —

## ORDRE DU JOUR

**M. le président.** Aujourd'hui, à quinze heures, première séance publique :

Questions au Gouvernement.

Suite de la discussion, après déclaration d'urgence, du projet de loi n° 2616 relatif à l'élection des députés des territoires d'outre-mer et de la collectivité territoriale de Mayotte (rapport n° 2725 de M. Gilbert Bonnemaison, au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République) ;

Suite de la discussion, après déclaration d'urgence, du projet de loi organique n° 2617 relatif à l'élection des députés des territoires d'outre-mer et de la collectivité territoriale de Mayotte (rapport n° 2726 de M. Gilbert Bonnemaison, au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République) ;

Discussion, en deuxième lecture, du projet de loi n° 2694 relatif aux participations détenues dans les sociétés par actions (rapport n° 2740 de M. Pierre Bourguignon au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République) ;

Discussion, en deuxième lecture, du projet de loi n° 2738 autorisant l'émission d'obligations par certaines associations (rapport n° 2759 de M. Claude Wilquin au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

A vingt et une heures trente, deuxième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

La séance est levée.

(La séance est levée le mercredi 12 juin 1985, à deux heures cinquante.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,

LOUIS JEAN.

## Errata.

I. — *Au compte rendu intégral de la deuxième séance du 4 juin 1985.*

## PRINCIPES D'AMÉNAGEMENT

Page 1420, 1<sup>re</sup> colonne, article 1<sup>er</sup> (art. L. 300-2 du code de l'urbanisme) :

**Lire** ainsi le dernier alinéa de cet article : « II et III. -- Non modifiés ».

Même page, 2<sup>e</sup> colonne, amendement n° 38, à la fin de cet amendement :

**Au lieu de** : « les établissements »,

**Lire** : « des établissements ».

Page 1425, 2<sup>e</sup> colonne, article 11 (art. L. 142-12-1 du code de l'urbanisme), dans le troisième alinéa de cet article :

**Au lieu de** : « espaces verts naturels sensibles »,

**Lire** : « espaces naturels sensibles ».

Page 1428, 2<sup>e</sup> colonne, article 14, dans le troisième alinéa du paragraphe III de cet article :

**Au lieu de** : « la création de la zone déterminée »,

**Lire** : « la création de la zone détermine ».

II. — *Au compte rendu intégral de la troisième séance du 4 juin 1985.*

## ECONOMIE SOCIALE

Page 1452, 2<sup>e</sup> colonne, et page 1454, 1<sup>re</sup> colonne, sous-amendement n° 34, au début de ce sous-amendement

**Au lieu de** : « Dans le dernier alinéa (5<sup>e</sup>) de l'amendement n° 15 »,

**Lire** : « Dans le dernier alinéa (6<sup>e</sup>) de l'amendement n° 15 ».

III. — *Au compte rendu intégral de la séance du 5 juin 1985.*

## CONVENTION FRANCE-GABON

Page 1472, 2<sup>e</sup> colonne, à la fin de l'appel de l'ordre du jour, rétablir ainsi les références des textes de base : « n° 2585, 2787 ».

## Ordre du jour établi par la conférence des présidents.

(Réunion du mardi 11 juin 1985.)

La conférence des présidents a établi comme suit l'ordre du jour des séances que l'Assemblée tiendra jusqu'au **mardi 25 juin 1985** inclus :

**Mardi 11 juin 1985, soir** (vingt et une heures trente) :

Suite du débat sur la déclaration du Gouvernement sur la politique étrangère de la France.

**Mercredi 12 juin 1985, après-midi** (quinze heures), après les questions au Gouvernement, et **soir** (vingt et une heures trente) :

Suite de la discussion du projet de loi relatif à l'élection des députés des territoires d'outre-mer et de la collectivité territoriale de Mayotte (n° 2616, 2725) ;

Suite de la discussion du projet de loi organique relatif à l'élection des députés des territoires d'outre-mer et de la collectivité territoriale de Mayotte (n° 2617, 2726) ;



Discussion, en deuxième lecture, du projet de loi relatif aux participations détenues dans les sociétés par actions (n° 2694, 2740) :

Discussion, en deuxième lecture, du projet de loi relatif à l'émission d'obligations par certaines associations (n° 2738, 2759).

**Judi 13 juin 1985**, après-midi (seize heures) et soir (vingt-deux heures) :

Vote sans débat :

Du projet de loi autorisant l'adhésion à un protocole sur l'intervention en haute mer en cas de pollution par des substances autres que les hydrocarbures (n° 2656, 2697) ;

Du projet de loi, adopté par le Sénat, autorisant l'approbation de la convention internationale du travail n° 90 concernant le travail de nuit des enfants dans l'industrie (révisée en 1948) (n° 2687, 2698) ;

Du projet de loi, adopté par le Sénat, autorisant l'approbation de la convention internationale du travail n° 148 concernant la protection des travailleurs contre les risques professionnels dus à la pollution de l'air, au bruit et aux vibrations sur les lieux de travail (n° 2688, 2699) ;

Du projet de loi, adopté par le Sénat, autorisant l'approbation de la convention internationale du travail n° 152 concernant la sécurité et l'hygiène du travail dans les manutentions portuaires (n° 2689, 2700) ;

Du projet de loi, adopté par le Sénat, autorisant la ratification d'un protocole portant amendement de la convention relative à l'aviation internationale (art. 3 bis) (n° 2686, 2728).

Discussion, en nouvelle lecture, du projet de loi organique modifiant le code électoral et relatif à l'élection des députés (n° 2735) ;

Discussion, en nouvelle lecture, du projet de loi modifiant le code électoral et relatif à l'élection des députés (n° 2734) ;

Discussion, en nouvelle lecture, du projet de loi modifiant le code électoral et relatif à l'élection des conseillers régionaux (n° 2756).

**Vendredi 14 juin 1985**, matin (neuf heures trente) :

Questions orales sans débat.

Le texte de ces questions est reproduit ci-après en annexe.

**Mardi 18 juin 1985**, matin (dix heures) :

Discussion du projet de loi relatif aux sociétés d'attribution d'immeubles en jouissance à temps partagé (n° 2589-2739).

Après-midi (seize heures) :

Discussion, en deuxième lecture, du projet de loi relatif à l'entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée (n° 2713).

Eventuellement, soir (vingt et une heures trente) :

Suite de la discussion du projet de loi relatif aux sociétés d'attribution d'immeubles en jouissance à temps partagé (n° 2589-2739).

**Mercredi 19 juin 1985**, après-midi (quinze heures), après les questions au Gouvernement :

Discussion du projet de loi, adopté par le Sénat, autorisant la ratification d'un avenant à la convention fiscale entre la République française et les Etats-Unis d'Amérique en matière d'impôt sur le revenu et la fortune, signée le 28 juillet 1967 et modifiée par les avenants du 12 octobre 1970 et du 24 novembre 1978 (n° 2748) ;

Du projet de loi, adopté par le Sénat, autorisant l'approbation d'un avenant à la convention du 19 décembre 1980 entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Royaume de Norvège en vue d'éviter les doubles impositions, de prévenir l'évasion fiscale et d'établir des règles d'assistance administrative réciproque en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune (ensemble un protocole et un protocole additionnel) (n° 2749).

**Judi 20 juin 1985**, après-midi (quinze heures) :

Discussion, en deuxième lecture, du projet de loi relatif aux mesures concernant, dans les eaux territoriales et les eaux intérieures, les navires et engins flottants abandonnés (n° 2678) ;

Eventuellement, lecture définitive du projet de loi relatif à la définition et à la mise en œuvre de principes d'aménagement ;

Discussion, soit sur rapport de la commission mixte paritaire, soit en nouvelle lecture, du projet de loi relatif à l'urbanisme au voisinage des aérodrômes.

Soir (vingt et une heures trente) :

Discussion, soit sur rapport de la commission mixte paritaire, soit en nouvelle lecture, du projet de loi portant règlement définitif du budget de 1983 ;

Eventuellement, discussion, soit sur rapport de la commission mixte paritaire, soit en nouvelle lecture, du projet de loi portant diverses dispositions d'ordre économique et financier.

**Vendredi 21 juin 1985**, matin (neuf heures trente) :

Questions orales sans débat.

Après-midi (seize heures) et, éventuellement, soir (vingt et une heures trente) :

Discussion du projet de loi autorisant la ratification du protocole n° 6 à la convention de sauvegarde des Droits de l'homme et des libertés fondamentales concernant l'abolition de la peine de mort (n° 2732) ;

Discussion du projet de loi autorisant la ratification d'une convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants (n° 2731).

**Lundi 24 juin 1985**, matin (dix heures) et après-midi (quinze heures) :

Eventuellement, discussion, en deuxième lecture, du projet de loi portant réforme du code de la mutualité.

**Mardi 25 juin 1985**, matin (neuf heures trente), après-midi (seize heures) et soir (vingt et une heures trente) :

Navettes diverses.

## ANNEXE

### QUESTIONS ORALES INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR DU VENDREDI 14 JUIN 1985

Questions orales sans débat :

Question n° 856. — M. Jean Royer fait observer à M. le Premier ministre que quatre séries de faits justifient la fabrication et l'utilisation en France de l'alcool carburant. 1. Les secteurs betteraviers et céréaliers de notre agriculture développent une production qui s'accroît plus vite que les capacités de consommation intérieure et d'exportation à des prix raisonnables. Il en résulte un problème de plus en plus aigu de résorption des stocks. 2. La lutte contre la pollution des villes conduit l'ensemble des nations européennes à supprimer progressivement l'utilisation du plomb dans l'essence sans toutefois en abaisser les indices d'octane. 3. L'usage de carburants de substitution doit permettre, en diminuant encore les importations de pétrole, d'alléger le déficit de notre commerce extérieur. 4. La création d'un secteur agro-industriel complétant le secteur agro-alimentaire doit aboutir à la création d'emplois nouveaux et par conséquent contribuer à la résorption de chômage. L'ensemble de ces faits justifie pleinement la fabrication et l'usage de l'éthanol à partir de la betterave, du blé, du maïs, de la pomme de terre, du topinambour et du raisin. Il lui demande donc quelles mesures compte prendre le Gouvernement pour lancer la création d'unités industrielles de production de ce nouveau carburant, préciser les modalités de son mélange à l'essence, agir sur la fiscalité pour en fixer le prix compétitif et aboutir ainsi à un usage efficace de l'éthanol dans les domaines de l'agriculture et des transports.

Question n° 857. — M. André Lajoinie expose à Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur que la France est bien placée dans la réalisation de la filière aluminium-lithium qui permettra à nos industries aéropatiales de rester concurrentielles au plan international grâce à cet alliage nouveau allégeant de 10 p. 100 environ le poids des avions avec une résistance renforcée. Toutes les conditions sont réunies pour réaliser cet alliage puisque le groupe Pechiney a mis au point cette technologie nouvelle et s'appête à mettre en service une fonderie à Issoire (Puy-de-Dôme). Quant à l'approvisionnement en lithium, il peut être fourni par le gisement polymétallique d'Echassières (Allier) qui est un des quatre plus

importants du monde et le seul d'Europe. Mais le financement de ces projets n'est pas assuré, alors qu'aux Etats-Unis de très importants moyens ont permis au groupe Alcoa, soutenu par Boeing, de marquer des points et, semble-t-il, de prendre de l'avance. En conséquence, il lui demande quelles sont les mesures qu'il compte prendre pour assurer le financement rapide de ces projets et dans l'immédiat de débloquer les crédits nécessaires pour permettre au Bureau de recherches géologiques et minières - Coframines la mise en exploitation du gisement d'Echassières afin de pouvoir disposer à côté d'autres minerais rares de suffisamment de lithium pour assurer l'approvisionnement de la filière aluminium-lithium qui sans cela se trouverait handicapée.

Question n° 852. — Depuis 1980, 570 000 emplois productifs ont disparu en France, alors que, de 1973 à 1983, les Etats-Unis créaient seize millions d'emplois supplémentaires et le Japon sept millions. Ces résultats proviennent de la politique économique improvisée menée par le Gouvernement. Celui-ci, cependant, en assouplissant l'ordonnance de 1982 sur le travail temporaire, semble avoir démontré sa capacité à poser un nouveau regard sur les problèmes économiques et sociaux des entreprises. M. Pierre-Bernard Cousté demande donc à M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle si le Gouvernement compte également prendre des dispositions pour que les entreprises françaises disposent de l'outil indispensable que constitue la flexibilité de l'emploi, dans la conjoncture actuelle. En particulier, le Gouvernement reverra-t-il les questions : des seuils sociaux qui, pour une entreprise passant de quarante-neuf à cinquante employés, entraînent une augmentation de 4 p. 100 de l'heure travaillée ; de l'autorisation de licenciement économique, que la France est seule à appliquer en Europe, avec les Pays-Bas ; des charges sociales écrasantes ; de l'indexation des salaires ? S'il procédait, comme il l'a fait précédemment pour le travail temporaire, à ces indispensables adaptations, le Gouvernement permettrait aux entreprises de « redémarrer » et d'engager du personnel : il ferait aussi la preuve qu'il peut conduire une politique économique sensée et raisonnable.

Question n° 859. — M. Gilbert Gantier appelle l'attention de Mme le ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, porte-parole du Gouvernement, sur l'engagement pris par le Gouvernement en avril 1983 pour faire droit à la demande des internes et chefs de clinique en grève, aux termes duquel le Premier ministre s'engageait à ce que le ministre des affaires sociales intervienne auprès des caisses d'assurance maladie pour que soit examiné rapidement le principe d'une bonification pour les anciens médecins hospitalo-universitaires s'installant en secteur libéral, en tenant compte des impératifs de la politique conventionnelle et de l'équilibre financier des régimes. Il lui demande ce qu'elle entend faire pour qu'il soit donné suite à cet engagement gouvernemental dans le cadre des discussions conventionnelles actuellement en cours.

Question n° 863. — M. Jean-Michel Testu attire l'attention de Mme le ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, porte-parole du Gouvernement, sur les conditions d'éducation des enfants handicapés. L'absence pendant longtemps de toute coordination de la part des pouvoirs publics, qui s'en sont à l'origine largement remis à l'initiative privée pour répondre aux besoins existants, a entraîné un développement anarchique des établissements spécialisés. L'évolution démographique, l'amélioration de la prévention des handicaps, la mise en place progressive d'une politique d'intégration en milieu scolaire ne peuvent désormais que conduire à une réduction du champ de recrutement des instituts médico-éducatifs, instituts médico-pédagogiques et instituts médico-professionnels, même s'il reste des carences sectorielles, par exemple pour l'accueil des enfants polyhandicapés ; les surecapacités actuelles sont en partie masquées par la présence dans certains établissements d'effectifs qui devraient normalement être pris en charge par d'autres structures, qu'il s'agisse d'institutions pour adultes, de formules de placement en milieu familial ou ordinaire avec ou sans soutien. Les mesures régulatrices prévues par la loi n° 75-535 du 30 juin 1975 se sont avérées insuffisantes et la résorption des capacités excédentaires demeure malaisée, même compte tenu des incitations au redéploiement qu'induisent les dernières circulaires ministérielles concernant le budget et les prix de journée des établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux. Dans ces conditions, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les dispositions qu'elle compte prendre pour que, dans l'intérêt de tous, les reconversions nécessaires aient réellement lieu et notamment s'il ne lui semble pas opportun, pour que le processus se déroule de manière satisfaisante, de prévoir une coordination à l'échelon national ainsi qu'une révision du statut des personnels concernés afin de faciliter leur mobilité en fonction des besoins.

Question n° 853. — M. Charles Pécou attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la situation de l'enseignement privé en matière d'initiation à l'informatique. Le plan informatique pour tous, lancé par le Premier ministre, prévoit d'ici à la fin de l'année 1985 l'installation de 100 000 micro-ordinateurs dans les universités, les lycées, les collèges et les écoles primaires, afin, selon ses propres termes, de « faciliter la rencontre entre l'ensemble des Français et l'ordinateur, de façon à les préparer à la seconde langue maternelle que doit devenir l'informatique ». Cette ambition louable dans l'actuelle période de crise économique qui se traduit notamment par un chômage sans précédent des jeunes, crée malheureusement une nouvelle inégalité entre les élèves de l'enseignement public et ceux de l'enseignement privé, qui semblent écartés par le moment du plan gouvernemental. Cette disparité se manifeste avec une grande acuité dans la région Nord-Pas-de-Calais, dans laquelle 200 000 élèves sont inscrits dans l'enseignement privé, soit 21,30 p. 100 de la population scolaire. L'enseignement privé, lui aussi conscient de sa mission et de ses responsabilités, désire aborder les questions relatives aux nouvelles technologies dans les meilleures conditions, dans l'intérêt même des jeunes dont il assume l'éducation. Il souhaite donc disposer de formateurs de qualité et des équipements indispensables. Malheureusement, l'enseignement privé du Nord-Pas-de-Calais reste à l'écart des initiatives qui se sont créées dans le cadre du programme d'initiation à la formation, lancé en 1983 par le conseil régional et contractualisé en 1984 avec l'Etat et les départements. En effet, il n'a pu obtenir, après bien des difficultés, qu'une vingtaine de formateurs dans le cadre du programme des universités, d'été et la dotation des sites informatiques du conseil régional exclut, à une ou deux exceptions près, les établissements privés. En ce qui concerne le programme informatique pour tous, les conditions réservées à l'enseignement privé font dire à ses responsables que ce plan est un plan informatique « pas pour tous ». Il faut rappeler, et cela ne prête naturellement pas à contestation, qu'un maître de l'enseignement public voulant suivre un stage d'initiation perçoit 200 francs par jour, soit 1 200 francs qui lui sont versés à la fin d'une semaine de stage, le formateur touchant 6 000 francs. Cependant, le maître de l'enseignement privé suivant un stage du même type doit verser 1 100 francs, ce qui est profondément injuste. Face à cette situation, l'enseignement privé a été contraint de mettre sur pied une opération parallèle pour dix ou quinze stages organisés par des établissements volontaires possédant le matériel approprié, tout l'effort d'équipement devant être réalisé sur fonds propres. La légitime inquiétude des enseignants et des parents ne fait que croître devant une telle situation qui crée une grave inégalité entre les enfants de la région Nord-Pas-de-Calais et risque de pénaliser 200 000 élèves. La guerre scolaire est condamnée par le peuple français. Lors de sa prise de fonction, le ministre de l'éducation nationale a réaffirmé son attachement au libre choix de l'école pour tous les parents, c'est pourquoi il ne peut croire qu'il s'agit d'une volonté publique clairement exprimée de mise à l'écart de l'enseignement privé. Il lui demande donc : 1° s'il ne serait pas utile de préciser les compétences respectives du Gouvernement, des régions et des départements en la matière ; 2° de lui faire connaître les mesures concrètes immédiates qu'il compte prendre afin de garantir à tous les jeunes l'égalité devant l'initiation à l'informatique.

Question n° 858. — M. Lucien Dutard tient à attirer l'attention de M. le ministre de l'agriculture sur la dégradation actuelle du marché de la fraise, notamment de la fraise du Périgord. Cette production agricole a pris, ces dernières années, une importance capitale pour de nombreuses exploitations agricoles petites et moyennes. La liquidité obtenue par la vente de la fraise remplace, dans de nombreuses exploitations, le revenu qui découlait de la culture du tabac. En effet, la transformation du tabac brun en tabac blond est en cours de recherche et de réalisation. La fraisculture est donc la production agricole de substitution indispensable aux revenus des petits et moyens producteurs. La saison de 1985 s'avère catastrophique. Voici le contenu du télégramme qui lui a été adressé par les organismes coopératifs du marché de la fraise (Coopérative des Bitarelles, S. I. C. A. Uperli, Coopérative Socave, Cooperative Valcodor) : « Le marché de la fraise est complètement dégradé. Prix de vente moitié du prix de revient. Concurrence espagnole et italienne sur la C. E. E. Maturité groupée, conséquence de l'excès de froid de janvier. Revenus du producteur catastrophiques. Demandons aux pouvoirs publics soutien du marché. » Il a vérifié ces affirmations auprès de plusieurs fraisculteurs, notamment M. Colinet, maire de Breuilh, président du marché du cadran de Vergt et représentant les producteurs, qui lui a confirmé la réalité du contenu de ce télégramme, aggravé par l'orage du 5 juin dont M. Baste, président de Valcodor, a souligné les

conséquences désastreuses. Il pense donc qu'il est nécessaire que le Gouvernement prenne des décisions de soutien du marché d'aide à l'agriculture périgourdine à nouveau sinistrée.

Question n° 854. — M. Charles Miossec appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture sur l'application de l'alinéa 3 de l'arrêté du 14 mars 1985, complétant l'arrêté du 22 novembre 1984 modifié, relatif à la détermination des quantités de référence des acheteurs de lait. Cet alinéa précise qu'« il est interdit aux acheteurs de lait d'appliquer un système de rémunération conduisant à privilégier de manière directe ou indirecte les producteurs livrant les plus grandes quantités de lait ». Or, si certains industriels appliquent ces dispositions sans discrimination à l'égard des producteurs, et quelles que soient les quantités de lait livrées, d'autres continuent d'appliquer une distinction par le biais du forfait-arrêt ou frais fixes de collecte, qui, ramené au litrage livré, aboutit à sanctionner les producteurs petits et moyens. Il lui demande, en conséquence, quelles mesures concrètes il entend prendre, afin que cesse cette pratique, et que soit réellement appliqué l'arrêté du 14 mars 1985.

Question n° 860. — Mme Colette Chaigneau demande à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'urbanisme, du logement et des transports, chargé de la mer, de bien vouloir faire un bilan d'application de l'arrêté interministériel du 16 novembre 1984 créant un C. A. P. de marin-pêcheur, car cette discipline, peu connue des jeunes, pourrait être un débouché intéressant et pour eux et pour la vitalité de la pêche, part importante de notre économie nationale.

Question n° 861. — M. Claude Germon attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'urbanisme, du logement et des transports, chargé des transports, sur la construction d'une gare T. G. V. à Massy. Au cours du débat budgétaire, le Gouvernement a indiqué qu'il était favorable à l'idée de cette gare. Des mesures conservatoires ont été prises pour permettre la construction de cette gare. Le 15 février 1985, M. Chadeau, président directeur général de la S. N. C. F., a annoncé, lors de l'inauguration du chantier T. G. V. Atlantique, qu'il y aurait interconnexion des T. G. V. à Massy. L'exposition présentée ce jour-là comportait un panneau où figurait expressément la gare interconnexion de Massy. Or, dans le numéro de la *Vie du Rail*, qui rend compte de l'inauguration, ce panneau n'est pas reproduit et on ne parle plus que de la gare « éventuelle » de Massy. Si l'on veut que dès 1989 un T. G. V. Rennes-Lyon avec arrêt à Massy soit mis en service, la décision de construire la gare doit intervenir rapidement. Par ailleurs, pour éviter des difficultés de réalisation que pourrait connaître un tel chantier dans Massy, il est indispensable que les travaux s'inscrivent dans un plan global et soient conduits en une seule fois. Pour toutes ces raisons, il lui demande à quel moment sera officialisée la décision de la construction de la gare de Massy.

Question n° 862. — M. André Delehedde attire l'attention de M. le Premier ministre sur la situation des anciens combattants en Afrique du Nord qui, plus de vingt-trois ans après la fin de la guerre d'Algérie, ne sont toujours pas traités sur un pied d'égalité avec les combattants des conflits antérieurs (pension à titre de guerre, campagne double, etc.). Il lui demande s'il envisage de réunir rapidement, comme le souhaitent les intéressés, une commission tripartite comprenant des représentants du Gouvernement, du Parlement et des associations, chargée d'étudier les modalités d'application des mesures qui restent à prendre en faveur des anciens combattants en Algérie, Maroc et Tunisie.

#### COMMISSION MIXTE PARITAIRE

COMMISSION MIXTE PARITAIRE CHARGÉE DE PROPOSER UN TEXTE SUR LES DISPOSITIONS RESTANT EN DISCUSSION DU PROJET DE LOI MODIFIANT LE CODE ÉLECTORAL ET RELATIF À L'ÉLECTION DES CONSEILLERS RÉGIONAUX

Bureau de commission.

Dans sa séance du mardi 11 juin 1985, la commission mixte paritaire a nommé :

Président : M. Jacques Larché.

Vice-président : M. Raymond Forni.

Rapporteurs :

À l'Assemblée nationale : M. François Massot.

Au Sénat : M. Michel Giraud.

#### QUESTIONS ORALES SANS DEBAT

*Enseignement privé (fonctionnement).*

853. — 12 juin 1985. — M. Charles Paccou attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la situation de l'enseignement privé en matière d'initiation à l'informatique. Le plan informatique pour tous, lancé par le Premier ministre, prévoit d'ici à la fin de l'année 1985 l'installation de 100 000 micro-ordinateurs dans les universités, les lycées, les collèges et les écoles primaires, afin, selon ses propres termes, de « faciliter la rencontre entre l'ensemble des Français et l'ordinateur de façon à les préparer à la seconde langue maternelle que doit devenir l'informatique ». Cette ambition, louable dans l'actuelle période de crise économique qui se traduit notamment par un chômage sans précédent des jeunes, crée malheureusement une nouvelle inégalité entre les élèves de l'enseignement public et ceux de l'enseignement privé, qui semblent écartés pour le moment du plan gouvernemental. Cette disparité se manifeste avec une grande acuité dans la région Nord-Pas-de-Calais dans laquelle 200 000 élèves sont inscrits dans l'enseignement privé, soit 21,30 p. 100 de la population scolaire. L'enseignement privé, lui aussi conscient de sa mission et de ses responsabilités, désire aborder les questions relatives aux nouvelles technologies dans les meilleures conditions dans l'intérêt même des jeunes dont il assume l'éducation. Il souhaite donc disposer de formateurs de qualité et des équipements indispensables. Malheureusement l'enseignement privé du Nord-Pas-de-Calais reste à l'écart des initiatives qui se sont créées dans le cadre du programme d'initiation à la formation, lancé en 1983 par le conseil régional et contractualisé en 1984 avec l'Etat et les départements. En effet, il n'a pu obtenir, après bien des difficultés, qu'une vingtaine de formateurs dans le cadre du programme des universités d'été et la dotation des sites informatiques du conseil régional exclut, à une ou deux exceptions près, les établissements privés. En ce qui concerne le programme informatique pour tous, les conditions réservées à l'enseignement privé font dire à ses responsables que ce plan est un plan informatique « pas pour tous ». Il faut rappeler, et cela ne prête naturellement pas à contestation, qu'un maître de l'enseignement public voulant suivre un stage d'initiation perçoit 200 francs par jour, soit 1 200 francs qui lui sont versés à la fin d'une semaine de stage, le formateur touchant 6 000 francs. Cependant, le maître de l'enseignement privé suivant un stage du même type doit verser 1 100 francs, ce qui est profondément injuste. Face à cette situation, l'enseignement privé a été contraint de mettre sur pied une opération parallèle pour dix ou quinze stages organisés par des établissements volontaires possédant le matériel approprié, tout l'effort d'équipement devant être réalisé sur fonds propres. La légitime inquiétude des enseignants et des parents ne fait que croître devant une telle situation qui crée une grave inégalité entre les enfants de la région Nord-Pas-de-Calais et risque de pénaliser 200 000 élèves. La guerre scolaire est condamnée par le peuple français. Lors de sa prise de fonctions, le ministre de l'éducation nationale a réaffirmé son attachement au libre choix de l'école pour tous les parents, c'est pourquoi il ne peut croire qu'il s'agit d'une volonté publique clairement exprimée de mise à l'écart de l'enseignement privé. Il lui demande donc : 1° s'il ne serait pas utile de préciser les compétences respectives du Gouvernement, des régions et des départements en la matière ; 2° de lui faire connaître les mesures concrètes immédiates qu'il compte prendre afin de garantir à tous les jeunes l'égalité devant l'initiation à l'informatique.

*Lait et produits laitiers (lait).*

854. — 12 juin 1985. — M. Charles Miossec appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture sur l'application de l'alinéa 3 de l'arrêté du 14 mars 1985, complétant l'arrêté du 22 novembre 1984 modifié, relatif à la détermination des quantités de référence des acheteurs de lait. Cet alinéa précise qu'« il est interdit aux acheteurs de lait d'appliquer un système de rémunération conduisant à privilégier de manière directe ou indirecte les producteurs livrant les plus grandes quantités de lait ». Or, si certains industriels appliquent ces dispositions sans discrimination à l'égard des producteurs, et quelles que soient les quantités de lait livrées, d'autres continuent d'appliquer une distinction par le biais du forfait-arrêt ou frais fixes de collecte, qui, ramené au litrage livré, aboutit à sanctionner les producteurs petits et moyens. Il lui demande, en conséquence, quelles mesures concrètes il entend prendre, afin que cesse cette pratique, et que soit réellement appliqué l'arrêté du 14 mars 1985.

*Assurance vieillesse : généralités (bénéficiaires).*

855. — 12 juin 1985. — **M. Lucien Richard** attire l'attention de **M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, chargé de la santé**, sur les conditions dans lesquelles sont appliquées les dispositions de la loi d'orientation pour les handicapés et plus particulièrement le décret n° 78-269 du 8 mars 1978 relatif à l'affiliation à l'assurance vieillesse des mères des handicapés. Prenant acte de ce qu'une circulaire en date du 6 février 1985 rappelle qu'il appartient à la Cotorep, chaque fois que l'affiliation est justifiée, des la date de dépôt de la demande, de le préciser expressément, il souhaite connaître quelles suites concrètes ont été données à ces instructions. Il apparaît également que le déclenchement automatique du réexamen des dossiers par la Cotorep au moment où l'enfant atteint l'âge adulte serait souhaitable et lui demande de bien vouloir lui préciser si le gouvernement envisage la possibilité d'une procédure d'autosaisine par la Cotorep elle-même.

*Energie (énergies nouvelles).*

856. — 12 juin 1985. — **M. Jean Royer** fait observer à **M. le Premier ministre** que quatre séries de faits justifient la fabrication et l'utilisation en France de l'alcool carburant. 1° Les secteurs betteraviers et cavailliers de notre agriculture développent une production qui s'accroît plus vite que les capacités de consommation intérieures et d'exportation à des prix raisonnables. Il en résulte un problème de plus en plus aigu de résorption des stocks. 2° La lutte contre la pollution des villes conduit l'ensemble des nations européennes à supprimer progressivement l'utilisation du plomb dans l'essence sans toutefois en abaisser les indices d'octane. 3° L'usage de carburants de substitution doit permettre, en diminuant encore les importations de pétrole, d'alléger le déficit de notre commerce extérieur. 4° La création d'un secteur agro-industriel complétant le secteur agro-alimentaire doit aboutir à la création d'emplois nouveaux et par conséquent contribuer à la résorption du chômage. L'ensemble de ces faits justifie pleinement la fabrication et l'usage de l'éthanol à partir de la betterave, du blé, du maïs, de la pomme de terre, du topinambour et du raisin. Il lui demande donc quelles mesures compte prendre le Gouvernement pour lancer la création d'unités industrielles de production de ce nouveau carburant, préciser les modalités de son mélange à l'essence, agir sur la fiscalité pour en fixer le prix compétitif et aboutir ainsi à un usage efficace de l'éthanol dans les domaines de l'agriculture et des transports.

*Minerais et métaux (lithium : Allier).*

857. — 12 juin 1985. — **M. André Lajoinie** expose à **Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur** que la France est bien placée dans la réalisation de la filière aluminium-lithium qui permettra à nos industries aérospatiales de rester concurrentielles au plan international grâce à cet alliage nouveau allégeant de 10 p. 100 environ le poids des avions avec une résistance renforcée. Toutes les conditions sont réunies pour réaliser cet alliage puisque le groupe Pechiney a mis au point cette technologie nouvelle et s'apprête à mettre en service une fonderie à Issoire (Puy-de-Dôme). Quant à l'approvisionnement en lithium, il peut être fourni par le gisement polymétallique d'Echassières (Allier) qui est un des quatre plus importants du monde et le seul d'Europe. Mais le financement de ces projets n'est pas assuré, alors qu'aux Etats-Unis de très importants moyens ont permis au groupe Alcoa, soutenu par Boeing, de marquer des points et, semble-t-il, de prendre de l'avance. En conséquence, il lui demande quelles sont les mesures qu'il compte prendre pour assurer le financement rapide de ces projets et, dans l'immédiat, de débloquer les crédits nécessaires pour permettre au bureau de recherches géologiques et minières Coframines la mise en exploitation du gisement d'Echassières afin de pouvoir disposer à côté d'autres minerais rares de suffisamment de lithium pour assurer l'approvisionnement de la filière aluminium-lithium qui, sans cela, se trouverait handicapée.

*Fruits et légumes (fraises : Dordogne).*

858. — 12 juin 1985. — **M. Lucien Dutard** tient à attirer l'attention de **M. le ministre de l'agriculture** sur la dégradation actuelle du marché de la fraise, notamment de la fraise du Périgord. Cette production agricole a pris, ces dernières années, une importance capitale pour de nombreuses exploitations agricoles petites et moyennes. La liquidité obtenue par la vente de la fraise remplace, dans de nombreuses exploitations, le revenu qui découlait de la

culture du tabac. En effet, la transformation du tabac brun en tabac blond est en cours de recherche et de réalisation. La fraise-culture est donc la production agricole de substitution indispensable aux revenus des petits et moyens producteurs. La saison de 1985 s'avère catastrophique. Voici le contenu du télégramme qui lui a été adressé par les organismes coopératifs du marché de la fraise (Coopérative des Bitarolles, Sica Uperli, Cooperative Socave, Coopérative Valcedor) : « Le marché de la fraise est complètement dégradé. Prix de vente moitié du prix de revient. Concurrence espagnole et italienne sur la C. E. E. Maturité groupée, conséquence de l'excès de froid de janvier. Revenus du producteur catastrophiques. Demandons aux pouvoirs publics soutien du marché. » Il a vérifié ces affirmations auprès de plusieurs fraiseiculteurs, notamment M. Colinet, maire de Breuilh, président du marché du Cadran de Vergt et représentant les producteurs, qui lui a confirmé la réalité du contenu de ce télégramme, aggravée par l'orage du 5 juin dont **M. Baste**, président de Valcedor, a souligné les conséquences désastreuses. Il pense donc qu'il est nécessaire que le Gouvernement prenne des décisions de soutien du marché, d'aide à l'agriculture périgourdine à nouveau sinistrée.

*Etablissements d'hospitalisation, de soins et de cure (personnel).*

859. — 12 juin 1985. — **M. Gilbert Gantier** appelle l'attention de **Mme le ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, porte-parole du Gouvernement**, sur l'engagement pris par le Gouvernement en avril 1983 pour faire droit à la demande des internes et chefs de clinique en greve, aux termes duquel le Premier ministre s'engageait à ce que le ministre des affaires sociales intervienne auprès des caisses d'assurance maladie pour que soit examiné rapidement le principe d'une bonification pour les anciens médecins hospitalo-universitaires s'installant en secteur libéral, en tenant compte des impératifs de la politique conventionnelle et de l'équilibre financier des régimes. Il lui demande ce qu'elle entend faire pour qu'il soit donné suite à cet engagement gouvernemental dans le cadre des discussions conventionnelles actuellement en cours.

*Enseignement secondaire (examens, concours et diplômes).*

860. — 12 juin 1985. — **Mme Colette Chaigneau** demande à **M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'urbanisme, du logement et des transports, chargé de la mer**, de bien vouloir faire un bilan d'application de l'arrêté interministériel du 16 novembre 1984 créant un C.A.P. de marin-pêcheur, car cette discipline, peu connue des jeunes, pourrait être un débouché intéressant et pour eux et pour la vitalité de la pêche, part importante de notre économie nationale.

*S. N. C. F. (gares : Essonne).*

861. — 12 juin 1985. — **M. Claude Germon** attire l'attention de **M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'urbanisme, du logement et des transports, chargé des transports**, sur la construction d'une gare T.G.V. à Massy. Au cours du débat budgétaire, le Gouvernement a indiqué qu'il était favorable à l'idée de cette gare. Des mesures conservatoires ont été prises pour permettre la construction de cette gare. Le 15 février 1985, **M. Chadeau**, P. D. G. de la S. N. C. F., a annoncé, lors de l'inauguration du chantier T.G.V. Atlantique, qu'il y aurait interconnexion des T.G.V. à Massy. L'exposition présentée ce jour-là comportait un panneau où figurait expressément la gare interconnexion de Massy. Or, dans le numéro de la *Vie du rail* qui rend compte de l'inauguration, ce panneau n'est pas reproduit et on ne parle plus que de la gare « éventuelle » de Massy. Si l'on veut que dès 1989 un T.G.V. Rennes-Lyon avec arrêt à Massy soit mis en service, la décision de construire la gare doit intervenir rapidement. Par ailleurs, pour éviter des difficultés de réalisation que pourrait connaître un tel chantier dans Massy, il est indispensable que les travaux s'inscrivent dans un plan global et soient conduits en une seule fois. Pour toutes ces raisons, il lui demande à quel moment sera officialisée la décision de la construction de la gare de Massy.

*Anciens combattants et victimes de guerre (Afrique du Nord).*

862. — 12 juin 1985. — **M. André Delehedde** attire l'attention de **M. le Premier ministre** sur la situation des anciens combattants en Afrique du Nord qui, plus de vingt-trois ans après la fin de la guerre d'Algérie, ne sont toujours pas traités sur un pied d'égalité avec les combattants des conflits antérieurs (pension à litre de guerre, campagne double, etc.) Il lui demande s'il envisage de réunir rapi-



dement, comme le souhaitent les intéressés, une commission tripartite comprenant des représentants du Gouvernement, du Parlement et des associations, chargée d'étudier les modalités d'application des mesures qui restent à prendre en faveur des anciens combattants en Algérie, Maroc et Tunisie.

*Handicapés (établissements).*

863. — 12 juin 1985. — M. Jean-Michel Testu attire l'attention de Mme le ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, porte-parole du Gouvernement, sur les conditions d'éducation des enfants handicapés. L'absence pendant longtemps de toute coordination de la part des pouvoirs publics, qui s'en sont à l'origine largement remis à l'initiative privée pour répondre aux besoins existants, a entraîné un développement anarchique des établissements spécialisés. L'évolution démographique, l'amélioration de la prévention des handicaps, la mise en place progressive d'une politique d'intégration en milieu scolaire ne peuvent désormais que conduire à une réduction du champ de recrutement des instituts

médico-éducatifs, instituts médico-pédagogiques et instituts médico-professionnels, même s'il reste des carences sectorielles, par exemple pour l'accueil des enfants polyhandicapés ; les surcapacités actuelles sont en partie masquées par la présence dans certains établissements d'effectifs qui devraient normalement être pris en charge par d'autres structures, qu'il s'agisse d'institutions pour adultes, de formules de placement en milieu familial ou ordinaire avec ou sans soutien. Les mesures régulatrices prévues par la loi n° 75-535 du 30 juin 1975 se sont avérées insuffisantes et la résorption des capacités excédentaires demeure malaisée même compte tenu des incitations au redéploiement qu'induisent les dernières circulaires ministérielles concernant le budget et les prix de journée des établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux. Dans ces conditions, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les dispositions qu'elle compte prendre pour que, dans l'intérêt de tous, les reconversions nécessaires aient réellement lieu et notamment s'il ne lui semble pas opportun, pour que le processus se déroule de manière satisfaisante, de prévoir une coordination à l'échelon national ainsi qu'une révision du statut des personnels concernés afin de faciliter leur mobilité en fonction des besoins.

**Le présent numéro comporte le compte rendu intégral  
des trois séances du mardi 11 juin 1985.**

1<sup>re</sup> séance : page 1551 ; 2<sup>e</sup> séance : page 1571 ; 3<sup>e</sup> séance : page 1591.

### ABONNEMENTS

ÉDITIONS		FRANCE et Outre-mer.	ÉTRANGER	DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION 26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 13.
Codes.	Titres.	Francs.	Francs.	
<b>Assemblée nationale :</b>				
<b>Débats :</b>				
02	Compte rendu.....	112	662	Téléphone ..... } Renseignements : 575-62-31 Administration : 576-61-39
33	Questions .....	112	323	
<b>Documents :</b>				
07	Série ordinaire .....	626	1 416	TELEX ..... 201176 F DIRJO-PARIS
27	Série budgétaire .....	190	963	
<b>Sénet :</b>				
05	Compte rendu.....	103	363	Les DOCUMENTS de L'ASSEMBLÉE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes : — 07 : projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions ; — 27 : projets de lois de finances.
35	Questions .....	103	331	
09	Documents .....	626	1 384	
En cas de changement d'adresse, joindre une bande d'envoi à votre demande.				
Pour exécution par voie aérienne, outre-mer et à l'étranger, paiement d'un supplément modulé selon le zone de destination.				

Prix du numéro : **2,70 F.** (Fascicule de un ou plusieurs cahiers pour chaque journée de débats ; celle-ci pouvant comporter une ou plusieurs séances.)

